

Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de
promotion sociale de la Promotion de Bruxelles et de
la Recherche scientifique du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

20 JANVIER 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 20 JANVIER 2025 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Interpellation de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Respect des règles en matière de gratuité scolaire» (article 78 du règlement) 5**
- 2 Question orale de M. Fabian Maingain à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Respect des règles de gratuité scolaire» (article 82 du règlement) 5**
- 3 Question orale M. Bruno Bauwens à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Point sur la gratuité et les frais scolaires» (article 82 du règlement) 5**
- 4 Question orale de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Doit-on craindre un stand-by à long terme pour les politiques de gratuité?» (article 82 du règlement) 5**
- 5 Interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Nouvelles actions et dernières déclarations de la ministre Glatigny concernant les réformes de l'enseignement» (article 78 du règlement) 23**
- 6 Question orale de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Impacts de la triple réforme budgétaire sur les écoles, les membres du personnel et les élèves de l'enseignement qualifiant» (article 82 du règlement) 23**
- 7 Question orale de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Chantier de la transition sociale» (article 82 du règlement) 23**
- 8 Question orale de Mme Manon Vidal à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Vue sur les petites options dans l'enseignement qualifiant» (article 82 du règlement) 23**

9	Questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale (article 82 du règlement)	52
9.1	Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Consortiums pédagogiques».....	52
9.2	Question de Mme Mathile Vandorpe, intitulée «Rythmes journaliers».....	55
9.3	Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Accessibilité numérique pour les inscriptions»	57
9.4	Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Égalité des familles devant les procédures d'inscription dans l'enseignement fondamental».....	57
9.5	Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Rumeurs relatives aux stagiaires inspecteurs»	61
9.6	Question de M. Alain Deneef, intitulée «La langue française en fête»	63
9.7	Question de Mme Sophie Fafchamps, intitulée «Impact sur la santé de l'utilisation des écrans»	65
9.8	Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Réforme de l'orientation vers l'enseignement spécialisé»	68
9.9	Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Intelligence artificielle à l'école»	70
9.10	Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Pacte pour un choc pour la simplification administrative (PPCSA)».....	72
9.11	Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Mini-CEB».....	75
9.12	Question de Mme Dorothée De Rodder, intitulée «Quel futur pour le Pacte pour un enseignement d'excellence?»	77
9.13	Question de M. Ersel Kaynak à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Fin annoncée de la nomination des enseignantes et enseignants»	80
9.14	Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Transition numérique adaptée et équilibrée dans l'éducation»	81
9.15	Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Création de nouvelles filières en immersion linguistique et suspension ou fin de l'immersion en raison de la pénurie».....	84

9.16	Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «État des lieux du décret relatif à l'interdiction des smartphones à l'école»	86
9.17	Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «La pension des enseignants est-elle en danger?»	88
9.18	Question de M. Jean-Paul Bastin, intitulée «Enseignement des langues, spécificités de l'est de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	89
9.19	Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Cohérence des actions dans le cadre de l'obligation de l'apprentissage du néerlandais en Fédération Wallonie-Bruxelles»	89
9.20	Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Décision initiale de deux écoles d'Anderlecht de ne pas participer à une commémoration de la Shoah»	94
9.21	Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Mesures législatives et concrètes pour préserver la transmission de la mémoire de la Shoah dans nos écoles face aux pressions extérieures».....	94
9.22	Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Sous-représentation des femmes dans les filières de science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM)»	98
10	Ordre des travaux	100

Présidence de Mme Stéphanie Cortisse, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h25.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

- 1 Interpellation de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Respect des règles en matière de gratuité scolaire» (article 78 du règlement)**
- 2 Question orale de M. Fabian Maingain à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Respect des règles de gratuité scolaire» (article 82 du règlement)**
- 3 Question orale M. Bruno Bauwens à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Point sur la gratuité et les frais scolaires» (article 82 du règlement)**
- 4 Question orale de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Doit-on craindre un stand-by à long terme pour les politiques de gratuité?» (article 82 du règlement)**

Mme la présidente. – Cette interpellation et ces trois questions orales sont jointes.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Dans près de trois écoles sur quatre en Fédération Wallonie-Bruxelles, les règles relatives à la gratuité de l'enseignement ne sont pas respectées. C'est même le cas dans cinq écoles secondaires sur six. Ce constat, manifestement récurrent, ressort des rapports de missions d'inspection menées par vos services, Madame la Ministre, et ce, depuis trois ans.

La Ligue des familles a fait part d'un certain nombre d'observations particulièrement préoccupantes, qui font écho aux discussions que nous avons eues autour de cette table il y a quelques mois, alors même que vous suspendiez les missions du Service général de l'inspection (SGI) en matière de gratuité.

Commençons par une bonne nouvelle: les données récoltées par l'inspection confirment un constat positif quant aux dispositifs de gratuité des fournitures que nous avons défendus ici. Je reprends les termes de la Ligue, citée par *«Le Soir»*: «L'immense majorité des écoles adhèrent au système: non seulement elles

apprécient la formule pour ses conséquences sur l'égalité des chances et la standardisation de l'accès à du matériel neuf, mais, en plus, elles respectent strictement l'esprit et la lettre de ce point précis de la loi». C'est dit: si certains voient dans la gratuité un totem idéologique, les écoles nous confirment qu'il s'agit d'un véritable progrès social, au service des objectifs fondamentaux de notre enseignement.

En revanche, les autres constats sont assez sévères. On apprend ainsi que les règles relatives à la transparence et à la clarté à l'attention des familles sont appliquées de façon pour le moins inégale et aléatoire, en particulier concernant la transparence dans les décomptes de frais. Ainsi, on apprend que plus d'une école secondaire inspectée sur trois omet de signaler le caractère facultatif des frais, qu'une école sur huit présente des achats groupés comme obligatoires, contrairement au cadre légal, ou encore qu'une école secondaire sur trois mentionne l'acquisition d'un ordinateur comme une dépense obligatoire, alors que l'enveloppe spécifiquement dédiée au numérique reste largement sous-consommée par les établissements, comme je l'ai indiqué lors de la réunion du 7 janvier dernier de notre commission.

Par ailleurs, certaines écoles omettent d'offrir une information quant à l'étalement et aux facilités de paiement.

Plus grave: on lit que, dans une école inspectée sur six, les élèves sont encore mis à contribution au moyen d'une collecte d'argent pour les activités ou les frais de leur scolarité. Je ne dois plus rappeler ici combien cette pratique est non seulement illégale, mais particulièrement stigmatisante pour les enfants de milieux précarisés qui, en plus de se voir souvent exclus de certaines activités – on pense aux voyages scolaires qui ne font toujours pas l'objet d'un plafonnement –, doivent porter publiquement le poids de l'origine sociale de leurs parents. S'il est essentiel de préserver la diversité et la richesse des activités dans le cadre scolaire – notamment pour les activités culturelles –, il est essentiel de garantir que les enfants ne soient pas les intermédiaires du paiement, et ce, conformément à la loi.

Derrière ce constat très préoccupant, ces résultats confirment en filigrane deux éléments que nous soulignons ici en début de législature. D'une part, les missions de l'inspection en matière de gratuité scolaire sont un outil essentiel pour garantir la bonne application du cadre normatif et atteindre une véritable égalité entre les élèves devant les portes de l'école. Il faut d'ailleurs souligner que, grâce à ces données, la grande majorité des écoles jouent le jeu, tentent d'y parvenir et font des efforts significatifs malgré l'alourdissement de la charge administrative. L'inspection est donc un outil nécessaire pour le pilotage et l'évaluation des politiques publiques, ainsi que pour nourrir le travail de notre Parlement et celui du gouvernement. Suspendre les missions de l'inspection revient à se priver d'un suivi régulier de ces politiques publiques.

D'autre part, ces résultats nous rappellent l'intérêt et le succès des mesures concernant la gratuité des fournitures: elles fonctionnent et portent leurs fruits. Nous le disons depuis plusieurs années, de même que les associations de parents, les écoles et maintenant l'inspection. Cela rend d'autant plus incompréhensible le choix de suspendre le déploiement de cette politique pour la rentrée de 2025.

Madame la Ministre, quelle analyse tirez-vous des chiffres de l'inspection partagés par la Ligue des familles? Quelles mesures sont-elles prises pour veiller à la stricte application du cadre réglementaire relatif aux frais scolaires?

Pouvez-vous partager les rapports des services de l'inspection quant à leurs missions relatives à la gratuité scolaire? Serait-il possible d'automatiser la transmission de ces rapports au Parlement à l'avenir?

Existe-t-il des dispositifs permettant de partager et de diffuser les bonnes pratiques au-delà des établissements et des pouvoirs organisateurs? Quels chantiers menez-vous pour alléger la charge administrative qui repose sur les écoles et qui explique probablement en partie le non-respect de ces règles?

Existe-t-il, à l'instar des circulaires dans les mains des professionnels, un support accessible aux familles pour connaître leurs droits au sujet des frais scolaires?

Vous aviez justifié la suspension du déploiement des mesures de gratuité scolaire par la nécessité d'en évaluer «l'efficacité et l'efficacé». Pouvez-vous faire le point sur cette évaluation? Outre les contributions du secteur associatif et les rapports de l'inspection, quels autres éléments vous permettront-ils de la mener?

Confirmez-vous la reprise, dès ce mois de janvier, des missions d'inspection visant à vérifier le respect de la gratuité? Quelles sont vos échéances pour mener ce travail? Au-delà, l'inspection des mesures liées à la gratuité pourrait-elle être instaurée de manière structurelle et continue?

Comment va être mobilisée l'enveloppe disponible de 10 millions pour l'équipement numérique, que vous considérez comme relevant des dispositifs de gratuité?

Enfin, en réponse à ma question écrite du 12 novembre dernier, vous avez indiqué que «les établissements scolaires peuvent consacrer une partie de leurs dotations et subventions de fonctionnement pour financer la distribution gratuite de manuels scolaires». Or, l'article 100 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (décret «Missions») précise plutôt que les dotations et subventions de fonctionnement annuelles et forfaitaires sont accordées «pour couvrir ces frais», dont la distribution gratuite de manuels et de fournitures scolaires. Il ne s'agit donc pas d'une possibilité, mais d'une obligation. Dès lors, les rapports de vos services indiquent-ils encore des situations où ces manuels sont facturés aux familles? Si c'est le cas, un rappel à la règle est-il prévu à leur attention?

M. Fabian Maingain (DéFI). – Madame la Ministre, entre les déclarations de révision du dispositif, le temps d'évaluer la question de la gratuité scolaire et la suspension des missions – missions dont on découvre, grâce au travail de la Ligue des familles, tout le bien-fondé –, on se demande aujourd'hui quelle est votre position.

Plusieurs aspects rentrent en compte. D'abord, l'ensemble des rapports d'inspection mettent en lumière qu'à l'heure actuelle, sept écoles sur dix ne respectent pas la mesure de gratuité scolaire, parfois par omission, parfois par une mauvaise application de la politique. Ces écoles se trompent dans les mesures et font payer un surcoût aux familles. Ainsi, les inégalités sociales – concernant l'accessibilité aux voyages scolaires ou encore d'autres frais – se creusent. Ces frais n'auraient normalement pas dû être à la charge des familles et auraient plutôt dû être facultatifs ou auraient pu faire l'objet d'un accompagnement par les structures de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ensuite, j'en viens à la suspension des missions. À la lecture des rapports des missions d'inspection, on constate le bien-fondé de ces dernières. On se demande dès lors s'il était vraiment utile de les suspendre. La question de leur reprise assez rapide a été évoquée; j'espère que cela aura lieu dès le premier semestre de 2025. Selon quel calendrier cela aura-t-il lieu? Il est important de souligner qu'il y a encore 443 écoles qui n'ont pas été inspectées et qu'il convient de retourner dans l'ensemble des écoles.

Il y a également le suivi de ces rapports qui pointent des manquements importants par rapport à la loi. Comment appellerez-vous à l'ordre, voire sanctionnerez-vous les établissements qui ne respectent pas toujours la loi relative à la gratuité scolaire? Quelles sont vos marges de manœuvre à cet égard? Quelles conclusions tirez-vous de ces rapports? Nous ne comprenons pas les raisons qui justifient votre besoin de procéder à des évaluations. Les rapports relèvent le bienfait que représente la gratuité scolaire pour les familles. Cette gratuité est également bénéfique pour les écoles. Nous aimerions savoir si le budget permettant la prolongation des mesures de gratuité scolaire, notamment pour la quatrième année, sera rapidement débloqué. En effet, plus de 55 000 familles seront pénalisées par votre décision de faire une pause dans le déploiement des politiques de gratuité scolaire et de mener des inspections pour procéder à une évaluation dont nous ne comprenons pas les tenants et aboutissants.

Il est urgent de relancer le processus de déploiement de la gratuité scolaire et surtout de contrôler l'application du décret déjà en vigueur.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame la Ministre, chaque fois que notre Assemblée débat de la gratuité et des frais scolaires, je suis de plus en plus perplexe, voire choqué par vos intentions cachées. Je suis choqué par les actions que vous menez ou que vous comptez mener, car vous revenez à chaque fois sur les acquis.

Je rappelle que la gratuité scolaire est primordiale pour certaines familles. Elles sont toujours plus nombreuses à se retrouver dans de grandes difficultés financières dès le quinze du mois et, certainement, à la rentrée scolaire. À la suite des mesures visant le blocage ou la non-indexation des salaires, imposées par votre gouvernement, les familles sont de plus en plus nombreuses à rencontrer des difficultés à la fin du mois pour payer les frais scolaires. Je sais que vous, Madame la Ministre, ne le comprenez pas! Pourtant c'est une réalité!

Le dossier de la gratuité scolaire est lié à la hausse du coût de la vie que subit une grande partie de la population. Par ailleurs, la gratuité scolaire est une mesure essentielle pour mettre les enfants sur un pied d'égalité à l'école. Or, actuellement, c'est l'inégalité scolaire qui prévaut dans notre pays où les chances de réussir à l'école sont encore fortement déterminées par l'origine sociale des familles.

La législation soumise au débat comporte deux parties: d'un côté, la gratuité du matériel scolaire, et de l'autre, les balises et réglementations existantes sur les divers frais qui peuvent être réclamés.

La gratuité du matériel scolaire est, jusqu'à maintenant, assurée pour les élèves de l'enseignement maternel et des trois premières années de l'enseignement primaire. Vous avez décidé de mettre la gratuité en *stand-by*, car vous avez choisi de ne pas appliquer cette mesure à la quatrième année de l'enseignement primaire, à partir de la prochaine rentrée. Cela signifie que 50 000 élèves et leurs familles, qui bénéficiaient de cette gratuité depuis le début de leur scolarité, sortiront du système et seront obligés d'acheter le matériel scolaire. Vous avez déclaré vouloir évaluer la mesure et déterminer si elle profitait réellement aux personnes qui en ont besoin.

Selon vos dires, l'évaluation n'a pas encore eu lieu et ses résultats seront disponibles vers l'été 2026. Confirmez-vous qu'une évaluation permettant éventuellement de prolonger les mesures de gratuité ne sera pas publiée avant l'été 2026? Si oui, confirmez-vous qu'il ne sera pas possible d'étendre les mesures de gratuité du matériel scolaire avant la rentrée 2027?

De plus, les directions des écoles soutiennent cette mesure, notamment car elle promeut l'équité et réduit les inégalités au sein de leurs établissements.

Ensuite, la Ligue des Familles a mis la main sur les rapports d'inspection des trois dernières années sur le respect de la législation sur les frais scolaires. Seulement 28 % des écoles respectent strictement la législation! Dans l'enseignement secondaire, il s'agit seulement de 16 % de toutes les écoles! Bon nombre d'écoles n'annoncent pas, en début d'année, l'ensemble des frais qui seront facturés, alors que c'est obligatoire; 27 % des écoles présentent des frais facultatifs comme obligatoires ou, en tout cas, omettent de signaler qu'il s'agit de frais facultatifs, comme elles devraient le faire. Trop souvent, des écoles demandent à l'élève d'apporter l'argent en mains propres, ce qui est strictement interdit. Enfin, trop d'écoles ne

mentionnent pas assez clairement la possibilité d'échelonner les paiements au-delà de 50 euros.

Que prévoyez-vous pour que les règles sur les frais scolaires dans les écoles soient mieux respectées? Quels moyens prévoyez-vous pour permettre aux écoles, déjà surchargées, d'appliquer ces règles?

Mme Dorothee De Rodder (PS). – Madame la Ministre, nous faisons décidément face à une pléthore de propos contradictoires au sein de notre Commission et dans les différents articles de presse. J'en veux encore une fois pour preuve la question des politiques de gratuité. Leur poursuite a été conditionnée par le gouvernement MR-Engagés à la réalisation d'une évaluation en tant que gage de bonne gouvernance. D'évaluation, il était pourtant déjà question dans le cadre des missions régulièrement menées par le SGI que vous avez décidé de freiner dès la rentrée scolaire 2024-2025, juste après votre entrée en fonction.

En octobre dernier, votre cabinet déclarait publiquement que l'évaluation annoncée du dispositif de gratuité serait menée d'ici la fin de 2024 et qu'en fonction des conclusions de l'évaluation, des changements pourraient au besoin être décidés à l'occasion de l'ajustement budgétaire. Nous avons pris rendez-vous pour la mi-2025 afin que vous puissiez prendre les mesures qui s'imposent pour éviter à 56 000 élèves et à leurs familles de sortir du système de gestion du petit matériel scolaire par les écoles, qui permettait pourtant une meilleure qualité des conditions d'apprentissage pour tous, comme l'a rappelé récemment le représentant des directions de l'enseignement fondamental libre confessionnel.

Face aux vives inquiétudes des associations de parents, de la Ligue des familles ou encore du Délégué général aux droits de l'enfant, vous avez tenté de rassurer: l'évaluation n'est que suspendue. Elle reprendra dès que possible. Des résultats devaient même déjà parvenir et un rapport devait être présenté au Parlement avant la fin de l'année civile 2024. Il s'agissait en réalité d'une obligation légale, vous l'avez vous-même rappelé devant ce Parlement. Il n'en a rien été.

Sauf erreur de notre part, aucun rapport d'évaluation final ne nous est parvenu en décembre dernier. Sauf erreur de notre part, les missions du SGI n'ont pas repris. Sauf erreur de notre part, vous avez exprimé, lors de la réunion du 6 janvier dernier de la commission de l'Éducation, qu'une seconde évaluation – externe celle-là – n'aboutira qu'en juin 2026. Votre cabinet réfute tout report alors que vous aviez vous-même fixé une échéance à la mi-2025. Comprenez qui pourra.

Qu'en est-il désormais? Qu'en est-il des missions que devrait poursuivre le SGI? Vous aviez annoncé vouloir les relancer, mais nous attendons toujours un acte politique de votre part. Quelles suites sont données lorsque des manquements substantiels sont constatés? Qui mènera l'évaluation externe que vous avez mentionnée? En quoi consistera-t-elle exactement? Confirmez-vous que si les résultats de cette évaluation externe ne devaient être disponibles qu'en juin 2026, la

gratuité des fournitures scolaires ne sera pas étendue avant la rentrée scolaire 2027-2028? Vous aviez pourtant ouvert la porte à un éventuel ajustement mi-2025...

La Ligue des familles se base sur les rapports déjà réalisés par le SGI, qui correspondent à la plus large et systématique évaluation de la gratuité scolaire jamais réalisée, et elle tire la sonnette d'alarme: près de trois écoles sur quatre ne respectent pas l'ensemble des prescrits légaux en matière de frais scolaires. Ces non-respects ont des conséquences concrètes douloureuses, en particulier pour les familles de milieux précaires et leurs enfants. Quelles conclusions tirez-vous de ce constat? Quelles actions mettez-vous en œuvre pour renforcer le respect de la gratuité?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Nous avons déjà abordé ce sujet à plusieurs reprises. J'ai lu avec attention les propos du chargé d'études et de la directrice de la Ligue des familles et ils m'ont laissée un peu perplexe. La Ligue des familles affirme qu'il est nécessaire de poursuivre les missions d'inspection, tout en indiquant que les rapports sont très clairs et qu'il n'y a plus qu'à agir. Dès lors, je m'interroge. Faut-il poursuivre les missions d'inspection si tout est clair?

Tout d'abord, je rappelle qu'il n'existe pas un dispositif unique de gratuité de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette dernière ne se contente pas d'offrir des fournitures scolaires aux enfants de la première année de l'enseignement maternel à la troisième année de l'enseignement primaire. Elle met également gratuitement à leur disposition des manuels scolaires, des ressources numériques, des outils pédagogiques, des livres et des repas de midi sains et durables. Elle permet aussi aux familles d'acquérir ou de louer du matériel informatique à moindre prix.

Les implantations en encadrement différencié bénéficient de périodes supplémentaires pour améliorer l'encadrement des élèves, ainsi que de près de 20 millions d'euros pour leur faire bénéficier gratuitement de biens ou de services, telles que la prise en charge des frais de participation à des activités pédagogiques, éducatives, culturelles et sportives, y compris la prise en charge des frais de déplacement liés.

Nous avons identifié douze dispositifs pour un montant global de plus de 130 millions d'euros. À ce jour, aucun de ces dispositifs n'a été évalué, ce qui, vous l'avouerez, pose question en termes de gouvernance.

Notre enseignement reste inégalitaire. Il est donc crucial d'identifier les dispositifs qui fonctionnent et ceux qui ne fonctionnent pas. En l'occurrence, nous pouvons nous demander si le fait de distribuer des fournitures gratuites aux enfants

de parents fortunés, qui en ont peut-être moins besoin que les autres, répond bien à l'objectif poursuivi.

Ne faudrait-il pas prioritairement améliorer la qualité de l'enseignement dans certaines écoles afin de réduire les écarts de performance, en particulier dans l'enseignement fondamental? Notre objectif est de déceler rapidement des lacunes d'apprentissage.

Pour l'instant, nous ne savons pas si les mécanismes existants répondent aux objectifs initiaux, s'ils sont réellement utilisés par les acteurs de terrain et s'ils profitent réellement aux élèves qui en ont le plus besoin. Nous ignorons également la surcharge administrative qu'ils représentent, tant pour les directions que pour le corps enseignant.

Rappelons que les directions d'écoles doivent avant tout s'occuper du marché, du stockage, de l'étiquetage, de la distribution, de la récupération du matériel après la journée d'école, etc.

Nous avons par ailleurs constaté qu'il existe des chevauchements et des redondances entre différents mécanismes et que les budgets alloués ne sont pas forcément consommés, et ce, faute de demande des acteurs de terrain.

À ce jour, aucun gouvernement n'a estimé nécessaire de mesurer l'efficacité du dispositif et de vérifier s'il permet réellement d'améliorer l'équité entre les élèves. C'est ce que nous allons faire.

Mes équipes ont commencé à travailler avec mon administration et les collaborateurs du Chantier n° 16 du Pacte pour un enseignement d'excellence afin d'identifier tous les mécanismes de gratuité de l'enseignement existants en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous préparons également un cahier des charges afin de lancer une évaluation externe de tous ces dispositifs. Il s'agira de se positionner sur leur pertinence, leur efficacité et leur efficacité, tant sur les aspects législatifs que sur la satisfaction des besoins des bénéficiaires et la gouvernance de chaque mécanisme. Les résultats sont attendus en 2026.

Dans l'attente de l'aboutissement de cette évaluation, le dispositif de gratuité de l'enseignement ne sera pas étendu au-delà de la troisième année de l'enseignement primaire.

Entre-temps, nous ne resterons pas inactifs. Différentes actions sont d'ores et déjà en cours de préparation afin d'outiller les établissements. Mon administration prépare en effet une circulaire unique qui centralisera l'information destinée aux directions d'écoles sur tous les mécanismes de gratuité de l'enseignement et sur la mise à disposition de documents types pour faciliter leur gestion administrative, ainsi que la communication avec les parents.

Ne nous y trompons pas: les rapports successifs indiquent que la charge administrative des dispositifs de gratuité pèse sur nos écoles et leurs directions. Il ne

convient sans doute pas de leur ajouter une difficulté supplémentaire, alors qu'elles peinent déjà à répondre à la grande hétérogénéité des classes.

Le rapport indique que sept écoles sur dix ne respectent pas «complètement» les exigences de gratuité, avant tout pour des problèmes de surcharge. Il sera donc essentiel de conserver l'adhésion des écoles au projet sans augmenter la pression qui pèse déjà sur leurs épaules.

Concernant les dispositifs spécifiques dits «de gratuité» visés par les articles 1.7.2-1 à 1.7.2-2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, nous venons de recevoir le rapport d'évaluation du Service général de l'inspection (SGI). Comme le prévoit le Code, il devra d'abord être soumis au gouvernement avant de vous être transmis.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Il n'est pire sourde que celle qui ne veut pas entendre! Madame la Ministre, vous nous dites à nouveau que la mesure de gratuité scolaire dont il est question est une allocation sociale. Je rappelle que c'est un droit constitutionnel.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Je n'ai jamais dit ça!

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Vous dites que les familles qui n'en ont peut-être pas besoin ne devraient pas avoir accès à la gratuité. C'est alors le principe d'une allocation sociale. Vous n'avez pas dit les mots, mais c'est bien de cela dont il s'agit. Cela signifie qu'en fonction de sa situation sociale et économique, une famille bénéficierait, ou pas, de la gratuité. Vous parlez donc bien d'une allocation sociale. Or, je rappelle que l'accès à l'enseignement gratuit est un droit constitutionnel pour tous les enfants, indépendamment de la situation financière et sociale des parents.

En outre, toute la société civile, dont la Ligue des familles, mais aussi l'inspection, les écoles et tous ceux qui sont concernés disent que ces mesures de gratuité scolaire sont bénéfiques. Madame la Ministre, je ne sais pas si c'est par dogme ou par volonté de réaliser des économies budgétaires, mais vous ne tenez pas compte de l'avis du SGI ni de celui des associations et des écoles qui ont pourtant une véritable expertise dans ce domaine et qui vous disent que ces mesures sont indispensables.

L'année passée, vous avez indiqué que le dispositif de gratuité serait évalué avant la fin de 2024. Je comprends de votre réponse que cela n'a pas été fait.

Madame la Ministre, encore une fois et malgré l'appel des vingt associations qui ont demandé d'aller plus loin en faveur de la gratuité, entre autres pour la quatrième année primaire, vous n'écoutez pas ce que les gens et ce que les experts et les expertes vous disent. Vous avez décidé quelque chose toute seule dans votre

coin et vous n'écoutez pas ce que les premiers concernés vous disent. Vous faites l'inverse de ce qui serait nécessaire.

C'est pourquoi je vais déposer une motion demandant de pallier tous les manques qui sont les vôtres au sujet de la gratuité. Je vous passe évidemment tous les considérants que vous pourrez lire tranquillement après notre réunion. Cette motion demande entre autres que notre commission organise une audition du SGI afin qu'il puisse nous présenter le résultat de ses missions actuelles et antérieures relatives au respect de la législation sur la gratuité scolaire. En effet, entendre le SGI fait partie des travaux parlementaires qui ont du sens et cela va évidemment nous éclairer.

Par ailleurs, cette motion demande différentes choses au gouvernement. Il s'agit notamment de faire respecter la législation relative aux frais scolaires, cela étant la moindre des choses; faciliter l'accès des familles à l'information sur le droit à la gratuité; reprendre au plus vite les missions d'inspection relatives à l'implémentation des mesures de gratuité des fournitures; transmettre au Parlement les rapports du SGI pour que nous puissions y avoir accès, tout en faisant en sorte que cela s'inscrive dans le temps et que cette transmission devienne structurelle à l'avenir; effectuer avant l'ajustement budgétaire de 2025 l'évaluation du dispositif que vous aviez annoncée pour la fin de 2024; planifier la poursuite du déploiement du dispositif de gratuité pour la quatrième année primaire dès la rentrée scolaire de 2025; planifier et entamer la poursuite des travaux relatifs au plafonnement des excursions et des voyages avec nuitées, puisque cela fait partie des engagements du Pacte pour un enseignement d'excellence; et enfin, entamer le chantier de soutien et de simplification administrative à l'attention des directions, en bonne concertation avec celles-ci et selon leurs priorités, étant donné que ce n'est pas parce qu'un système est bénéfique qu'il ne peut pas être amélioré.

M. Fabian Maingain (DéFI). – Madame la Ministre, je veux bien essayer de croire en vos belles paroles, mais alors vos intentions doivent se traduire par des actes.

Or, je vous entends dire aujourd'hui que vous comptez procéder à une évaluation, alors même que vous n'avez encore entamé aucune démarche et fixé aucune date pour ce faire. Je ne comprends d'ailleurs toujours pas pourquoi il faudrait une telle évaluation. Certes, j'entends vos arguments, mais rien ne vous empêche de poursuivre le déploiement de la politique de gratuité, tout en l'évaluant. Cela n'apparaît pas particulièrement problématique.

Ensuite, je ne comprends pas non plus la raison de la suspension des missions d'inspection. Quand ces dernières pourront-elles reprendre, sachant qu'elles permettent de démontrer tout le bien-fondé de cette politique? Je m'inquiète du fait que cette pause de l'évaluation soit en réalité une remise en cause plus profonde de la politique de gratuité. Je ne parviens pas à saisir l'objectif que vous poursuivez. De plus, le rapport d'inspection démontre que les mesures de gratuité ont des effets positifs.

Je ne sens pas non plus une réelle volonté d'agir, de manière active et proactive, sur la législation afin de la faire respecter. Vous semblez même minimiser les contraventions à cette législation, en arguant que les manquements ne sont que partiels. Partant, vous minimisez également l'importance de ces politiques de gratuité, ce que je déplore.

Je vous invite à vous mettre au travail et à passer des paroles aux actes afin que ces politiques de gratuité soient, d'une part, appliquées et, d'autre part, étendues le plus rapidement possible.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame la Ministre, je vous ferai parvenir une photo de la liste de frais scolaires à payer dans une école.

La gratuité scolaire permet d'éviter que les élèves soient embêtés par les demandes répétées de la part des professeurs à propos de l'argent à recevoir de leurs parents. Certaines écoles vont même jusqu'à refuser de donner à l'élève son bulletin parce que la facture n'a pas encore été payée! Les directions d'école que vous prétendez soutenir n'auraient plus à organiser des fancy-fairs pour payer les frais de chauffage de l'école.

La gratuité rend possible un vrai lien pédagogique entre l'école, les parents et les élèves – j'espère que vous êtes attentive à mes propos. Tous peuvent se concentrer sur ce pour quoi ils sont à l'école: réussir à construire un avenir. Les aspects administratifs et financiers disparaîtraient. C'est le rôle d'une école gratuite; c'est une exigence pédagogique!

Par ailleurs, je tiens aussi à souligner l'hypocrisie de celles et ceux qui disent vouloir supprimer la gratuité pour ne pas trop donner aux riches. Pourtant, votre gouvernement ne fait que des cadeaux aux riches... tandis que vous augmentez la facture scolaire des parents en supprimant la gratuité! Les riches, comme Bill Gates – que je n'affectionne pas particulièrement –, disent eux-mêmes qu'ils pourraient payer davantage de taxes pour améliorer les services publics.

Vous minez l'État et vous présentez la facture aux familles. L'hypocrisie de votre gouvernement sied dans cette attitude. Vous souhaitez protéger les riches en faisant payer les pauvres. L'évaluation de la gratuité que vous souhaitez mener, soi-disant pour identifier qui profite réellement de la gratuité, en est le parfait exemple! Si vous voulez réellement améliorer la gratuité, allez voir là où se trouve l'argent: chez les riches!

Vous parlez de millions d'euros qui sont alloués à un service gratuit et à l'autre, mais vous ne faites que décrire le service public. L'enseignement est effectivement et constitutionnellement un service gratuit, tant pour les riches que pour les pauvres. Vous bafouez ce droit et vous le présentez comme une faveur à ceux qui en ont le plus besoin. L'accès gratuit à l'enseignement est un droit qui doit être protégé, mais votre gouvernement n'en fait rien!

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Madame la Ministre, plus le temps passe, plus vous nous donnez le sentiment d'halluciner. En effet, vous venez de nous dire que la gratuité des biens et des services, ce n'est déjà pas mal et qu'il ne faut pas pousser la gratuité davantage.

Cependant, à lire entre les lignes, nous commençons à comprendre votre objectif: stigmatiser la pauvreté. Or, une société où les enfants les moins nantis sont stigmatisés, où ils doivent quémander la gratuité et où d'autres sont plus favorisés n'est pas du tout une bonne idée. C'est pourquoi, au contraire, le système de gratuité en lui-même, qui met tous les enfants sur le même pied d'égalité, est une bonne idée. Il est vraiment malheureux et regrettable que vous ne compreniez pas un principe aussi basique. Personne ne mérite de se trouver dans pareille situation, encore moins au début de sa vie.

Par ailleurs, nous ne comprenons pas comment, entre les débats budgétaires et aujourd'hui, vous vous êtes subitement rendu compte que l'évaluation ne serait pas prête en 2025, mais bien pour le mois de juin 2026. Soit vous le saviez et vous avez caché l'information pour contourner les critiques et pour temporiser, soit votre administration vous a récemment prévenue qu'elle ne serait pas prête à temps, mais, dans ce cas, c'est à vous de trouver une solution. Dans tous les cas, vous ne pourrez pas, l'an prochain, vous réfugier derrière ce qui apparaît de plus en plus comme un prétexte pour geler la progression de la gratuité. En plus des deux ans supplémentaires pour avancer sur l'extension de la gratuité des fournitures à l'enseignement primaire, ce nouveau délai est tout à fait inadmissible. Vous devez, à tout le moins, clarifier les intentions politiques du gouvernement dans ce domaine.

Quant aux missions des services d'inspection, là aussi, votre discours évolue sans cesse dans le sens qui vous arrange. Comme nous le craignons, la suspension de ces missions devient définitive et s'apparente donc tout doucement à une suppression. C'est inacceptable. Vous devez procéder à des concertations pour définir les modalités de reprise de ces missions afin qu'elles engendrent moins de complexité administrative et qu'elles soient réalisées dans un calendrier acceptable pour les directions. Vous devez aussi renforcer le soutien aux écoles dans le cadre de ces inspections. Le retour au passé et à l'absence de contrôle n'est pas du tout une option envisageable pour nous.

La gratuité fonctionne! Les mesures de gratuité sont saluées par tous les acteurs de l'enseignement. Nous ne comprenons pas pourquoi vous voulez revenir en arrière, si ce n'est qu'à cause de votre conception idéologique à propos de la gratuité de l'enseignement. Pourquoi voulez-vous supprimer ce principe de gratuité, pourtant ancré dans la Constitution?

Mme la présidente. – J'ai été saisie de trois projets de motion. Le premier, signé par Mme Linard, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu la réponse apportée, en commission de l'Éducation, par Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, à l'interpellation de Mme Bénédicte Linard, intitulée "Respect des règles en matière de gratuité scolaire", et aux questions orales de MM. Fabian Maingain et Bruno Bauwens et de Mme Dorothee De Rodder,

considérant les missions incombant au Service général de l'inspection de l'enseignement (SGI), telles que prévues par l'article 4 du décret du 10 janvier 2019 relatif au [SGI], et l'importance d'apprécier régulièrement le respect du cadre décretaal en matière de frais facultatifs par la publicité régulière de son travail,

considérant le décret du 7 février 2019 relatif à l'acquisition de manuels scolaires, de ressources numériques, d'outils pédagogiques et de livres de littérature, au sein des établissements scolaires,

considérant le titre VII du chapitre II du Livre premier du Code de l'enseignement, intitulé "*De la gratuité*", dont son article 1.7.2-2 contient des règles relatives aux frais scolaires,

considérant les données disponibles issues de la compilation des rapports intermédiaires du SGI relatifs au respect de la législation en matière de frais facultatifs depuis 2021,

considérant qu'il appert au regard des données disponibles que deux écoles fondamentales inspectées sur trois ainsi que cinq écoles secondaires sur six ne respectent pas le prescrit légal en matière de frais facultatifs, notamment concernant la transparence de l'information dans les décomptes périodiques à l'attention des parents; que près d'une école inspectée sur huit facture des frais de façon illégitime aux parents, dont trois écoles secondaires sur dix; que de nombreuses écoles imposent aux parents certains achats groupés, des achats d'équipements numériques ou d'équipements de protection dans les filières qualifiantes, contrairement aux règles en vigueur,

considérant que la permanence de pratiques non réglementaires impliquant les enfants dans les processus liés aux frais scolaires comporte certaines formes de stigmatisation et de sur-représentation,

considérant les recommandations du SGI, au regard du bon respect général des mesures de gratuité dans les établissements d'enseignement maternel, visant à étendre le cadre légal relatif aux fournitures scolaires et au plafonnement des voyages au-delà du périmètre actuel,

considérant la décision de la ministre Valérie Glatigny, en septembre 2024, de suspendre *sine die* la poursuite des missions du SGI en matière de gratuité scolaire,

considérant l'engagement du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tel qu'inscrit dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), à évaluer les mesures de gratuité relatives aux fournitures scolaires de la première année maternelle à la troisième année primaire comme préalable à d'éventuels ajustements du dispositif,

considérant l'engagement de la ministre Valérie Glatigny à mener cette évaluation supplémentaire pour le mois d'août 2026,

considérant le refus de la majorité d'organiser au sein du Parlement l'audition d'actrices et d'acteurs de l'enseignement visant à objectiver les effets de la législation relative à la gratuité scolaire et à nourrir le travail d'évaluation et d'optimisation du cadre légal y relatif,

considérant le choix du gouvernement de ne pas inscrire au budget initial des dépenses 2025 les crédits nécessaires au déploiement du dispositif de gratuité des fournitures scolaires au-delà de la troisième année primaire,

considérant la garantie donnée par la ministre Valérie Glatigny et par la ministre-présidente Élisabeth Degryse que le principe de gratuité ne sera pas remis en cause,

considérant la nécessité de soutenir les équipes pédagogiques et les directions en vue de la simplification administrative et de clarifier le cadre des règles qui ont pu alourdir et complexifier l'application des mesures relatives à la gratuité scolaire,

considérant l'obligation de poursuivre l'objectif de gratuité durant l'obligation scolaire inscrite à l'article 24 de la Constitution et dans la loi du 29 mai 1959 dite du Pacte scolaire,

considérant les engagements en matière de gratuité de l'éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles au regard de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention internationale des droits de l'enfant et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,

considérant l'objectif stratégique 5.4 inscrit dans l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence et invitant à renforcer la gratuité “de manière séquentielle en priorité dans l'enseignement maternel, puis dans l'enseignement primaire, puis dans l'enseignement secondaire en fonction des types de frais (d'abord les frais dits “scolaires” et les frais “d'accueil”)”,

considérant l'appel précédant le conclave budgétaire des organisations représentatives des associations de parents, de la Ligue des familles, des organisations syndicales, du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), des acteurs de la lutte contre la pauvreté, de la Fédération des CPAS et d'acteurs du secteur de la jeunesse à poursuivre le déploiement du dispositif de gratuité, notamment afin de ne pas occasionner de recul des droits pour les familles déjà bénéficiaires,

décide d'organiser devant la commission de l'Éducation l'audition du SGI pour que celui-ci présente le résultat de ses missions actuelles et antérieures en matière de respect de la législation relative à la gratuité scolaire,

et demande au gouvernement:

de faire respecter la législation relative aux frais scolaires, notamment en opérant une clarification et une meilleure communication en la matière à l'attention des directions, et d'encourager un meilleur partage des bonnes pratiques;

de faciliter l'accès des familles à l'information relative au respect du droit à la gratuité et au respect du cadre décretaal, notamment en ce qui concerne les voies de recours;

de reprendre au plus vite les missions d'inspection relatives à l'implémentation des mesures de gratuité des fournitures, missions incombant au SGI, et de pérenniser ces missions par la modification dudit décret, en concertation avec le secteur et en veillant à la soutenabilité de ces missions dans le chef des établissements;

de transmettre au Parlement les rapports du SGI relatifs aux missions d'inspection en matière de gratuité scolaire et d'en organiser la transmission automatique à l'avenir;

de mener l'évaluation du dispositif de gratuité scolaire en amont de l'ajustement budgétaire 2025;

de planifier la poursuite du déploiement du dispositif de gratuité, conformément à l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence, dès la rentrée 2025 pour la quatrième année primaire;

de planifier et d'entamer la poursuite des travaux relatifs au plafonnement des excursions et voyages avec nuitées en conformité avec les engagements du Pacte et les jalons identifiés à l'occasion des travaux au sein du Parlement;

d'entamer le chantier de soutien et de simplification administrative à l'attention des directions, en bonne concertation avec ces dernières et selon leurs priorités.».

Le deuxième projet de motion, signé par M. Casier, Mme De Rodder et MM. Dönmez et Kaynak, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu la réponse apportée, en commission de l'Éducation, par Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, à l'interpellation de Mme Bénédicte Linard, intitulée "Respect des règles en matière de gratuité scolaire", et aux questions orales de MM. Fabian Maingain et Bruno Bauwens et de Mme Dorothee De Rodder,

vu le décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement (décret "Gratuité"),

vu l'article 1.7.2-7 du Code de l'enseignement, qui prévoit que "le gouvernement évalue la mise en œuvre des dispositions du présent chapitre et en fait rapport au Parlement au cours de l'année 2024",

vu la DPC, qui prévoit que "le gouvernement évaluera également les mesures de gratuité relatives aux fournitures scolaires de la 1^{re} maternelle à la 3^e primaire et le cas échéant adaptera cette mesure. Il mènera en outre une enquête associant l'ensemble des acteurs et secteurs concernés sur le coût des voyages et sorties scolaires.",

vu l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence qui prévoit que "L'objectif doit être d'atteindre progressivement la gratuité – selon le niveau d'études et le type de frais – afin que la Fédération Wallonie-Bruxelles remplisse les obligations reprises dans les conventions internationales, notamment la Convention Internationale relative aux Droits de l'enfant et dans les normes nationales" et qu'une "évaluation du cadre réglementaire actuel de la gratuité doit être réalisée en vue de le faire respecter; les contrôles doivent être renforcés à cet égard et les parents clairement informés de ce que prévoit le cadre réglementaire",

considérant que la gratuité des fournitures scolaires est un droit fondamental de l'enfant protégé dès lors qu'il est effectif et que l'accès à ces fournitures pour tous les élèves est une condition *sine qua non* pour acquérir les savoirs de base,

considérant l'importance de vérifier la bonne mise en œuvre des politiques de gratuité scolaire pour garantir l'effectivité du droit et, partant, l'accès aux apprentissages et la qualité des conditions d'apprentissage pour chaque élève, sans compter l'impact des politiques de gratuité sur les finances de nombreuses familles,

considérant le dispositif d'évaluation qui était mené annuellement par le SGI auprès d'un échantillon d'environ 30 % des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles – correspondant aux trois vagues successives entrées dans le nouveau dispositif des plans de pilotage –, évaluation qui vise à observer la mise en œuvre du décret "Gratuité" afin de permettre au gouvernement d'en faire rapport au Parlement, à informer le gouvernement des avancées et des progrès qui restent à accomplir, à recueillir les bonnes pratiques au sein des écoles et à collaborer avec les chantiers du Pacte afin de récolter des données permettant d'élaborer les dispositifs pour atteindre progressivement la gratuité dans l'enseignement primaire et secondaire,

considérant que les trois rapports d'évaluation du SGI réalisés auprès de 2 218 écoles entre 2021 et 2023 révèlent que près de trois écoles sur quatre présentent des irrégularités dans le respect de la législation relative aux frais scolaires – soit

une proportion très importante démontrant, d'une part, que les écoles ont besoin d'accompagnement dans la compréhension et l'application de la réglementation en vigueur et, d'autre part, que les parents ont besoin de la garantie offerte par la réalisation d'un contrôle régulier, d'initiative et proactif dans les écoles,

considérant que le rapport d'évaluation final prévu à l'article 1.7.2-7 du Code de l'enseignement n'a pas été transmis au Parlement à la fin de l'année civile 2024,

considérant que l'ancien système d'évaluation du dispositif de gratuité, reposant sur la dénonciation préalable par les parents, a prouvé toute son incapacité et son inefficacité à assurer un respect systématique de la loi, au bénéfice premier des parents les plus vulnérables ainsi qu'à celui de l'ensemble des familles,

considérant que la position du gouvernement concernant la suspension de l'inspection du dispositif de gratuité scolaire – reportée *sine die* – laisse entrevoir la possibilité du retour à l'ancien système d'évaluation “à la carte” qui vivait au gré des plaintes déposées en cas de situation irrégulière constatée par les parents eux-mêmes alors qu'ils sont très inégalement aguerris pour que l'on fasse reposer sur leurs seules épaules la charge de la vérification de la loi,

considérant que les insuffisances de ce système d'évaluation “à la carte” ont été dénoncées au sein du Parlement durant la précédente législature, par l'entremise de députés issus de différents groupes politiques,

considérant les vives inquiétudes dont ont régulièrement fait part à ce sujet la Ligue des familles, la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO), l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) et le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE),

considérant que l'annonce d'une suspension des missions du SGI n'a été précédée d'aucune concertation préalable et a pris effet de manière immédiate,

considérant la nécessité absolue de consulter l'ensemble des acteurs de l'enseignement sur les questions de gratuité scolaire – plus particulièrement les associations représentatives des parents d'élèves et des familles – avant toute décision sur ces mesures,

considérant que la ministre de l'Éducation, après avoir annoncé lors des travaux budgétaires en commission de l'Éducation, le 25 novembre 2024, que l'évaluation des dispositifs de gratuité serait finalisée à la fin de 2025, a exprimé au sein de cette même commission, le 6 janvier 2025, que cette évaluation n'aboutirait finalement qu'en juin 2026,

considérant qu'en raison de ce report de l'évaluation, toute hypothèse d'extension de la gratuité des fournitures scolaires est repoussée *de facto* à la rentrée 2027-2028 au plus tôt et qu'en conséquence, plus de 100 000 élèves bénéficiant aujourd'hui de cette gratuité n'y auront plus droit dans les deux années scolaires à venir,

considérant que la provision pour la stratégie numérique dans l'enseignement a été largement sous-consommée les années précédentes et que les travaux budgétaires menés au sein du Parlement en novembre et décembre 2024 ont révélé un budget sous-utilisé de 10 millions d'euros,

considérant que la réponse de la ministre aux questions orales et à l'interpellation ne permet pas de rassurer sur les engagements du gouvernement,

demande au gouvernement:

de reprendre au plus vite la mission d'évaluation du SGI, garante du respect du droit international et de l'effectivité des dispositions décrétales relatives à la gratuité scolaire, d'en clarifier les modalités et de pérenniser sa mise en œuvre,

le cas échéant, d'adapter la mission d'évaluation du SGI de manière à tenir compte de la charge administrative qui pèse sur les épaules des directions d'école et de leurs équipes, en veillant à l'inscrire dans une démarche de soutien aux bonnes pratiques autant que de contrôle,

de tout mettre en œuvre pour respecter l'article 1.7.2-7 du Code de l'enseignement, l'obligeant à faire rapport sur l'évaluation de la gratuité scolaire au Parlement avant la fin de 2024 en se donnant pour objectifs notamment de renforcer l'accès effectif des élèves à la gratuité du matériel scolaire pour assurer la qualité des conditions d'apprentissage et réduire les frais à charge des parents, de simplifier et d'assurer la clarté des règles au bénéfice de tous les acteurs de l'enseignement, de pérenniser et d'améliorer la réduction des coûts d'échelle que le système de centrales d'achat et la réutilisation du matériel permettent, de garantir le juste financement des établissements en tenant compte de l'évolution des coûts du matériel d'une année de la scolarité à l'autre, de régler des difficultés d'application pratique et d'éviter toute forme de gaspillage dans le chef des écoles ou des parents,

sans attendre cette évaluation, de mobiliser le budget sous-utilisé disponible sur la provision pour la stratégie numérique dans l'enseignement pour étendre la gratuité des fournitures scolaires à la quatrième année de l'enseignement primaire ordinaire ainsi qu'au degré de maturité III du niveau d'enseignement primaire spécialisé dès la rentrée 2025,

de s'engager à informer davantage les familles quant à la législation en vigueur en matière de gratuité scolaire et à les soutenir dans leurs démarches ciblant des irrégularités, s'il devait y avoir un retour à l'ancien système d'inspection,

de concerter ces réponses et de mener ces actions en associant de façon approfondie les acteurs de l'enseignement et les organisations de défense de parents et des familles.»

Le troisième projet de motion, pure et simple, est signé par Mmes Nikolic et VANDORPE, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu la réponse apportée en commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique à l'interpellation de Mme Bénédicte Linard intitulée "Respect des règles en matière de gratuité scolaire",

passé à l'ordre du jour.»

- 5 Interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Nouvelles actions et dernières déclarations de la ministre Glatigny concernant les réformes de l'enseignement» (article 78 du règlement)**
- 6 Question orale de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Impacts de la triple réforme budgétaire sur les écoles, les membres du personnel et les élèves de l'enseignement qualifiant» (article 82 du règlement)**
- 7 Question orale de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Chantier de la transition sociale» (article 82 du règlement)**
- 8 Question orale de Mme Manon Vidal à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Vue sur les petites options dans l'enseignement qualifiant» (article 82 du règlement)**

Mme la présidente. – Cette interpellation et ces trois questions orales sont jointes.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, la colère des professeurs et des élèves est grande. Elle est à la hauteur de la violence de vos mesures. Pour rappel, votre récente réforme de l'enseignement prévoit une coupe budgétaire drastique de 3 %, la possible fermeture de 2 700 options dans l'enseignement qualifiant, la fin de la septième année de technique de qualification (7TQ) et la fin des nominations. Tout cela a provoqué, à juste titre, une vague d'indignation sans précédent dans l'enseignement. Nous n'avons plus vu de telles mobilisations de professeurs, mais aussi des élèves, depuis plus de 30 ans, et elle se poursuivra d'ailleurs avec une grande manifestation et une série d'actions la semaine prochaine, les 27 et 28 janvier prochains.

J'étais le 15 janvier dernier à La Louvière et où il y a eu des actions un peu partout, et je tiens à relayer les témoignages des manifestants que j'ai rencontrés ce jour-là. Giorgen, 17 ans, m'a dit: «J'ai bientôt 18 ans, ils veulent expulser les élèves majeurs en décrochage pour les envoyer à l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME), je trouve cela injuste. J'ai mis du temps à trouver le métier que je voulais faire, j'ai enfin changé d'option pour me sentir bien et faire le métier qui me plaît. Je veux devenir infirmière, je veux réaliser mes rêves».

À La Louvière, j'ai aussi croisé une professeure de 49 ans, Sophie, qui m'a dit: «Je propose à la ministre Glatigny de venir voir ce qu'il se passe sur le terrain, dans les classes. On a des êtres humains en face de nous, on a envie de leur donner le meilleur avenir possible, et les mesures du gouvernement, les mesures qu'elle prend, vont tout à fait dans l'autre sens, elles limitent les droits de certains jeunes. Qui est-elle pour décider de cela?».

Comme cette enseignante, je vous conseille vraiment de sortir de ce parlement et d'aller sur le terrain pour aller à l'écoute. Et je vous rapporte encore un témoignage, celui de Thomas, 16 ans: «Il faut nous remettre nos septièmes. Je trouve ça important d'avoir une année d'enseignement en plus. La ministre ne doit pas toucher non plus au certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) comme elle le prévoit à l'avenir, ça nous enlève des possibilités de faire d'autres études supérieures et d'avoir d'autres choix de métiers. On peut ne pas avoir vraiment trouvé sa voie, même si on fait du technique de qualification».

Nous avons contacté cette école de La Louvière. Nous avons appris par la direction que 8 classes de l'enseignement qualifiant sur 22 comptaient moins de dix élèves. Ces 8 classes font partie des classes menacées. Les enseignants craignent la perte de 10 équivalents temps plein (ETP), uniquement pour cette école de La Louvière. Nous pouvons imaginer l'impact que cela peut avoir à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces décisions sont un coup dur porté à notre système éducatif. Il est normal qu'elles suscitent autant de protestations parmi les enseignants, les étudiants et les parents. Les actions qui se succèdent sont le reflet d'un profond malaise et d'une colère légitime face à des réformes qui menacent non seulement la qualité de l'enseignement, mais aussi l'avenir de milliers de jeunes et les conditions de travail de nombreux professionnels.

Il y a une semaine, vous avez donné une longue interview au journal «*Le Soir*». Nous revenons sur chacune de vos déclarations pour en savoir plus. Vous annoncez, par exemple, qu'environ 70 des septièmes années de l'enseignement de qualification pourraient fermer parce qu'une formation similaire existe dans l'enseignement pour adultes. Vous vous dites très soucieuse de l'existence d'alternatives accessibles pour chacun. Vous poursuivez qu'il y aura certainement l'une ou l'autre dérogation, ou la création de nouvelles formations en promotion

sociale, comme ce sera le cas pour l'horlogerie et le dessin assisté par ordinateur, à Namur.

Cette déclaration nous interpelle. En effet, si nous prenons l'exemple de l'IATA (Institut d'enseignement des arts, techniques, sciences et artisanats) dont vous parlez, où les options "horlogerie" et "dessin" sont menacées, la réalité est tout autre que celle que vous décrivez. Vous fermez des options sans équivalent actuel dans l'enseignement de promotion sociale. Vous dites que si cette option existe dans l'enseignement pour adultes, rien ne changera pour les élèves.

Vous auriez proposé une solution pour l'école d'armurerie de Liège. Ce serait aussi d'envoyer les jeunes vers l'enseignement pour adultes. Le problème est qu'aucune école de promotion sociale n'organise cette formation et que les directions considèrent comme fantaisiste l'idée de l'organiser pour la prochaine rentrée!

Nous apprenons par la presse que la suppression des 7TQ aux Instituts Saint-Luc de Mons touchera directement une quarantaine d'élèves qui ne pourront plus poursuivre leur cursus actuel et qui devront se rediriger vers l'enseignement de promotion sociale. Saint-Luc de Mons dénonce le manque de concertation au détriment des élèves et du personnel enseignant. Ce n'est donc pas le PTB qui vous le dit aujourd'hui, mais bien les directions elles-mêmes qui s'expriment dans la presse.

Même son de cloche à l'Institut technique horticole de Gembloux (ITH) où, selon la direction, la réforme pourrait empêcher 74 élèves de cinquième et sixième années techniques de l'enseignement de qualification d'accéder à la septième année de l'enseignement professionnel, comme ils l'avaient prévu. La réforme projetée prévoit, dès la prochaine rentrée scolaire, en septembre 2025, de refuser l'accès à une septième année technique ou professionnelle aux élèves déjà titulaires d'un CESS. Vous dites qu'ils pourront se former ailleurs, par exemple à l'IFAPME, mais ces formations n'offrent pas le même diplôme et prennent deux ou trois années au lieu d'un an.

Pouvez-vous confirmer que, selon votre dernier chiffre annoncé dans cet article, il ne restera aucune 7TQ dans l'ensemble des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Pouvez-vous évaluer combien d'élèves seront concernés à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles par la suppression des 7TQ? Avez-vous rencontré et discuté avec chacune des directions pour les septante 7TQ qui vont être fermées? Avez-vous discuté avec elles? Quelle solution de réorientation identique avez-vous trouvée pour toutes ces formations qui ne seront plus assurées?

Vous dirigez ces élèves vers l'enseignement pour adultes, mais ce secteur n'est pas prêt. Les jeunes qui fréquentent les classes de 7TQ ont des besoins spécifiques et l'enseignement de qualification leur permet de développer des compétences qui donnent accès à l'emploi. L'enseignement de promotion sociale estime ne pas être prêt à accueillir tous ces élèves du secondaire en septembre 2025. Il accueille un

public plus âgé, qui a déjà un parcours professionnel. Par ailleurs, il fonctionne avec un système d'enveloppe fermée, qui reste identique indépendamment du nombre d'élèves. L'enseignement pour adultes juge ne pas être prêt à accueillir les élèves des options que vous allez fermer, car il manque de profs et de moyens. Comment comptez-vous résoudre ces problèmes?

Comment justifiez-vous des économies alors que vous demandez à l'enseignement pour adultes d'assumer une partie du rôle actuel de l'enseignement ordinaire et que ces deux enseignements sont financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Nous ne comprenons pas votre logique. Quels moyens supplémentaires avez-vous prévus pour l'enseignement pour adultes? La 7TQ actuelle correspond parfois à deux ou trois ans dans l'enseignement pour adultes. Comment dénouer cette situation?

Vos réformes envisagent de fermer 2 700 options de l'enseignement qualifiant, car elles comptent trop peu d'élèves ou proposent une option semblable dans un périmètre rapproché. Mon groupe n'a pas reçu de réponse à sa question écrite du 9 décembre dernier visant à obtenir plus des précisions sur ces 2 700 options. Cela ne pose pas uniquement un problème de démocratie, car vous avez qu'un temps restreint pour y répondre, mais empêche surtout les écoles, les jeunes et leurs parents de prévoir l'avenir. Si vous ne pouvez pas nous répondre à l'heure actuelle, nous craignons que vous n'ayez pas encore prévu de solution pour les élèves et les établissements concernés par ces fermetures de classes.

Par contre, vous coupez déjà dans les budgets qui obligent les écoles à prévoir 3 % du budget d'encadrement en moins. Dans l'enseignement qualifiant de la Commission communautaire française (COCOF), plusieurs filières sont sinon menacées, du moins à risque de fermeture: en boulangerie, en restauration, dans le secteur social, l'éducation physique, les sciences, l'horticulture ou encore la photographie. Pouvez-vous nous éclairer sur ces 2 700 petites classes visées, car elles comptent trop peu d'élèves ou sont en double? Dans combien de temps le cadastre de solutions pour les élèves concernés sera-t-il prêt? Quels sont les critères de proximité géographique qui permettent de considérer que vous avez trouvé une solution?

Enfin, j'en arrive aux pertes d'emploi. Car c'est bien cela qui se cache derrière la réduction de 3 % du budget de l'enseignant qualifiant. Dans le même article, vous confirmez que les professeurs de technique et les établissements vont perdre des heures. Vous avez tenu des propos contradictoires au sujet de l'impact de votre réforme sur l'emploi dans l'enseignement qualifiant lors de vos différentes interventions. Tantôt, vous admettez que des enseignants perdront des heures en raison des réorganisations, tantôt vous affirmez qu'il n'y aura pas de pertes d'emploi, laissant entendre que chaque enseignant retrouvera une place dans le système. Vous accusez même les syndicats de propager des *fake news*. Pourtant, vos affirmations ne résistent pas à une analyse logique: des coupes budgétaires de

3 %, combinées à la suppression de 2 700 options, entraîneront inévitablement une diminution des besoins en personnel enseignant. Le syndicat annonce déjà une perte d'environ 500 emplois dans ce secteur. Selon les estimations du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC), l'enseignement qualifiant pâtira d'une perte de 450 emplois.

J'ai évoqué le cas très concret d'une école de La Louvière qui perdrait 10 ETP. Il existe de nombreux autres exemples. La ministre bruxelloise Barbara Trachte a répondu à notre demande de précisions sur l'impact de vos mesures dans les deux écoles d'enseignement qualifiant que la COCOF organise. Les coupes budgétaires du gouvernement actuel représentent pour l'Institut Redouté Peiffer et pour l'Institut Émile Gryzon une perte potentielle de 120 heures, et donc entre cinq et six emplois.

La situation est identique à Liège. Le département de l'instruction publique a pris en charge une analyse de l'impact du décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture, a indiqué l'échevine Julie Fernandez-Fernandez. Cette analyse estime la perte d'heures à 511 périodes, soit l'équivalent de 43 ETP, a-t-elle confirmé, ce qui représente 36 enseignants et 7 membres de personnel encadrant. Rien que pour la ville de Liège! C'est énorme. La colère des enseignants et des élèves apparaît dès lors tout à fait légitime.

Si des postes sont supprimés, si des enseignants voient leurs heures réduites ou doivent se reconvertir en urgence, il s'agit bel et bien de pertes d'emplois réelles, même si vous tentez de les dissimuler sous le terme de réorganisation. Ce manque de clarté ne fait qu'alimenter la méfiance et exacerber le stress des enseignants qui vont perdre autant d'heures de cours. Les enseignants, les parents et les élèves méritent de connaître la vérité. Combien de postes seront réellement supprimés en raison de cette réforme? Quels moyens prévoyez-vous pour accompagner les enseignants affectés par ces réductions d'heures? Avez-vous déjà estimé ces pertes, ou bien vous lancez-vous dans une réforme dont vous n'avez pas encore estimé les pertes réelles en termes d'emploi?

Il existe une bonne nouvelle, tout de même. Dans cette interview accordée au journal «*Le Soir*», vous dites qu'il existe des marges de manœuvre sur l'entrée en vigueur de certaines mesures. Vous dites aussi que vous envisagez de postposer des mesures trop lourdes. C'est donc déjà une victoire – je tiens à la souligner – de la mobilisation des enseignants et des élèves, car vous ne parliez pas du tout comme cela il y a quelques semaines. Vous avez dit aussi que vous seriez attentive aux demandes et que vous êtes ouverte au report de certaines réformes parce qu'elles auraient trop d'impact en termes de charges administratives.

Cela nous semble constituer un bon premier pas, mais, pour le moment, il ne s'agit que de paroles et pas d'actes. Par exemple, nous manquons toujours de vue sur les nombreuses options menacées, le nombre d'emplois menacés, les options pour

lesquelles les années vont être supprimées, le manque de solutions dans l'enseignement pour adultes. Le manque de clarté et de préparation est patent.

Pour notre part, nous trouvons qu'il faut investir dans l'enseignement au lieu d'y désinvestir. Nous vous prenons toutefois au mot. Vous dites que vous êtes prête à postposer certaines mesures. Dites-nous, par conséquent, de quelles mesures vous parlez. Où existe-t-il une marge de manœuvre pour faire marche arrière? Pour aller plus loin encore, est-il à l'ordre du jour de remettre sur la métier certaines mesures qui ne rencontrent visiblement pas l'avis favorable des jeunes, des enseignants et/ou des directions?

Dans votre interview, vous indiquez que les jeunes professeurs sont intéressés par des contrats à durée indéterminée (CDI) – mais des dizaines de milliers d'enseignants se mobilisent contre la fin des nominations – et il n'existe aucun lien direct entre ces deux mesures. En clair, introduire des CDI n'implique pas de supprimer les nominations. Acceptez-vous de rediscuter de la fin des nominations?

Toujours dans l'article du journal «*Le Soir*» du 11 janvier, vous affirmez vous être concertée énormément avec le secteur. Or les syndicats disent exactement l'inverse. En outre, vous reconnaissez que la méthode de concertation est remise en cause, notamment autour du Pacte pour un enseignement d'excellence. Vous dites qu'il faut trouver de nouveaux canaux de communication et vous invitez même les syndicats à vous proposer des idées. Cependant, c'est vous la ministre de l'Enseignement! Il ne s'agit pas ici seulement de communication, mais bien de concertation. Il ne s'agit pas simplement d'entendre les syndicats, mais de changer les mesures en fonction des avis du terrain. Cela implique une écoute et un dialogue. Quelles sont vos propositions pour améliorer la concertation?

J'espère réellement que vous vous rendez compte de la situation. Si ce n'est pas le cas, il vous faudra sortir de notre Parlement pour vous rendre, par exemple, à la manifestation du 27 janvier prochain ou aux actions prévues le lendemain dans les écoles. Je vous propose d'aller rencontrer les élèves et enseignants, qui sont – à juste titre – extrêmement inquiets.

Toutefois, vous pouvez déjà répondre à certaines de leurs questions. Nous attendons des réponses et des précisions sur les mesures dont vous êtes prêtes à rediscuter, car le terrain ne vous écouterait pas tant que vous ne reculerez pas sur certaines réformes qui feront très mal aux enseignants et aux jeunes. Nous écouterons attentivement vos réponses et, si elles ne sont pas suffisantes, le groupe PTB déposera une motion demandant le retrait de ces réformes injustes.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Madame la Ministre, les travaux budgétaires menés par le Gouvernement relativement au budget initial 2025 ont débouché sur une triple réforme ayant une incidence sur l'enseignement qualifiant, à savoir la réduction linéaire de 3 % du nombre total de périodes professeurs (NTPP), l'exclusion des élèves majeurs décrocheurs et la suppression de la septième année

secondaire pour les élèves détenteurs d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

Ces mesures entreront en vigueur dès la rentrée scolaire 2025-2026, de manière totalement précipitée et sans aucune concertation préalable avec le secteur. Or les conséquences s'annoncent désastreuses pour les élèves et les membres du personnel concernés.

Les inflexions que la ministre-présidente avait laissé entrevoir, à savoir la réalisation d'un cadastre *a posteriori* et l'examen d'un système de dérogations au cas par cas, suggèrent un amateurisme complet dans le chef du pouvoir régulateur que vous représentez. Nous présageons malheureusement un manque complet d'anticipation, notamment en ce qui concerne les projections chiffrées, l'accompagnement pédagogique et la transition sociale.

Certaines informations distillées par vos soins dans les colonnes du «*Soir*» le samedi 11 janvier ont alimenté davantage la confusion. Vous avez ainsi déclaré lors d'une interview qu'une septantaine de septièmes années de qualification pourrait fermer et qu'il y aura certainement l'une ou l'autre dérogation ou la création de nouvelles formations en promotion sociale. Quelles options fermeront? Quelles dérogations seront octroyées, à qui, sous quelles conditions et pour combien de temps? Quelles formations seront créées en promotion sociale, où et avec quel budget?

Madame la Ministre, nous sollicitons dans votre chef de la précision, de la clarté et de la transparence.

Combien d'élèves majeurs et combien d'élèves détenteurs d'un CESS seront touchés par vos réformes? Quelles écoles et quelles options seront concernées? Lesquelles sont effectivement menacées de fermeture?

Combien de membres du personnel seront en perte partielle de charge et combien de chargés de cours et non-chargés de cours perdront leur emploi, et ce, par réseau et par zone? Quel accompagnement concret sera-t-il précisément offert aux élèves, aux écoles et aux enseignants?

Des collaborations avec la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale sont-elles prévues?

Quelles sont les options offertes par la formation professionnelle? Quel coût représentent-elles pour les élèves et leurs familles?

Enfin, les élèves qui devront désormais se tourner vers la promotion sociale ou une formation professionnelle resteront-ils éligibles aux allocations d'études? Dans la négative, cette problématique sera-t-elle intégrée dans la réflexion sur la réforme des allocations d'études prévue par la ministre-présidente?

J'en viens à ma deuxième question. Madame la Ministre, lors de votre interview livrée au journal «*Le Soir*» la semaine dernière, vous avez mentionné les effets retour du Pacte pour un enseignement d'excellence concernant l'enseignement qualifiant. Vous les avez liés à la fois à la réforme de la gouvernance des options proposée par votre prédécesseure et à la poursuite de la mise en œuvre du tronc commun jusqu'en troisième année secondaire.

Permettez-moi tout d'abord de rectifier vos propos concernant ces effets retours. Un effet retour, c'est quand une mesure génère un impact budgétaire positif sans que son objectif soit intrinsèquement de faire une économie. La baisse du redoublement en constitue le meilleur exemple: l'objectif des politiques adoptées pour faire baisser le taux de maintien est d'améliorer la qualité de l'enseignement et, si cet objectif est rencontré, cela génère mécaniquement une économie, car les élèves restent moins longtemps dans le système scolaire.

Ce n'est pas le cas de vos réformes de l'enseignement qualifiant, amenées de façon abrupte, sans concertation ni préparation et sans laisser le temps aux acteurs de s'adapter pour garantir la continuité du parcours des élèves ou la pérennité des emplois.

Ensuite, je rappelle encore une fois que la réforme de la gouvernance des options ne pouvait pas conduire à des économies puisqu'elle ne modifiait pas le financement de l'enseignement qualifiant – un financement qui repose sur la population scolaire et non sur le nombre d'options organisées. Cette réforme, contrairement aux vôtres, ne modifiait pas le volume d'emplois dans l'enseignement qualifiant. Évidemment, une fermeture d'options a un impact pour les membres du personnel concernés, qu'il était prévu d'accompagner socialement; mais il n'a pas de conséquences sur le nombre d'enseignants, qui devait quant à lui rester stable.

Enfin, si l'allongement du tronc commun va toucher les membres du personnel qui enseignent actuellement en troisième année secondaire dans la filière qualifiante, l'objectif a toujours été de reconvertir au maximum ces enseignants en les maintenant dans le système. Le nouveau cours de formation manuelle, technique, technologique et numérique était l'une des perspectives alternatives, de même que l'accompagnement personnalisé ou d'autres types encore de dispositifs ou de formations.

Ces deux mesures – la gouvernance des options et le tronc commun – ne peuvent donc en aucun cas être comparées à la dynamique initiée par votre gouvernement, qui consiste à directement toucher au financement du qualifiant, de manière linéaire et en éjectant, presque du jour au lendemain, des élèves de notre système éducatif.

Les nouvelles politiques que vous avez décidé de mettre en œuvre diminuent non seulement les moyens d'encadrement dédiés à l'enseignement qualifiant, mais accentuent davantage encore l'importance des travaux qui doivent être menés

relativement à la transition sociale, et ce, alors que le nouveau parcours d'enseignement qualifiant (PEQ) permettait déjà de réaliser l'essentiel de la trajectoire du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Madame la Ministre, votre prédécesseure avait mandaté l'administration pour constituer une cellule de reconversion au sein du ministère. Plusieurs recrutements étaient prévus pour la constituer et certaines procédures avaient même été initiées. Où en est la mise sur pied de cette cellule? Une équipe est-elle désormais créée? Dans l'affirmative, de combien de personnes est-elle composée?

Les collaborations initiées avec le FOREM et Actiris sous la précédente législature sont-elles poursuivies, en ce compris pour envisager individuellement des trajectoires de reconversion de chaque membre du personnel au sein de l'enseignement? Le cas échéant, comment se concrétisent ces collaborations?

Par ailleurs, quelles sont les mesures envisagées pour faciliter les reconversions? Quand ces travaux aboutiront-ils?

Enfin, la réforme de la gouvernance des options de l'enseignement qualifiant prévoyait de cadastrer les impacts en termes d'emplois afin de s'assurer qu'elle n'engendre pas d'effets indésirables au niveau social. Un groupe de travail devait permettre d'identifier si des situations problématiques émergeaient et de trouver des solutions adéquates, en revoyant le texte si nécessaire. Ce travail est-il en cours? Une modification du décret du 22 juin 2023 relatif à la gouvernance de l'offre d'options de base groupées dans l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice et en alternance est-elle envisagée?

Mme Manon Vidal (PTB). – Madame la Ministre, dans l'exposé général du budget 2025 de votre gouvernement, vous déclarez que le financement de l'enseignement qualifiant sera revu à 97 % de son niveau actuel afin de limiter le nombre de petites classes et d'inciter les établissements à se réorganiser. Combien de classes et d'options sont concernées?

Nous avons déjà interrogé la ministre bruxelloise pour savoir combien de classes et d'options sont concernées à Bruxelles, mais nous voudrions avoir une vue globale pour toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les jeunes et les professeurs sont inquiets et ont le droit d'obtenir des réponses.

Vous avez mentionné 2 700 options de l'enseignement qualifiant comptant moins de dix élèves et 1 300 classes trop proches, selon vous, d'une option semblable. Disposez-vous d'une liste précise de ces options et classes et des écoles concernées? Pouvez-vous nous fournir cette liste? Disposez-vous du calendrier que les écoles devront respecter à la suite de votre coupe de 3 % des moyens alloués à l'enseignement qualifiant?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, le 1^{er} janvier, les mesures contenues dans le décret-programme réduisant drastiquement le budget de l'enseignement qualifiant sont entrées en vigueur. Ces mesures restreignent l'accès à l'enseignement qualifiant et constituent une attaque brutale contre une filière de qualité et d'épanouissement pour des milliers de jeunes, ainsi qu'un abandon des plus fragiles.

Ces mesures ont été adoptées et seront appliquées en dépit de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'enseignement. Vous avez réussi, Madame la Ministre, à liguer contre vos choix l'ensemble des syndicats, des fédérations de pouvoirs organisateurs, des associations et des élèves.

Les filières de l'enseignement qualifiant ont connu de nombreuses réformes en amont de la prochaine refondation plus globale de l'après-tronc commun. Elles s'y sont toujours pliées, en portant une attention particulière à l'intérêt supérieur des élèves. Or, vos mesures vont précisément fragiliser leur travail et la qualité du parcours des élèves.

Votre majorité a commencé par sabrer, sans analyse ni concertation préalable, dans les budgets de l'enseignement qualifiant, et a placé les enseignants, les élèves et les familles dans l'incertitude.

Cette coupe budgétaire va également affecter les emplois. Nous pouvons retourner la formule dans tous les sens, mais la réduction linéaire des périodes subventionnées pour l'enseignement qualifiant signifie une réduction du nombre d'emplois, dont les organisations syndicales et les fédérations de pouvoirs organisateurs ont encore du mal à évaluer l'ampleur. Des centaines d'emplois seront concernés.

Cette coupe budgétaire aura aussi des répercussions sur la qualité et la cohérence des formations. Elle pourrait renforcer des dynamiques de concurrence entre les établissements. Ceci risque de compliquer considérablement le quotidien de certains élèves, notamment ceux qui vivent en milieu rural. Devoir parcourir dix kilomètres de plus pour rejoindre son école peut représenter un obstacle. Il faut sortir de Bruxelles pour se rendre compte que les élèves n'ont pas toujours des transports en commun adaptés pour rejoindre leur école.

L'autre choix du gouvernement est d'exclure les élèves majeurs en difficulté avant même d'avoir entamé le chantier de lutte contre le décrochage scolaire et d'exclure de l'enseignement obligatoire ceux qui, certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) en poche, souhaitent poursuivre leur parcours de spécialisation et décrocher une qualification avant de rejoindre le monde de l'emploi. Autrement dit, Madame la Ministre, vous faites le choix d'abandonner ces élèves et de les renvoyer vers l'enseignement pour adultes.

Notre enseignement pour adultes est de grande qualité. Personne ici n'a jamais affirmé le contraire. Cependant, cet enseignement ne dispose ni des mêmes outils

ni des mêmes objectifs que l'enseignement général. Il ne prévoit ni de dispositif d'accompagnement ni de formation générale construisant la citoyenneté et la culture générale des élèves.

Encore plus grave, nous ne savons toujours pas si l'enseignement pour adultes dispose des moyens, des équipements et des locaux nécessaires pour accueillir l'ensemble des élèves qui feront les frais de vos exclusions.

Le sujet est sensible. En réponse aux contestations, vous avez entamé un projet de cadastre devant inventorier les formations et garantir leur continuité dans l'intérêt des élèves.

Les acteurs de l'enseignement ont manifesté devant les portes de notre Parlement. Ils ont exprimé leurs inquiétudes pour les élèves et dénoncé les pertes d'emploi que votre réforme devrait occasionner. Les enseignants, les élèves et les familles méritent d'obtenir une information claire très rapidement. L'année scolaire prochaine se planifie dès aujourd'hui!

Madame la Ministre, quel est l'état des travaux relatifs au cadastre des formations accessibles aux élèves qui seront exclus de l'enseignement obligatoire?

Les critères de continuité pédagogique et de proximité géographique font-ils bien partie des critères pris en considération pour envisager les alternatives accessibles aux élèves? Disposez-vous de l'assurance de la capacité de l'enseignement pour adultes à absorber l'afflux de nouveaux étudiants prévu à la rentrée scolaire 2025?

Disposez-vous du décompte exact des périodes qui devraient disparaître à la rentrée du fait des mesures d'économie dans l'enseignement qualifiant? Est-il, par exemple, prévu de geler les normes de comptage, ou de les rendre dégressives dans les écoles à titre de mesure transitoire, comme nous l'avons déjà fait dans d'autres contextes?

Une cellule de reconversion est-elle en construction pour limiter l'impact en matière d'emploi et offrir une perspective décente à ceux qui perdront tout ou partie de leur charge de travail?

Existe-t-il un inventaire des équipements, du matériel et des locaux qui seront inutilisés à la suite de la fermeture de certaines filières? Pourront-ils être revalorisés par la suite?

Où en sont vos discussions avec le secteur de l'enseignement? Des propositions alternatives sont-elles à l'ordre du jour?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Les interventions précédentes ont soulevé des questions importantes sur les réformes qui touchent l'enseignement qualifiant. Pour ma part, j'aimerais revenir sur plusieurs points, notamment certains

principes fondamentaux qui guident notre action et certaines des préoccupations exprimées. Tout d'abord, je rappelle l'importance que nous accordons à l'enseignement qualifiant; il s'agit de veiller à ce que les mesures prises n'affaiblissent ni sa qualité ni ses objectifs, ce type d'enseignement étant un tremplin vers l'emploi et une filière stratégique qui accompagne les jeunes dans leur intégration sur le marché du travail.

Concernant la réduction de 3 %, il est apparu, lors des discussions avec les enseignants, les directeurs et les pouvoirs organisateurs, que tout le monde semble conscient, comme nous l'avons déjà constaté lors des réflexions précédentes à ce sujet, qu'à un moment donné, il faut optimiser les classes en incitant les écoles – j'insiste sur le verbe «inciter» – à réorganiser les classes de moins de dix élèves. Dès lors, cette réduction de 3 % permet de restreindre la dispersion des options en utilisant mieux les ressources disponibles. Cela passe notamment, comme demandé depuis le début, par une réflexion des pouvoirs organisateurs sur le travail à faire et sur les options à supprimer au regard de ce qui existe dans un périmètre de mobilité permettant à chacun de suivre la filière de son choix. Une telle réflexion a d'ailleurs déjà eu lieu durant la législature précédente, lorsque le parcours d'enseignement qualifiant (PEQ) a engendré certains problèmes, notamment à Comines. Les réflexions nécessaires existent donc déjà et chacun s'y est attelé. Bien entendu, il faut aussi assurer l'accompagnement des enseignants, en particulier ceux qui seraient concernés par des pertes de charge, afin de limiter l'impact d'une réforme de l'enseignement qualifiant sur leur parcours professionnel. Cela a déjà été dit à plusieurs reprises et un engagement a été pris à ce sujet.

Quant à la non-admission en septième année de l'enseignement professionnel et de l'enseignement technique de qualification pour les élèves qui possèdent déjà le CESS, beaucoup de choses ont été dites et il convient de les recadrer quelque peu. Concrètement, cette mesure entraîne bien la fermeture de la septième année technique, mais avec des exceptions qui ont déjà été prévues dans le décret-programme. Par contre, elle n'entraîne pas la fermeture de la septième année professionnelle. Malheureusement, cette information ne passe pas toujours correctement auprès des enseignants et des élèves.

Dès lors, cela n'empêche absolument pas l'élève en sixième année de technique de qualification qui obtient son CESS de poursuivre sa formation dans l'enseignement pour adultes ou dans d'autres organismes régionaux, ou encore dans l'enseignement supérieur, qu'il soit universitaire ou non. Il faut arrêter de faire croire que cette mesure bloque l'élève dans son parcours, puisqu'elle permet au contraire de le réorienter vers d'autres acteurs que l'enseignement obligatoire, qui offrent également un apprentissage cohérent avec les aspirations professionnelles de certains jeunes.

Il faut aussi pouvoir entendre les inquiétudes des écoles et des familles face au manque d'informations précises sur les réorientations possibles et garantir une

transition harmonieuse, ce à quoi s'est d'ailleurs engagée la ministre en travaillant sur un cadastre complet des options disponibles, qui sera finalisé prochainement et qui permettra à chaque élève de choisir la façon dont il désire continuer son parcours.

En effet, les élèves doivent pouvoir décider de leur parcours en pleine connaissance de cause. Si des situations spécifiques venaient révéler un manque d'alternatives ou de solutions, notamment en raison de la distance entre le domicile des élèves et les instituts de promotion sociale ou de formation, des ajustements devront être envisagés. Nous y serons attentifs.

Nous resterons également vigilants à la mise en œuvre de ces mesures. Il faut continuer ce travail de cartographie pour être sûr qu'il soit approfondi et qu'il permette de délimiter les solutions disponibles, et ce, afin d'anticiper les besoins des élèves et des enseignants concernés. Notre engagement est clair: aucun élève ne sera laissé sans solution et les enseignants bénéficieront du soutien nécessaire pour éviter une rupture dans leur parcours professionnel.

J'entends également les craintes qui ont été émises quant à la capacité de l'enseignement de promotion sociale à absorber cette nouvelle partie du public. Il est clair qu'il faut s'y préparer. La promotion sociale est un levier important pour la réorientation des élèves. Dès lors, ses opérateurs doivent également être entendus lorsqu'ils font état de leurs difficultés et être accompagnés pour faire face à la transition en cours. Je n'ignore cependant pas que vous en êtes déjà consciente, Madame la Ministre.

Ensuite, il faut aussi pouvoir se coordonner avec les opérateurs de la promotion sociale afin de garantir cette transition. Vous n'y manquez pas également. J'entends les craintes sur l'emploi dans ce secteur. À cet égard, il faut maintenir le dialogue, tant avec les syndicats qu'avec les enseignants, afin de pouvoir gérer ces changements de façon bienveillante. On sait que la concertation sera la clé. Enfin, il faut écouter et intégrer les retours du terrain pour ajuster les réformes lorsque cela s'avérera nécessaire, mais aussi apporter des solutions là où les problèmes persistent.

Grâce à la présente intervention, je voulais réaffirmer l'engagement de mon groupe politique à préserver cet enseignement qualifiant de qualité, qui se révèle être un formidable moteur d'intégration sociale et professionnelle. Il faudra néanmoins accompagner les différents profils de manière pragmatique, en suivant attentivement l'impact de ces réformes pour garantir que chacun – élève ou enseignant – puisse trouver sa place dans le système.

Mme la présidente. – La parole est à Madame Nolic.

Mme Diana Nolic (MR). – Je partage tout à fait les propos de Mme Vandorpe qui rappelle l'importance de l'enseignant qualifiant. Il est essentiel de débattre

de ces mesures qui alimentent régulièrement l'actualité de notre Parlement et de notre commission.

Madame la Ministre, ces débats me font penser au film «*Un Jour sans fin*» où l'acteur Bill Murray vit chaque jour un éternel recommencement, à une différence près: dans le film, l'histoire évolue, chaque personnage apprend de ses erreurs et les corrige. C'est tout l'inverse de ce qui se passe dans le chef des partis de l'opposition, le PTB en tête avec sa présente interpellation.

Chers collègues, depuis le début de son mandat, la ministre Glatigny n'a de cesse d'expliquer la portée de ces mesures, qui n'est pas celle que vous lui prêtez. Elle y revient lors des réunions de commission, en séance plénière et lors des débats budgétaires. Elle a déjà répondu à de très nombreuses questions et interpellations. Elle fait aussi régulièrement preuve de pédagogie à l'intention du grand public, notamment par voie de presse et par des prises de parole publiques. Pourtant, à chaque fois, vous utilisez ses nombreuses interventions et explications pour remettre une pièce dans le *jukebox* et alimenter la peur. Votre interpellation l'illustre parfaitement, Madame Pavet. Vous y égrenez des erreurs, voire des inepties. Vous évoquez la fermeture de 2 700 options dans l'enseignement qualifiant. À vous écouter, on pourrait croire que 2 700 options seront effectivement supprimées. Si c'était vrai, je comprendrais que la mesure effraie le secteur. Mais ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit. Il vous faut lire les textes et écouter: nous n'avons pas voté en faveur d'une telle mesure. Quelqu'un a dit tout à l'heure qu'il n'y a pas de pire sourde que celle qui ne veut pas entendre. Écoutez donc, Madame Pavet.

Les chiffres cités au cours des débats budgétaires en séance faisaient état de 5 400 options dans l'enseignement dont 2 700 comptent moins de dix élèves. Sachez que certaines options ne peuvent pas compter plus de dix élèves, pour des raisons de sécurité. C'est notamment le cas en menuiserie et en électricité. Parmi ces 2 700 options figurent 1 300 doublons dans les filières de l'enseignement qualifiant, des centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA) et des Instituts de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME); ces doublons sont présents dans un périmètre de moins de dix kilomètres. Ces chiffres indiquent donc qu'il existe de la marge. J'ai évoqué le chiffre de 5400. Donc demain, allez-vous me dire que le gouvernement fermera 5400 options? Bien sûr que, non, le gouvernement ne le fera pas. Il est essentiel que vous écoutiez tous les mots.

Par contre, pour les 1300 options, pour lesquelles il existe un doublon à moins de dix kilomètres, j'entends tout à fait l'argument que vous avancez, Madame Linard. En effet, parcourir dix kilomètres à Bruxelles ou parcourir dix kilomètres au fin fond de la province de Luxembourg, ce n'est pas pareil. Je rappelle cependant que vous interpellez la ministre de l'Éducation et non celle de la Mobilité. Il y a eu des ministres de la Mobilité issus de la formation Ecolo qui, de leurs propres

aveux, ont «merdé». Je précise que je tire ces propos d'une campagne actuelle de leur propre parti.

Chers collègues de l'opposition, il me semble que vous mélangez un peu tout. En ce qui concerne la fin de la nomination, par exemple, rien n'est dit dans les textes que le Parlement a adoptés en décembre. La ministre n'a de cesse de répéter que tout est encore à l'étude et doit faire l'objet de concertations. Dès lors, il serait louable que vous arrêtiez de proférer inlassablement, à l'instar d'un disque rayé, de telles inepties. Soyez à la hauteur du mandat qui vous a été confié par les électeurs; vous êtes ici en commission parlementaire, pas au café du commerce.

La ministre Glatigny nous informe donc qu'un cadastre des alternatives existantes est en cours d'élaboration afin d'accompagner les élèves concernés par ces mesures dans leur nouvelle orientation. Je m'étonne néanmoins que ce cadastre des options dans l'enseignement qualifiant soit réalisé au premier trimestre de l'année 2025. Il est en effet interpellant que cela n'ait pas été fait avant. Certes, la ministre Glatigny n'est en fonction que depuis cinq mois, mais la rationalisation des options de l'enseignement qualifiant figurait déjà dans un décret adopté par notre Parlement en 2022, dans le Pacte pour un enseignement d'excellence ainsi que dans l'avis n°3 du Groupe central.

Pour ceux que cela intéresse, vous retrouverez d'ailleurs tout cela à la page 217 de l'avis n° 3 du Groupe central. Cet avis n° 3 y évoque la rationalisation des options et les modalités pour la budgétisation: «adaptation concomitante de l'allocation NTTP». Dès lors, je m'étonne aujourd'hui de vos réactions par rapport aux modalités de budgétisation que le Parlement a votées en 2022 et qui figurent noir sur blanc dans le Pacte pour un enseignement d'excellence.

La ministre Glatigny nous fait part de solutions pour les filières qui ne connaîtraient pas de véritable alternative. C'est le cas de l'IATA, où la formation glisse sous l'égide de la formation pour adultes, et ce, dans les mêmes lieux, avec les mêmes enseignants et le même niveau d'excellence internationalement reconnu.

Vous nous dites que l'armurerie n'est organisée nulle part ailleurs. En effet, elle n'est pas organisée au niveau de l'enseignement de promotion sociale, de l'enseignement pour adultes, de l'IFAPME ou ailleurs! Pour faire simple, il s'agit là d'une des dernières écoles au monde à dispenser cette formation. Il est donc assez logique que vous affirmiez qu'elle n'est pas organisée ailleurs; c'est pourquoi elle accueille, dès la quatrième année de l'enseignement secondaire, une écrasante majorité d'étudiants étrangers – français, italiens, espagnols et même américains –, majeurs – plus de 20, 30, voire parfois 40 ans – au sein de l'établissement en question. Cette formation est tellement peu organisée que tout le monde se rue vers Liège.

Ceci étant, il faut mener une réflexion sur l'âge des étudiants, mais cela ne doit évidemment pas se faire au détriment de l'excellence de cette école. Il est donc

légitime de s'interroger sur le bien-fondé d'organiser cette formation sous l'égide de l'enseignement obligatoire, alors que le décret «Missions» rappelle la limite de l'âge de l'obligation scolaire, fixée à 18 ans.

Tout le reste n'est qu'agitation, craintes et inquiétudes d'une profession enseignante, d'un monde de l'enseignement qui souffre depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies. Le monde enseignant s'épuise et crie au trop-plein, un trop-plein généralisé. Certains discours actuels lui font peur et je le comprends. Notre rôle est de faire de la pédagogie.

Mme Pavet a cité l'échevine de l'Enseignement de la ville de Liège. Mais précisons que lorsque cette dernière a communiqué ces chiffres à l'occasion de la réunion du conseil communal du 23 décembre, elle a avoué son manque d'informations sur le sujet. Il n'est en effet marqué nulle part quelles filières vont fermer. C'est le travail des pouvoirs organisateurs et des fédérations de pouvoirs organisateurs de le définir. Elle a avancé des projections catastrophistes alors que les premiers arrêtés d'exécution ne sont pas encore adoptés et que personne ne peut dire aujourd'hui quel sera l'impact de ces mesures. En avançant le scénario du pire, comme beaucoup d'entre vous, elle entretient des inquiétudes, le malaise et la défiance. Le secteur mérite d'entendre la vérité, pas des contrevérités!

La ministre Glatigny et la ministre-présidente Degryse nous ont fixé un rendez-vous à la fin du premier trimestre. Nous sommes à peine au-delà de la mi-janvier; laissons le gouvernement travailler à la mise en œuvre du cadastre, des mesures d'accompagnement et des solutions alternatives. Un peu de patience!

La ministre a également parlé du soutien dont bénéficieront les enseignants concernés par les mesures. Ce soutien sera fourni par une cellule qui existe déjà en Fédération Wallonie-Bruxelles et qui se penche sur l'impact social que génère le Pacte pour un enseignement d'excellence. Il faut cependant un peu de patience.

Puisque nous en sommes là, Madame la Ministre, j'ose croire que vous ne manquerez pas de faire le point et de nous fournir tous les éléments qui devraient nous rassurer, à charge pour chacun d'entre nous ensuite de faire œuvre utile et de pédagogie en allant sur le terrain rassurer le monde enseignant, plutôt que d'attiser les peurs et la colère.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Pour commencer, Mesdames les Députées, je rappellerai que les mesures évoquées ici ne constituent en rien une nouveauté; elles s'inscrivent dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence. Je vous invite d'ailleurs à relire les pages 218 et suivantes de l'avis n° 3 du Groupe central. Le Pacte a été élaboré avec la participation de tous les acteurs du secteur: les enseignants, les experts, les fédérations de pouvoirs organisateurs, les associations de parents et, bien sûr, les organisations syndicales. Ses mesures ont été conçues dans un objectif clair: améliorer la qualité de notre

enseignement, tout en garantissant une meilleure efficacité de nos ressources. Toutefois, je comprends que des accords datant de 2017 puissent paraître lointains et qu'il est toujours plus facile de mettre en œuvre des mesures qui permettent d'aligner des millions et des équivalents temps plein (ETP) plutôt que d'implémenter des mesures jugées plus difficiles, comme la réduction de la multitude des petites options dans l'enseignement qualifiant. Les chiffres cités par Mme Nikolic sont exacts: l'enseignement qualifiant compte 5 400 options, dont 2 700 comptent moins de dix élèves. Parmi ces dernières, il y en a 1 300 pour lesquelles une offre existe à proximité. Cela ne signifie évidemment pas que nous allons fermer ces 2 700 options.

Il est également important de rappeler que la trajectoire budgétaire de l'enseignement qualifiant a été établie dans le Pacte. Y figure notamment une économie de moins de 3 % du budget total de ce segment. Ce pourcentage, bien que souvent amplifié dans le débat public, n'altère pas la solidité financière de l'enseignement qualifiant qui bénéficie d'un financement conséquent de plus d'un milliard d'euros par an, soit 9 500 à 10 500 euros par élève. C'est bien supérieur à la moyenne pour l'enseignement secondaire général, qui est estimée entre 6 500 et 7 500 euros par élève. Ces ressources placent notre pays dans le peloton de tête des pays de l'OCDE en termes de financement. Pourtant, force est de constater que le budget seul ne garantit pas une qualité optimale. Si c'était le cas, nos résultats scolaires rivaliseraient avec ceux de la Finlande ou du Danemark. Cette situation montre la nécessité d'une réforme en profondeur guidée par des choix stratégiques eux-mêmes basés sur des données fiables et sur une vision globale. Il ne s'agit évidemment pas d'une simple question de bonne gestion budgétaire ou d'éviter de financer simultanément deux formations identiques; il s'agit surtout de mener une réflexion sur la plus-value pédagogique d'une formation pour un jeune adulte. Par exemple, l'enseignement pour adultes compte des pédagogues particulièrement formés pour aider un jeune adulte à décrocher le CESS.

Plus spécifiquement, les mesures visent notamment à redéfinir l'organisation de la septième année technique de qualification pour répondre aux besoins actuels des élèves majeurs et du marché du travail.

Rappelons au passage l'explosion du nombre d'ouvertures de septièmes années de technique de qualification au cours de ces cinq dernières années. Ainsi, en 2020-2021, une seule ouverture a eu lieu tandis qu'elles étaient quatre en 2022-2023; en 2024-2025, seize demandes ont été introduites. Toutes ces demandes ont probablement été émises pour anticiper l'extension du tronc commun à la troisième année secondaire et par crainte d'une baisse du nombre d'heures de cours techniques. Si on peut comprendre que des établissements anticipent cette arrivée du tronc commun, on peut s'interroger en tant que pouvoir régulateur sur le fait que nous finançons deux fois une même formation: une fois dans l'enseignement obligatoire et une autre fois dans l'enseignement pour adultes.

Au 15 janvier 2023, on comptait 418 élèves titulaires d'un CESS qui étaient inscrits en septième année professionnelle. À cela s'ajoutent 420 élèves majeurs ayant interrompu leur parcours scolaire l'année précédente, inscrits en troisième ou quatrième année à la même date. Je lis que des milliers et des milliers d'élèves seraient impactés, mais ces chiffres démontrent que l'impact est ciblé et limité à moins de 840 élèves tout en offrant à ces élèves adultes, une poursuite crédible de leur parcours scolaire – on parle ici de moins de 1 % de tous les élèves de l'enseignement qualifiant. À moins que l'on ne remette en doute – j'espère que ce n'est pas le cas – la qualité de l'enseignement dispensé en enseignement pour adultes? Je rappelle que ce dernier dispense bien une formation générale, Madame Linard, puisqu'on peut aller y chercher un CESS ou encore un certificat d'études de base (CEB), tout en bénéficiant d'une pédagogie réellement centrée sur des adultes. Ou peut-être remet-on aussi en question l'enseignement dispensé par une haute école ou l'IFAPME? Ce n'est pas mon cas.

Contrairement à ce que j'ai entendu, l'enseignement pour adultes répond plutôt favorablement aux sollicitations. Vous aurez compris que les élèves concernés ne sont qu'une poignée. Par rapport à la masse des 135 000 apprenants dans l'enseignement pour adultes, l'impact sur l'enseignement pour adultes ne sera pas dévastateur. Les réponses des enseignants pour adultes sont plutôt encourageantes.

Par ailleurs, Madame Pavet, l'allègement de la charge administrative que vous mentionnez, à cause du report de certains décrets comme celui sur le décrochage scolaire, n'est en aucun cas imputable à votre action. Il s'agit simplement d'une demande des fédérations de pouvoirs organisateurs, c'est-à-dire des acteurs de terrain.

Les emplois en personnel auxiliaire d'éducation ou administratif d'une dizaine d'écoles pourraient être touchés, mais cela ne représenterait que 9,75 emplois au total. J'utilise le conditionnel, car nous ne savons pas encore quelles options seraient finalement touchées, les chiffres définitifs n'étant pas encore disponibles. Je ne doute pas que certains voudront émettre des hypothèses. Moins de cinq écoles pourraient être concernées par la conversion d'un emploi de chef d'atelier en maintien 1. Nous attendons les chiffres du comptage du 15 janvier, en voie de collecte. Une réaffectation de membres du personnel dans d'autres périodes de l'enseignement obligatoire pour adultes garantira ainsi qu'aucune mise en disponibilité ne sera nécessaire.

Le cadastre actuellement en cours de finalisation avance grâce à la collaboration exemplaire entre WBE, les fédérations de pouvoirs organisateurs et les directions d'école. Ce document permettra d'identifier précisément les options et les écoles concernées et de prévoir des mesures spécifiques pour chaque situation. Notre objectif est de ne casser aucun parcours de formation et d'orienter ces élèves majeurs vers des offres de formation qui existent déjà, même si c'est en dehors de leur école. Nous avons également sollicité l'avis des secteurs professionnels qui

seront pleinement intégrés dans la rédaction finale du cadastre. Une fois ce travail achevé, nous reviendrons vers les partenaires syndicaux pour une concertation approfondie.

Je tiens aussi à rassurer les élèves et leurs familles. Ces mesures de réorientation n'auront pas d'impact sur leurs droits, qu'il s'agisse des allocations d'études ou des frais d'inscription. Aucun droit d'inscription ne leur sera réclamé dans le cadre de cette transition. Le parcours scolaire sera maintenu, avec un seul changement qui ne les concernera pas, à savoir qu'il se poursuivra dans l'enseignement pour adultes. Nous éviterons ainsi de financer deux fois une même formation.

Enfin, permettez-moi de rectifier certains chiffres qui ont été avancés et qui sont souvent exagérés, voire erronés. Une analyse approfondie montre que beaucoup de ces estimations sont basées sur des observations fragmentaires récoltées à la grosse louche sur le terrain. Seule une vision «macro» permettra d'avoir une vue globale cohérente, sur la base des chiffres.

En ce qui concerne vos questions, Madame De Rodder, sur le chantier de la transition sociale, je vous informe que mon administration a constitué une équipe entièrement consacrée à cette problématique, chargée de développer et de maintenir des contacts avec le FOREM et Actiris, mais également d'analyser la situation de chaque enseignant potentiellement impacté, pour lui proposer des possibilités de reconversion adaptées à sa situation.

Les travaux entamés durant la précédente législation avec le FOREM et Actiris se poursuivent et des réunions sont organisées régulièrement entre ceux-ci et l'administration pour élaborer des trajets de reconversion. En outre, des mesures structurelles et transitoires sont envisagées dans le cadre de l'allongement du tronc commun. Son extension à la troisième année secondaire va entraîner des pertes d'heures. Des craintes existent donc au sujet de cette décision prise en 2017 dans le cadre du Pacte. Ces mesures transitoires font l'objet de discussions avec les organisations syndicales qui participent aux réunions du Pacte, ainsi qu'avec les fédérations de pouvoirs organisateurs.

En ce qui concerne l'introduction des CDIE, je tiens à souligner que les rencontres et la concertation avec les syndicats se poursuivent. Une réunion à ce sujet aura d'ailleurs lieu demain matin. Le travail d'analyse est donc en cours. Je m'engage à vous tenir informées de chaque avancée significative, dans un souci constant de dialogue et de transparence.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame Nikolic, vous dites que la ministre a déjà répondu à beaucoup de questions. Nous pourrions faire le bilan, mais, en réalité, Madame la Ministre, vous n'avez pas répondu à un grand nombre des questions que j'ai posées aujourd'hui dans le cadre de mon interpellation. Mais surtout, les réponses que vous nous avez apportées sur pas mal de points continuent de nous

inquiéter à juste titre. Vous n'allez pas du tout dans le bon sens, ni pour les jeunes ni pour les profs. Nous comprenons dès lors les raisons de la mobilisation.

Je vais essayer de reprendre point par point les raisons pour lesquelles vos réponses ne sont pas du tout réconfortantes. Que du contraire, elles nous inquiètent énormément pour l'avenir des jeunes et des profs.

Madame Vandorpe, vous avez dit que vous alliez veiller à ce que les mesures prises n'affaiblissent pas l'enseignement qualifiant. Vous ne devez pas être bien réveillée! Faut arrêter de déconner: réduire de 3 % le budget de l'enseignement qualifiant ne va certainement pas le revaloriser, comme vous l'avez par ailleurs promis dans vos programmes durant toute la campagne électorale. Vous faites exactement l'inverse! D'autant plus qu'on ne parle pas de cibler des petites classes ici ou là, mais de réduire de 3 % le budget de tout l'enseignement qualifiant! Cela ne peut aider personne, ni les élèves ni les enseignants. Affirmer l'inverse serait mentir à l'ensemble de la population.

Vous dites aussi, Madame Vandorpe, qu'il faut optimiser les classes avec des incitants. Mais réduire de 3 % le budget de tout l'enseignement qualifiant, cela revient juste à mettre un flingue sur la tempe des professeurs et des directions. Vous ne réfléchissez donc pas à cibler et à faire en sorte que nous puissions éventuellement trouver une solution pour certaines petites classes, s'il s'avérait y avoir un doublon. Vous coupez les vivres à tout le monde et vous obligez à réduire l'offre de l'enseignement. Vous allez ainsi faire en sorte que des jeunes se retrouvent sans aucune solution; nous en sommes persuadés.

Madame la Ministre, vous annoncez des chiffres relatifs à ces petites classes. Vous dites qu'il y a maintenant 1 300 doublons, mais vous ne parlez pas de classes de l'enseignement qualifiant. Vous allez plus loin: vous parlez également des doublons de l'enseignement pour adultes. Cela signifie que vous allez fermer des classes, en disant aux élèves qu'ils pourront suivre la filière qu'ils choisissent s'ils vont dans l'enseignement pour adultes. En fait, vous comparez l'enseignement qualifiant à l'enseignement pour adultes, alors que, de l'aveu même de ceux qui organisent ce dernier, ce n'est pas du tout la même chose. Vous ne pensez pas à vos enfants à vous! Vous ne pensez pas à tous ces jeunes qui rêvent de faire des études avec des jeunes de leur âge dans l'enseignement qualifiant, de suivre une septième année technique, que ce soit en boulangerie, en coiffure ou en mécanique. Cette septième que vous voulez supprimer est indispensable pour ces jeunes qui veulent devenir indépendants, se faire une place, vivre dignement et espérer avoir un avenir dans un de ces métiers. Votre solution ne remplace pas cette septième année technique; vous allez ainsi empêcher de nombreux élèves d'y avoir accès.

Plutôt que de résoudre le problème, par exemple pour les petites classes, en organisant une concertation entre les réseaux trop souvent en concurrence, plutôt que de vous attaquer à la concurrence du marché scolaire, vous dites simplement aux

écoles de se débrouiller. Nous ne sommes pas du tout d'accord quand vous renvoyez vers l'enseignement qualifiant. Je vous ai entendu dire que vos relations avec les responsables de l'enseignement pour adultes sont plutôt encourageantes. Ce n'est pas du tout ce que nous lisons dans la presse. J'y ai notamment pu lire que Sébastien Schetgen, dont le réseau coordonne également des établissements de promotion sociale, dit clairement que si la septième année existe, ce n'est pas un hasard, et que les jeunes qui la fréquentent ont des besoins spécifiques. Cette septième permet de développer des compétences qui donnent accès à l'emploi. Selon un rapport publié par le FOREM en août dernier, les personnes qui terminent des études secondaires techniques qualifiantes – par une septième année ou une année complémentaire – connaissent un taux de réinsertion élevé supérieur à 72 %, dépassant celui des diplômés dans l'alternance. Ce sont des faits. Vous envoyez de nombreux élèves, mais aussi des professeurs dans l'enseignement pour adultes, alors que les représentants de ce dernier disent que ce n'est pas du tout la même formation et qu'ils n'en ont pas les moyens.

Nous allons déposer une motion visant à faire reculer vos mesures. Nous soutenons aussi les prochaines mobilisations des 27 et 28 janvier prochains, mobilisations des professeurs et des élèves qui ont raison de lutter contre vos réformes injustes.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Madame la Ministre, toute solution individuelle qui sera proposée à certains étudiants nous satisfait. Mais quel gâchis! Au lieu de laisser les pouvoirs organisateurs et les directions se concentrer sur des questions essentielles, comme la lutte contre la pénurie d'enseignants ou l'amélioration de la qualité de l'enseignement, vous les obligez à mettre toute leur énergie dans des solutions kafkaïennes à des problèmes que vous et votre partenaire de majorité, Les Engagés, avez créés tous seuls. Vous avez transformé les acteurs de terrain et les élèves en marionnettes. Nous ne décolérons pas.

Le système de septième année professionnelle fonctionnait parfaitement: il était composé de filières attractives qui répondaient à un besoin pédagogique des élèves. Beaucoup de ces filières menaient à un métier en pénurie. Sous prétexte de rationalisation et sans aucune évaluation préalable, sans aucune mesure des conséquences et sans vision d'ensemble, vous décidez de détricoter ce système, et ce, dans une logique exclusivement budgétaire. Vous jurez avec une mauvaise foi phénoménale que cela n'engendrera aucune perte d'emploi. Mais qui va croire une seule seconde que la Fédération Wallonie-Bruxelles peut économiser 45 millions d'euros dans l'encadrement de l'enseignement qualifiant sans toucher à l'emploi? Essayer de faire avaler cela à la population demande un véritable culot.

Supprimer 45 millions d'euros signifie que vous allez arrêter de financer certaines dépenses. Il s'agit, en l'occurrence, de dépenses d'emploi derrière lesquelles se trouvent des humains. Vous restez dans le déni. Selon les chiffres, entre 500 et 1 000 équivalents temps plein (ETP) vont disparaître dans les faits. Le

gouvernement annonce 22 millions d'euros d'économies sur les élèves majeurs exclus et sur les septièmes années professionnelles, mais cela ne concernerait que 800 élèves. Cela fait cher l'élève! Soit il n'y avait que des classes de deux en septième année professionnelle, soit vos chiffres sont totalement faux.

En revanche, face à la mobilisation des étudiants, du PS et de l'opposition, vous avez finalement reconnu que vos mesures allaient causer d'irréremédiables dégâts dans le parcours scolaire de certains élèves. Au lieu de faire machine arrière, ne fut-ce que temporairement, vous essayez de trouver une porte de sortie coûte que coûte, avec une créativité qu'il faut vous reconnaître: vous réussissez à proposer un cadre, complètement illégal à ce jour, permettant aux pouvoirs organisateurs de tenter de poursuivre leur formation dans l'enseignement de promotion sociale.

Aux directeurs, vous dites: «Je vous retire vos moyens, mais les formations peuvent continuer dans vos locaux. Il vous suffit de trouver un partenaire de promotion sociale pour le faire à votre place. S'ils veulent sauver leurs étudiants, c'est aux directeurs de l'enseignement obligatoire de trouver un partenaire de promotion sociale pour accomplir toutes les démarches afin que l'offre soit maintenue». Vous leur retirez des moyens, mais vous leur faites peser la responsabilité d'assurer la continuité de l'offre. Cela marchera probablement dans certains cas, mais pas partout, notamment dans l'enseignement libre, où les pouvoirs organisateurs sont rarement les mêmes que dans l'enseignement obligatoire et l'enseignement de promotion sociale. Quelle charge vous faites peser sur leurs épaules!

Aux enseignants, vous dites: «Votre emploi dans l'enseignement obligatoire saute. Néanmoins, si votre directeur fait bien son boulot, vous pourrez vous faire réengager par l'enseignement de promotion sociale pour continuer à faire la même chose qu'avant, avec les mêmes avantages». Ce ne sont que des suppositions, puisque rien ne garantit que d'autres enseignants ne passeront pas devant dans des appels à candidatures.

Au sein de l'enseignement de promotion sociale, vous allez générer un régime de travail discriminatoire, avec, d'un côté, les enseignants historiques de la promotion sociale, avec des statuts et horaires spécifiques et, de l'autre côté, des anciens enseignants de l'enseignement obligatoire, avec un salaire propre et un régime de semaine exclusivement.

Au sein de l'enseignement de promotion sociale, qui travaille avec une enveloppe fermée, vous allez également faire disparaître des options qui seront remplacées par les septièmes années.

Enfin, aux étudiants, vous donnez de l'espoir, mais sans aucune certitude. À situations égales et en fonction de ce que leurs pouvoirs organisateurs réussiront comme prouesses, certains pourront continuer comme aujourd'hui avec de plus grandes classes pour moins d'enseignants, puisque les règles d'encadrement ne sont pas les mêmes dans l'enseignement de promotion sociale que dans

l'enseignement obligatoire. Néanmoins, pour d'autres étudiants, leur formation sautera; ils devront alors se débrouiller pour trouver autre chose.

Parce que vous avez pris une décision sans en mesurer les conséquences; parce que vous êtes incapable d'admettre votre erreur; parce que vous préférez créer du chaos dans les écoles de l'enseignement obligatoire et, maintenant, dans l'enseignement de promotion sociale plutôt que supprimer ou au moins suspendre votre réforme; parce que, par pur cynisme, vous faites porter tout le poids de la responsabilité aux pouvoirs organisateurs et que c'est eux que vous pointerez du doigt quand les étudiants seront exclus; pour toutes ces raisons, vous et votre partenaire de majorité, Les Engagés, serez les seuls responsables de l'exclusion des étudiants. Vous serez la seule responsable des tensions sur le terrain, la seule responsable devant les nombreux enseignants licenciés et devant les écoles de l'enseignement obligatoire dont le projet sera menacé et qui fermeront leurs portes, parce que vous les avez dénués de leurs formations les plus attractives.

Madame Nikolic, nous sommes peut-être dans le film «*Un jour sans fin*», mais, vous, vous pilotez vraisemblablement le Titanic! Votre réforme est une attaque insensée envers l'enseignement qualifiant. La preuve: des milliers de personnes sont dans la rue. Vous faites preuve d'un cynisme à toute épreuve, puisque vous rétorquez sans cesse que ces gens n'ont rien compris et que nous, membres de l'opposition, ne comprenons rien non plus. Les personnes concernées savent ce qui les attend. Les jeunes savent qu'ils vont être abandonnés en plein parcours!

Madame Vandorpe, vous le dites vous-même: il fallait une préparation à tout cela. Des étudiants lancés dans leur cursus vont être stoppés en plein vol au mois de septembre. Je n'arrive pas à trouver un seul élément positif dans cette réforme. J'en suis consternée.

Mme Manon Vidal (PTB). – Selon vous, Madame la Ministre, les chiffres que nous utilisons sont des observations fragmentaires, prises à la louche. Certes, les écoles ont dû récupérer des chiffres à la louche, puisque vous les avez laissées dans le brouillard. Vous admettez d'ailleurs ne pas encore savoir quelles sont les options touchées. Ainsi, vous avez vraisemblablement mené ces réformes à l'aveugle.

Les informations que vous nous fournissez sont insuffisantes et il est véritablement inquiétant que votre gouvernement fasse passer une réforme sans même évaluer ses conséquences. Des professeurs vont perdre leur emploi, des jeunes ne pourront pas faire les études dont ils rêvent et vous n'êtes pas capable de nous fournir une liste qui fait état de ces dégâts.

Vous avancez à l'aveugle et, dès lors, les écoles sont obligées d'estimer elles-mêmes les conséquences de vos réformes et de vos coupes budgétaires.

Mme la présidente – J'ai été saisie de quatre projets de motion. Le premier, signé par Mmes Pavet et Vidal ainsi que M. Bauwens, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu l'interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée "Nouvelles actions et dernières déclarations de la ministre Glatigny concernant les réformes de l'enseignement", et aux questions orales de Mme De Rodder et Vidal et de M. Kaynak,

vu la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui prévoit que, "pour que l'enseignement qualifiant soit perçu comme une voie d'excellence, nous devons améliorer sa qualité et son attractivité auprès des élèves, parents, entreprises et du grand public",

considérant les réformes de l'enseignement engagées par le nouveau gouvernement et la coupe budgétaire linéaire de 3 % dans le nombre total de périodes professeurs (NTPP) de l'enseignement qualifiant planifiée dans les décrets budgétaires pour l'année 2025,

considérant que cette coupe budgétaire aura comme conséquence inévitable de diminuer l'encadrement et donc de gonfler la taille des classes, ce qui aura des répercussions sur les conditions d'apprentissage des élèves,

considérant que cette diminution d'encadrement entraînera inévitablement des pertes d'emplois,

considérant que beaucoup de septièmes années de technique de qualification (TQ) sont appelées à disparaître,

considérant que des représentants de fédérations de pouvoirs organisateurs déclarent que "la promotion sociale n'est pas prête à accueillir tous ces élèves du secondaire",

considérant l'incertitude qui pèse sur 2 700 options de l'enseignement qualifiant trop peu fréquentées selon le gouvernement,

considérant le risque de fermeture de certaines écoles offrant un enseignement qualifiant, parce que le nombre de leurs élèves pourrait tomber sous les normes de maintien,

considérant le grand mouvement de protestation d'élèves et de professeurs qui se sont manifestés à la suite de ces réformes, notamment le 26 novembre, le 11 décembre, lors de la mobilisation nationale du 13 janvier, le 15 janvier,...

considérant les prochaines actions annoncées dans l'enseignement par le front commun syndical les 27 et 28 janvier,

considérant la protestation par 300 directeurs d'écoles du réseau libre confessionnel qui se sont rassemblés le lundi 9 décembre devant le siège du gouvernement,

considérant les demandes du front commun syndical contre la diminution du nombre d'enseignants, contre la restriction du périmètre de l'enseignement qualifiant, contre la diminution des moyens de fonctionnement des écoles et internats de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et contre la diminution des moyens du fonds des bâtiments scolaires,

considérant la demande du front commun syndical de maintenir le personnel statutaire en opposition à l'annonce du gouvernement d'arrêter le statut de professeur nommé dans l'enseignement,

considérant les nombreuses actions portées par des comités d'élèves inquiets pour leur avenir à Liège, Mons, Namur, Soignies, Gembloux et Tournai, qui se sont mobilisés contre les fermetures d'options et la limitation de l'accès à la septième année,

considérant les compétences importantes, notamment de gestion, qui sont actuellement enseignées aux élèves de septième année et l'aspect indispensable de ces compétences pour devenir indépendant,

considérant l'évident manque de concertation autour des réformes de l'enseignement de la ministre Glatigny,

demande au gouvernement:

de revenir sur sa décision de couper 3 % du budget de l'enseignement qualifiant et de travailler dès à présent à la recherche active de solutions structurelles pour un financement de l'enseignement à la hauteur des besoins,

de maintenir les classes de septième année accessibles à tous les élèves, y compris ceux ayant obtenu leur certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS),

d'organiser une vraie concertation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, les fédérations d'associations de parents, les représentants des enseignants et des élèves sur la gouvernance des options de l'enseignement qualifiant au lieu de mesures d'austérité linéaire qui forcent à fermer des options,

de conserver le système actuel – qui n'empêche pas les élèves majeurs en décrochage de s'inscrire en troisième et quatrième année – et de travailler main dans la main avec les directions, les fédérations d'associations de parents et les représentants des enseignants et des élèves sur cette question,

de garantir le maintien de la nomination des travailleurs de l'enseignement tout en envisageant des pistes concrètes de stabilisation plus rapide des nouveaux enseignants.»

Le deuxième projet de motion, signé par Mme Linard, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu l'interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée "Nouvelles actions et dernières déclarations de la ministre Glatigny concernant les réformes de l'enseignement", et aux questions orales de Mme De Rodder et Vidal et de M. Kaynak,

considérant l'entrée en vigueur des mesures contenues dans le décret-programme tel qu'adopté le 11 décembre 2024, réduisant de façon linéaire les budgets de l'enseignement qualifiant et l'impact de ces coupes budgétaires sur l'emploi,

considérant l'exclusion des élèves détenteurs d'un CESS de l'accès à une septième année certifiante de l'enseignement qualifiant,

considérant le manque d'information disponible sur les capacités actuelles de l'enseignement pour adultes pour accueillir l'ensemble de ces élèves exclus,

considérant l'impact de ces mesures, qui fragilisent une filière essentielle à l'épanouissement et à la réussite professionnelle de milliers de jeunes, tout en abandonnant les plus vulnérables,

considérant la mobilisation unanime des acteurs de l'école – syndicats, fédérations de pouvoirs organisateurs, associations du secteur – qui s'opposent conjointement aux choix du gouvernement, et le manque de concertation et d'évaluation préalable,

considérant la valeur fondamentale de l'enseignement qualifiant comme outil de diversité, d'égalité des chances et d'excellence dans un système éducatif qui doit préserver la richesse des parcours,

considérant les objectifs de l'enseignement obligatoire tels que précisés au Titre IV "*Missions de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire*" du Livre premier du Code de l'enseignement,

considérant la grande qualité de l'enseignement pour adultes qui diffère cependant, dans ses modalités pédagogiques, de l'enseignement obligatoire,

considérant les conséquences prévisibles de ces mesures sur les conditions d'apprentissage, l'emploi dans le secteur et l'égalité d'accès à une éducation de qualité, notamment pour les élèves en milieu rural ou dans des filières spécifiques,

demande au gouvernement:

de revenir sur les mesures suivantes inscrites dans le décret-programme: la réduction linéaire des moyens NTPP qui menace les conditions d'enseignement et d'emploi; l'exclusion, avant même la création de dispositifs adéquats de lutte contre le décrochage, des élèves majeurs en difficulté ou diplômés souhaitant se spécialiser; la suppression de la septième année secondaire pour les détenteurs du CESS.

de garantir un cadre clair et cohérent pour toute réforme future de l'enseignement qualifiant, en veillant à réaliser une évaluation préalable complète – cadastre des formations et des impacts –, à assurer la continuité pédagogique et la proximité géographique des formations, notamment dans les zones rurales, à préserver les emplois et à accompagner les membres du personnel impactés grâce à un plan de reconversion ambitieux,

de fournir des réponses concrètes aux interrogations du secteur, notamment sur les capacités des dispositifs de formation pour adultes à absorber les élèves exclus de l'enseignement qualifiant, sur l'état des discussions avec les acteurs concernés et les alternatives envisagées, et sur la gestion des équipements inutilisés et leur valorisation,

de renforcer les réformes structurelles nécessaires pour valoriser le qualifiant, incluant la lutte contre les inégalités structurelles qui affectent cette filière et l'image de relégation qu'elle subit injustement, ainsi que la mise en œuvre d'un plan global de lutte contre le décrochage scolaire et l'application rapide et complète du décret du 16 mai 2024 relatif à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves,

de veiller à une meilleure intégration de l'alternance et des formations en lien avec les besoins du marché de l'emploi.»

Le troisième projet de motion, signé par M. Casier, Mme De Rodder et MM. Dönmez et Kaynak, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu l'interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée “Nouvelles actions et dernières déclarations de la ministre Glatigny concernant les réformes de l'enseignement”, et aux questions orales de Mme De Rodder et Vidal et de M. Kaynak,

vu le décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture,

vu le décret du 22 juin 2023 relatif à la gouvernance de l'offre d'options de base groupées dans l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice et en alternance (décret «Gouvernance»),

vu la DPC, qui prévoit: “En collaboration avec les Régions, le gouvernement mènera une réforme systémique de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, notamment en renforçant l'alternance, l'enseignement de promotion sociale et en clarifiant les périmètres des opérateurs et leur coopération. (...) Pour que l'enseignement qualifiant soit perçu comme une voie d'excellence, nous devons améliorer sa qualité et son attractivité auprès des élèves, des parents, des entreprises et du grand public. Cela passe par la clarification du paysage de

l'alternance en lien avec les Régions et la poursuite des réformes, intégrant l'alternance et la formation professionnelle. Dans ce cadre il sera veillé à garantir une offre de formation et d'enseignement raisonnablement accessible sur l'ensemble du territoire.”,

vu l'axe stratégique n° 3 de l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence qui prévoit de “faire du parcours qualifiant une filière d'excellence, valorisante pour chaque élève et permettant une intégration socioprofessionnelle réussie tout en renforçant son pilotage et en simplifiant son organisation”,

considérant que l'enseignement qualifiant sera impacté par une triple coupe budgétaire, à savoir la réduction linéaire de 3 % du NTPP, l'exclusion des élèves majeurs décrocheurs et la suppression de la septième année secondaire pour les élèves détenteurs d'un CESS, et ce, dès août 2025 et pour un montant total qui atteindra 46,8 millions d'euros par an à partir de 2026,

considérant que cette triple coupe budgétaire a été mise en place sans une évaluation préalable de ses effets et sans qu'une concertation approfondie soit menée,

considérant les conséquences que cette décision engendrera non seulement pour les écoles et pour les membres du personnel, mais aussi pour les élèves, dans leurs parcours personnel, scolaire et professionnel, sans même qu'un temps d'adaptation leur soit laissé,

considérant qu'une diminution de 3 % du NTPP pour toutes les écoles organisant une filière qualifiante impactera les conditions d'apprentissage des élèves – à cause d'une réduction de l'encadrement et d'une augmentation mécanique de la taille des groupes-classes – et qu'elle entraînera une perte d'emplois inévitable, en particulier dans les secteurs techniques,

considérant que cette opération n'a rien à voir avec une quelconque rationalisation des filières puisque, d'une part, les moyens d'encadrement sont accordés aux écoles en fonction du nombre d'élèves inscrits – et non du nombre d'options organisées – et, d'autre part, la réduction linéaire de ces moyens s'appliquera à toutes les écoles et toutes les options, peu importe leur fréquentation,

considérant que l'exclusion de l'enseignement obligatoire des élèves majeurs décrocheurs et des élèves détenteurs d'un CESS sera opérée sans aucune prise en compte des parcours personnels,

considérant que la liste des exceptions des filières concernées par la mesure, telle que prévue par le décret-programme, exclut certains métiers de pointe ou en pénurie,

considérant qu'au-delà d'une perte d'attractivité de leur offre la perte d'un nombre parfois important d'élèves est susceptible de faire passer les écoles en dessous des normes de maintien, les menaçant *de facto* de fermeture,

considérant que de nombreuses inconnues subsistent concernant le nombre d'écoles, d'options, d'élèves et de membres du personnel impactés,

considérant que la ministre-présidente avait laissé entrevoir deux inflexions lors des débats budgétaires en séance plénière, le 11 décembre 2024: d'une part, la réalisation *a posteriori* d'un cadastre des écoles menacées de fermeture et des pertes d'emplois projetées; d'autre part, la possibilité d'octroyer aux élèves des dérogations au cas par cas,

considérant que la ministre de l'Éducation propose d'opérationnaliser cette solution par le biais de l'enseignement de promotion sociale, ce qui introduit une complexité administrative incompréhensible pour les écoles et les enseignants, sans garantie que cela fonctionne,

considérant qu'aucune précision n'est donnée ni sur les écoles et les filières concernés par cette solution, ni sur sa durée,

considérant la nécessité absolue de rétablir le dialogue avec ces acteurs,

considérant que des changements aussi importants ne peuvent être mis en place de façon déliée d'une réforme de l'orientation, de la réforme du post-tronc commun, du plan de lutte contre le décrochage ou encore d'une clarification consensuelle des périmètres d'intervention des acteurs de l'enseignement et de la formation,

considérant que la réponse de la ministre ne permet pas de rassurer sur les engagements du gouvernement,

demande au gouvernement:

de supprimer la triple réforme menaçant l'enseignement qualifiant,

de poursuivre en priorité l'allongement du tronc commun, la réforme de l'orientation, la réforme du post-tronc commun, la mise en place d'un plan global de lutte contre le décrochage ainsi que la réforme de l'alternance et de la formation,

d'inclure l'ensemble des éléments suivants comme balises essentielles à tout projet de réforme que le gouvernement souhaiterait mener relativement à l'enseignement qualifiant: travailler à l'aune des chantiers susmentionnés; précéder toute décision d'un cadastre des impacts de ses projets sur les écoles, sur les filières, sur les membres du personnel et sur les élèves; laisser le temps nécessaire à tous les acteurs de réorganiser leur offre en conséquence; adopter un plan de reconversion des membres du personnel impactés en veillant à les maintenir dans l'enseignement et dans des conditions d'emploi satisfaisantes; adopter un plan d'accompagnement des élèves impactés pour garantir la poursuite de leur parcours scolaire conformément à leurs attentes, en assurant que des alternatives adaptées, gratuites et situées à proximité puissent leur être proposées,

d'accélérer en urgence les travaux sur la transition sociale menés dans le cadre de l'allongement du tronc commun jusqu'en troisième année secondaire, et ce, en étroite collaboration avec Actiris et le FOREM et en y incluant des mesures d'accompagnement positives pour chaque membre du personnel, temporaire ou statutaire, en perte partielle ou totale de charge,

de mener à bien le cadastre initialement prévu à la suite de l'adoption du décret «Gouvernance», en identifiant si des situations problématiques émergent et en y trouvant des solutions adéquates, de manière à revoir le texte si nécessaire,

de reprendre une concertation active et approfondie avec l'ensemble des acteurs institutionnels, en ce compris les directions, pour parvenir à une solution respectueuse des différents intérêts, en ce compris celui des élèves, des parents et des enseignants.»

Le quatrième projet de motion, pure et simple, est signé par Mmes Nikolic et Vandorpe, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu la réponse apportée en commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique à l'interpellation de Mme Amandine Pavet, intitulée "Nouvelles actions et dernières déclarations de la ministre Glatigny concernant les réformes de l'enseignement",

passé à l'ordre du jour.»

9 Questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale (article 82 du règlement)

9.1 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Consortiums pédagogiques»

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, depuis leur création au début du Pacte pour un enseignement d'excellence, les consortiums pédagogiques ont été chargés de recenser, d'évaluer et de développer des outils didactiques en appui aux nouveaux référentiels. Leur travail est encadré par un comité de suivi chargé de superviser les productions et d'assurer leur adéquation avec les besoins du terrain.

Pouvez-vous préciser la composition actuelle de ce comité de suivi? Qui y participe réellement? Quels retours avez-vous sur son fonctionnement, tant sous la précédente législature qu'actuellement? Le comité remplit-il pleinement son rôle d'encadrement et de validation des travaux des consortiums? Qu'en est-il du fonctionnement des consortiums eux-mêmes? Avez-vous eu des retours qualitatifs ou

des analyses chiffrées sur la production, l'utilité, l'utilisation et l'impact des outils produits par les consortiums? Comment ces retours influencent-ils les travaux en cours et les priorités des consortiums?

Quelle a été l'évolution du coût de ces consortiums depuis leur création? Comment ces subsides se répartissent-ils? Envisagez-vous d'intégrer une évaluation approfondie des consortiums dans le cadre des analyses en cours sur le Pacte, afin de garantir la pertinence des dépenses engagées et leur impact concret sur les pratiques pédagogiques? L'enjeu est de garantir que ces investissements, tant financiers qu'humains, répondent aux besoins réels des enseignants et contribuent efficacement à la mise en œuvre du Pacte.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, le travail des consortiums est encadré par un comité d'accompagnement composé des coordinateurs de consortiums, de deux chercheurs seniors par consortium, de la coordinatrice de l'équipe méthodologique, d'une chercheuse senior, des responsables du projet au sein de mon administration, à savoir des membres de la Cellule opérationnelle du changement (COC) et de la Direction générale du pilotage du système éducatif (DGPSE), ainsi que d'un représentant de mon cabinet.

Pour information, le fonctionnement des consortiums scientifiques du tronc commun a évalué ces dernières années. On notera en premier lieu l'impact de la crise de la Covid-19 qui a imposé un ralentissement du travail en 2020-2021. Par ailleurs, les budgets ont été réduits sous la précédente législature pour l'année 2024-2025, ce qui a affecté leur fonctionnement en réduisant le nombre de chercheurs de chaque consortium. À leur début, les consortiums étaient soutenus à hauteur de 1 765 000 euros par an alors que l'enveloppe pour 2024-2025 était de 944 000 euros.

Dans ce contexte complexe, des évolutions ont néanmoins eu lieu. Ces dernières années, l'administration a ainsi structuré le soutien de l'équipe méthodologique par le biais d'une équipe de l'Université de Liège (ULiège). Ce soutien méthodologique a permis de consolider la méthode de validation des outils et des dispositifs ainsi que l'approche *evidence-based* qui est une pratique fondée sur les preuves et qui est la base de ces travaux. Cette approche est maintenant mieux appropriée par tous les chercheurs. Les outils sont donc plus cohérents entre eux, mieux documentés et plus facilement pris en cible par les acteurs.

En 2023-2024, 55 chercheurs, issus de quinze établissements d'enseignement supérieur différents, ont ainsi pu participer à la création d'outils pédagogiques concrets. Ils proviennent de nos cinq universités, de sept hautes écoles et de trois écoles supérieures des arts (ESA). Néanmoins, il convient de rappeler que les objectifs du dispositif sont jugés peu concluants. Les acteurs eux-mêmes le reconnaissent et, pour cette raison, les diverses subventions ont tardé à être approuvées cette année. En effet, mon cabinet a rencontré ces derniers mois les différents

acteurs du projet pour faire le point avec eux sur le dispositif et a pu entendre les doléances et faire entendre les éléments qu'il était impératif de corriger et d'améliorer.

Pour rappel, les objectifs principaux de ces consortiums sont les suivants: documenter, créer et adapter des ressources éducatives ciblées sur les nouveautés du référentiel du tronc commun; valoriser et diffuser l'expertise scientifique dans le domaine de l'éducation, enfin, mettre à disposition des ressources sous format numérique pour les rendre directement utilisables par les enseignants. Pour répondre à votre demande sur le volet qualitatif ou les analyses chiffrées sur la production et l'impact des outils produits par les consortiums, il est malheureusement impossible de vous répondre. En effet, e-classe ne permet pas ce suivi, et ce n'est pas sa vocation.

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, j'ai demandé une modification du cahier des charges des consortiums pour 2024-2025 afin de limiter le périmètre des travaux aux impulsions de la Déclaration de politique communautaire (DPC) et pour permettre aussi une visibilité plus grande des ressources pédagogiques créées par les consortiums. Ainsi, au cours de la neuvième année du projet, les productions des consortiums vont privilégier deux choses: les années du tronc commun de l'enseignement secondaire, de la première à la troisième, en veillant à ce que les outils didactiques et dispositifs pédagogiques mis à disposition des équipes couvrent les éléments novateurs des référentiels et les nœuds didactiques tels qu'ils ont été identifiés, ainsi que les outils didactiques et dispositifs permettant de contribuer aux six visées transversales des nouveaux référentiels, en particulier celles relevant du domaine apprendre à s'orienter.

À des fins de diffusion ciblée vers les équipes pédagogiques, le consortium élaborera une ou plusieurs compilations d'outils ou dispositifs précédemment inscrits et documentés en version PDF ou autres afin de pallier leur manque de visibilité actuelle. Pour conclure, je confirme qu'un rapport final est attendu début septembre et je ne peux que vous rejoindre lorsque vous indiquez que l'enjeu est de garantir que ces investissements, tant financiers qu'humains, répondent aux besoins réels des enseignants et contribuent efficacement à la mise en œuvre du Pacte.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Merci pour votre réponse, Madame la Ministre, dont deux mots ressortent, selon moi: efficacité et pragmatisme. Le travail est en cours et je pense qu'au vu les montants engagés, il est important de pouvoir l'ajuster et l'évaluer au fil du temps pour éviter que ce soit de l'argent perdu et que des gens travaillent consciencieusement sans retour. La vision que vous avez pour ce dossier est clairement celle à suivre. Je ne manquerai pas d'en assurer le suivi.

(M. Ibrahim Dönmez, vice-président, prend la présidence)

9.2 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée « Rythmes journaliers »

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – L'évolution des rythmes scolaires journaliers constitue un chantier important du Pacte pour un enseignement d'excellence. Cette réforme, qui ambitionne de mieux aligner l'organisation de la journée scolaire avec le rythme chronobiologique des enfants et les réalités familiales, a fait l'objet d'une première étude de faisabilité confiée à la Fondation Roi Baudouin (FRB). Par le biais des notifications du gouvernement du 29 novembre dernier, nous avons appris qu'une nouvelle subvention a été octroyée à la FRB pour la poursuite de ces travaux dans le cadre du projet « *Étude de faisabilité rythmes journaliers – Pacte pour un enseignement d'Excellence* ».

Madame la Ministre, dans ce contexte, pourriez-vous faire le point sur l'état actuel des travaux relatifs à cette réforme? Plus spécifiquement, avez-vous pris connaissance du premier volet du rapport présenté précédemment? Quels en sont les enseignements majeurs? Comment vous positionnez-vous à leur égard? Quels sont désormais les objectifs fixés pour cette étude de faisabilité et quelles nouvelles étapes sont-elles programmées? Quelles expériences ou projets pilotes sont-ils prévus à l'issue ou au cours de cette étude?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, je vous remercie de me donner l'occasion de faire le point sur la question importante de l'adaptation des rythmes journaliers de l'école au rythme biologique et chronopsychologique des enfants. La redéfinition du rythme de la journée scolaire est susceptible d'avoir un effet important sur l'équité entre les élèves si elle permet d'intégrer à la journée scolaire tout ou partie du travail fait aujourd'hui à domicile et si elle donne accès à tous les enfants à des activités socioculturelles extrascolaires. Par ailleurs, une meilleure adaptation du rythme scolaire au rythme biologique de l'enfant peut également avoir un effet positif sur le bien-être et la performance des élèves. Ce sont ces deux finalités qui m'animent particulièrement.

Les réformes relatives au rythme scolaire sont toutefois très complexes à mettre en œuvre, notamment parce que leur réussite implique l'intervention de nombreux acteurs. Vous l'avez rappelé, un cadre général a été posé par les acteurs de l'enseignement. Ceux-ci se sont accordés sur des balises concernant le rythme de la journée scolaire. Premièrement, il convient d'allonger la journée scolaire d'une heure à une heure et demie pour y intégrer une large part des travaux à domicile et des activités extrascolaires. Deuxièmement, les cours ne devraient pas commencer avant 8h30. Troisièmement, une réflexion globale doit être menée sur l'organisation des cours en fonction des rythmes de l'enfant. Quatrièmement, il faut étudier l'instauration dans la journée scolaire d'un temps parascolaire pendant

lequel des activités culturelles, artistiques, citoyennes ou sportives sont organisées par des acteurs extérieurs durant le tronc commun.

Vu les impacts d'une modification de la journée scolaire, la FRB a été chargée de réaliser une étude de faisabilité qui compte plusieurs étapes. Le premier volet a consisté en la réalisation d'un état des lieux d'expériences ayant mené à une adaptation du rythme journalier. Sur le plan méthodologique, les travaux ont été réalisés à partir de recherches et d'entretiens approfondis avec les acteurs de terrain à l'origine de plusieurs initiatives marquantes. Cette première étape a permis de mettre en lumière les principaux enseignements d'une recherche documentaire à propos de la chronobiologie, de l'accueil temps libre (ATL), des travaux à domicile et de l'utilisation de l'espace. Sur la base de ces éléments, des propositions concrètes ont été identifiées et les conditions de leur mise en œuvre ont été explicitées. L'un des objectifs identifiés par la recherche documentaire est par exemple de tenir compte de la fluctuation de l'attention des enfants au cours de la journée – notamment après le déjeuner –, pour penser les apprentissages, l'organisation de la journée ou encore les aménagements des espaces.

Nous continuons à travailler avec la FRB, qui va mener une étude participative sur la faisabilité et l'acceptabilité des différentes modalités possibles de la réforme de la journée scolaire. Ce point est fondamental. Si le nouveau projet cible en priorité l'enseignement fondamental, les recherches, les actions et les conclusions permettront également de nourrir la réflexion sur une réforme des rythmes journaliers dans l'enseignement secondaire, sans cependant formuler de recommandations.

Concrètement, le second volet de l'étude comportera trois phases. Dans un premier temps, la FRB va recenser et analyser les pratiques européennes efficaces. Elle prendra ensuite en considération les constats relevés dans l'avis n° 3 du Groupe central en élaborant des scénarios réalistes d'aménagement du temps scolaire journalier et/ou hebdomadaire en adéquation avec les paramètres d'équité entre élèves, de bien-être et de performance des enfants. Ces scénarios seront évalués par des experts issus de divers champs d'action: des chronobiologistes, des sociologues, des pédiatres, des directeurs d'écoles et d'académies, des membres et des coordinateurs de l'ATL, des responsables de lieux d'accueils et de structures culturelles et sportives. Une fois les scénarios élaborés, le sujet du réaménagement de la journée scolaire devra vivre dans la société à travers des actions de sensibilisation à l'importance de cette réforme.

Un rapport intermédiaire nous sera transmis au mois d'octobre 2025 pour clarifier le sujet et retracer les étapes et les apports identifiés. Ce rapport décrira les différentes actions menées sans encore proposer de recommandations et de conclusions, lesquelles sont attendues pour le mois de juin 2026.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Les travaux de la FRB sont précieux. Celle-ci effectue un travail minutieux et interroge systématiquement les bonnes

personnes pour réaliser ses analyses. Il est d'ailleurs regrettable que certaines de ses recommandations n'aient pas été suivies pour la réforme des rythmes scolaires. Je ne doute pas, Madame la Ministre, que vous éviterez de faire les mêmes erreurs.

Il faudra tout de même tenir compte des réalités différentes en Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que dans les différentes provinces. Il ne s'agit pas seulement d'organiser l'école, mais de mener également tout un travail avec les représentants de l'ATL, les acteurs d'activités extrascolaires, etc. La réalité des parents doit aussi être prise en considération, car si les cours ne commencent pas avant 8h30, il faut organiser les choses en conséquence. Aujourd'hui, les grands-parents sont souvent réquisitionnés à la sortie des classes. Par ailleurs, la réalité d'un enfant de sept ou huit ans n'est pas celle d'un adolescent de quinze ans et il faudra également en tenir compte.

Quoi qu'il en soit, je prends note de l'échéancier que vous avez partagé et constate que votre travail en profondeur est précieux dans ce dossier.

(Mme Stéphanie Cortisse, présidente, reprend la présidence)

9.3 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Accessibilité numérique pour les inscriptions»

9.4 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Égalité des familles devant les procédures d'inscription dans l'enseignement fondamental»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, l'actualité récente a mis en lumière les difficultés éprouvées par de nombreuses familles en situation de vulnérabilité numérique à la suite de l'instauration de procédures d'inscription scolaire 100 % numériques dans sept communes bruxelloises. Cette situation soulève de réelles préoccupations en termes d'égalité d'accès à l'éducation.

Selon le Baromètre des parents 2024 de la Ligue des familles, un parent bruxellois sur quatre éprouve des difficultés pour inscrire son enfant à l'école maternelle ou primaire, et ce, en raison de procédures numériques qui nécessitent l'usage d'outils comme l'application «itsme» ou un lecteur de carte d'identité. Ce problème risque de pénaliser particulièrement les familles les plus vulnérables en accentuant les inégalités dès l'étape cruciale des inscriptions scolaires.

Face à cette situation, comment pouvez-vous garantir l'égalité d'accès aux inscriptions scolaires, indépendamment des compétences numériques des familles ou de leur situation socio-économique?

Vous semblerait-il opportun de créer un cadre commun, en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour garantir des modalités inclusives dans les procédures

d'inscription scolaire? Un tel cadre pourrait concerner, par exemple, l'obligation pour les écoles de proposer un accueil physique ou un accompagnement adapté aux démarches numériques.

Des discussions sont-elles prévues avec les autres niveaux de pouvoir pour coordonner des mesures garantissant un accès équitable à l'éducation?

Enfin, dans une logique de simplification administrative et d'inclusion, des initiatives sont-elles prévues pour sensibiliser et accompagner les écoles dans leur transition numérique, tout en veillant à ne pas exclure les familles vulnérables?

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, le système d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est l'un des plus inégalitaires de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les différents rapports annuels nous rappellent combien les élèves ne bénéficient pas des mêmes chances selon l'école qu'ils fréquentent et la filière d'enseignement qu'ils poursuivent. Or, l'une des causes souvent mise en évidence est l'existence d'un marché scolaire. Les établissements se livrent, parfois malgré eux, une concurrence malsaine, et ce, notamment par le biais des procédures d'inscription et de l'offre scolaire.

En termes d'inscription dans l'enseignement fondamental, toutes les familles ne sont pas logées à la même enseigne. Toutes ne partagent pas le même capital culturel et social – contacts utiles et moyens de contourner les règles, par exemple – et l'égalité entre les parents n'est pas assurée.

Certaines associations, dont l'ASBL Lire et Écrire, le service d'aide en milieu ouvert (AMO) Rythme, l'Appel pour une école démocratique (Aped), l'ASBL Changements pour l'Égalité et la Coordination et défense des services sociaux et culturels (CODEF), ont récemment dénoncé la situation problématique dans certaines communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces communes, à savoir Anderlecht, Forest, Ganshoren, Jette, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles et Uccle, prévoient désormais une procédure d'inscription uniquement en ligne.

Les associations rappellent que, conformément à l'article 24 de notre Constitution, le droit à l'instruction et la liberté de choix de l'école exigent que chaque famille puisse accéder à une école dans les meilleures conditions. Or, je ne dois pas vous rappeler qu'il demeure des familles qui ne maîtrisent pas ou peu l'écrit, ni que beaucoup de familles ne maîtrisent pas les outils numériques, voire n'en disposent tout simplement pas.

«*La Libre Belgique*» a par ailleurs rappelé qu'une ordonnance bruxelloise prévoit l'obligation d'assurer une alternative accessible à côté de la procédure numérique.

Les parents qui ne maîtrisent pas les outils numériques risquent de passer après les autres et de voir leurs choix limités. Je rappelle que le Pacte pour un enseignement d'excellence fixait pourtant l'objectif de promouvoir la mixité sociale au

moyen d'une approche pragmatique et en relevant le défi de la reconnaissance des groupes minorisés.

La situation est donc plus que problématique.

Bien entendu, il est nécessaire d'offrir aux écoles et aux familles les moyens d'avancer vers une forme de simplification administrative. L'inscription numérique est une solution, qui permet d'ailleurs parfois de clarifier les choses. Je pense par exemple aux doubles ou triples inscriptions, qui compliquent la tâche des écoles. C'est un pas en avant, mais il s'agirait de ne pas laisser les familles les plus éloignées au bord du chemin.

Certaines communes ont prévu des permanences et des alternatives. Ainsi, à Forest, la majorité sortante a accompagné la numérisation de la procédure d'inscription d'un travail soutenu d'information régulière lors de séances en présentiel et en ligne, d'une information dans le magazine de la commune et sur les réseaux sociaux, d'une simulation d'inscription, etc. D'autres communes, telles que Saint-Gilles, séquent les inscriptions.

Aux dires des associations de terrain, les familles éloignées de l'information le sont aussi des procédures numériques. Ces familles sont dès lors largement défavorisées lorsque le principe du premier arrivé, premier servi est appliqué. Du reste, tous les pouvoirs organisateurs ne mettent pas en place de dispositif alternatif à leur attention et ne les informent pas.

Les associations invitent dès lors les communes concernées à prévoir également l'organisation des inscriptions scolaires auprès des guichets communaux, voire directement au sein des écoles.

Si la procédure d'inscription dans l'enseignement secondaire et ses modalités sont définies de façon précise, y compris en termes de dispositifs permettant d'atténuer le poids des inégalités, il semble que la situation soit très différente dans l'enseignement maternel et primaire. Au-delà des modalités spécifiques à chacun des pouvoirs organisateurs, quelles sont les obligations qui incombent à chaque école en vertu des règles applicables en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Existe-t-il des recommandations ou des obligations à l'attention des pouvoirs organisateurs concernant les procédures d'inscription, et ce, conformément à l'objectif stratégique 4.8 du Pacte pour un enseignement d'excellence visant la promotion de la mixité sociale? Existe-t-il des obligations relatives à l'accessibilité de l'information pour les familles?

Quels sont les outils dont disposent les parents pour prendre connaissance des procédures d'inscription de façon équitable? Existe-t-il des partenariats entre votre administration et le secteur de la Petite Enfance pour visibiliser les écoles et les moyens d'y inscrire son enfant, par exemple lors des consultations ONE ou dans les crèches?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Mesdames les Députées, le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire précise que les pouvoirs organisateurs sont tenus d'inscrire l'élève majeur qui en fait la demande ou l'élève mineur dont les parents en font la demande dans l'école de son choix, pour autant qu'il réunisse les conditions requises pour être élève régulièrement inscrit et à condition que l'élève ou ses parents acceptent de souscrire au projet éducatif et pédagogique de l'établissement. En dehors des inscriptions en première année commune, le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ne prévoit donc aucune priorité. Seul l'ordre chronologique de réception des inscriptions prévaut puisque, en dehors des conditions susmentionnées, seule l'absence de place disponible peut justifier un refus d'inscription.

Les écoles ont l'obligation d'informer l'administration du nombre de places disponibles par année d'étude, à tout moment de l'année, pour l'année en cours et à partir du mois de janvier pour l'année scolaire suivante. Lorsqu'une école ne peut pas accepter l'inscription d'un enfant, elle a l'obligation de remettre aux parents une attestation de demande d'inscription reprenant le motif légal du refus.

L'administration est tenue au courant, en temps réel, du nombre de places disponibles dans les écoles, et ce, grâce aux informations que ces dernières lui envoient par l'intermédiaire d'une application informatique. Cette application permet également d'alimenter le site Internet www.placesecolesmaternellesetprimaires.cfwb.be, à partir duquel les responsables légaux peuvent afficher une recherche des écoles disposant encore de places.

Certaines communes bruxelloises ont fait le choix de développer une procédure d'inscription en ligne. Sur les 19 communes que compte la Région de Bruxelles-Capitale, sept utilisent le guichet électronique IRISbox, deux passent par un formulaire à remplir en ligne et une combine IRISbox avec les services d'une centrale téléphonique. L'une des communes qui avait choisi de recourir à l'inscription en ligne a fait marche arrière et privilégie désormais les inscriptions par téléphone auprès des écoles. Les communes qui pratiquent le mode d'inscription numérique et qui ont été contactées ont indiqué être conscientes de la fracture numérique qui touche certains de leurs concitoyens. Par conséquent, elles ont mis des ordinateurs à la disposition du public et organisent des phases de test pour améliorer leurs outils.

Enfin, il me semble utile de rappeler aux parents qu'en cas de besoin, ils peuvent contacter le numéro de téléphone de l'administration, 02/690.87.70, du lundi au jeudi, de 9h00 à 16h00. Ils peuvent également s'adresser aux commissions d'inscription spécifiques à chaque réseau d'enseignement.

Je rappelle aussi aux parents qui seraient concernés que la Région de Bruxelles-Capitale a développé, avec Paradigm, des espaces publics numériques (EPN) afin

d'aider toute personne dans ses démarches administratives numériques. La liste de ces EPN se trouve sur le site Internet www.caban.be, du nom du Collectif des acteurs bruxellois de l'accessibilité numérique (Caban). Des brochures sont également disponibles dans plusieurs langues: français, arabe, néerlandais, anglais, polonais, portugais et turc. Les communes concernées nous ont rappelé l'existence de ces différents mécanismes d'aide.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'entends bien qu'il faut avancer et que les outils numériques facilitent la vie. Toutefois, qu'en est-il de la fracture numérique? Nous ne cessons d'en parler. Comment est-il possible de ne pas prévoir des solutions alternatives, comme une rencontre dans un bureau? Mettre un ordinateur à la disposition d'une personne qui ne sait pas l'utiliser ne sert pas à grand-chose! De même, vous citez des sites Internet, mais quid des personnes qui n'y ont pas accès?

Certes, Internet et les systèmes informatiques facilitent les choses, mais force est de constater que tout le monde ne sait pas encore les utiliser et/ou n'y a pas accès aisément. Les EPN sont très utiles, mais je suis convaincue que les communes doivent également proposer un accueil physique pour donner accès aux inscriptions à tous.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, je pense que votre rôle est de rappeler aux écoles combien il est nécessaire d'éviter d'amplifier les inégalités en adoptant des procédures d'inscription défavorisant les familles qui ne maîtrisent pas les outils numériques ou qui n'y ont pas accès.

Certaines communes qui ont adopté une procédure d'inscription numérique ont rectifié le tir en prévoyant aussi un autre type d'accès à la procédure afin que toutes les familles soient sur un pied d'égalité. C'est le cas de la commune de Forest.

Il serait peut-être utile de rappeler à toutes les écoles que le processus d'inscription doit rester accessible à tous étant donné que l'égalité à l'instruction est inscrite dans notre Constitution.

9.5 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Rumeurs relatives aux stagiaires inspecteurs»

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, je souhaite attirer votre attention sur la situation préoccupante des inspecteurs stagiaires qui s'apprêtent à terminer leur stage à la fin de ce mois. Ces professionnels, qui devraient théoriquement être nommés le 1^{er} février, se retrouvent dans un flou total quant au suivi de leur nomination. À ce jour, aucun courrier officiel ne leur a été transmis pour les informer de leur prochaine nomination ni pour recueillir leur consentement, ce que prévoit la procédure.

Cette absence de communication génère un climat d'incertitude marqué par des rumeurs particulièrement inquiétantes: d'une part, il se dit que les nominations pourraient ne pas avoir lieu à temps en raison de retards administratifs et d'un éventuel vide juridique si elles ne sont pas effectuées à la date prévue; d'autre part, certaines personnes ayant été absentes pour cause de maladie et ayant fourni un certificat médical se verraient contraintes de prolonger leur stage pour compenser ces jours d'absence. Cette mesure est vécue comme injuste par les personnes concernées.

Cette situation de flou et de rumeurs crée un mal-être de l'équipe des inspecteurs et va à l'encontre des objectifs de stabilité, de transparence et de bien-être des acteurs de l'enseignement, que nous nous sommes pourtant engagés à promouvoir, comme mentionné dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Il est essentiel de rassurer ces professionnels et de garantir des procédures claires et respectueuses.

Confirmez-vous qu'il y a un retard, ou des difficultés, dans le processus de nomination des inspecteurs stagiaires? Existe-t-il un risque juridique ou organisationnel si les nominations ne sont pas effectuées dans les délais? Si oui, quelles mesures sont envisagées pour éviter ce scénario? Une communication claire et rapide est-elle prévue pour rassurer ces professionnels et dissiper les rumeurs? Pouvez-vous clarifier les règles applicables pour la nomination des personnes ayant été absentes pour raisons médicales, afin d'assurer une équité et une prise en compte respectueuse de leur situation?

Le rôle de l'inspection au sein des écoles est essentiel, il est donc impératif que ces inspecteurs entament leur mission avec sérénité et confiance. Une telle incertitude ne peut que nuire à leur investissement et à la qualité de leur travail. Je vous remercie pour vos réponses et pour les mesures que vous pourrez prendre pour restaurer un climat de confiance et de transparence.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, des procédures de sélection des épreuves ont été organisées en 2022-2023, conformément aux dispositions prévues par le décret du 10 janvier 2019 relatif au service général de l'inspection. À l'issue de ces épreuves, 66 candidats ont été admis à un stage de deux ans préalable à leur nomination à titre définitif. Pour être nommés, les inspecteurs stagiaires doivent remplir trois conditions essentielles: premièrement, réussir l'épreuve de certification à l'issue de leur formation d'insertion professionnelle; deuxièmement, recevoir une évaluation favorable à la fin de leur stage; et troisièmement, effectuer un stage complet de deux ans. Ils doivent aussi accepter, bien sûr, la proposition de nomination.

Sur les 66 stagiaires, 63 ont rempli les deux premières conditions en réussissant leurs épreuves de certification et en obtenant une évaluation favorable. Conformément aux dispositions réglementaires, les arrêtés ministériels pour la

nomination seront signés à partir du 1^{er} février 2025, en fonction de la fin effective de leur stage et des éventuelles périodes d'incapacité, tel que prévu dans le décret du 10 janvier 2019.

À cet égard, ce décret ne permet pas de procéder à des nominations anticipativement, étant donné que les deux ans de stage, qui prennent théoriquement fin le 1^{er} février 2025, doivent être effectivement accomplis. Toutes les précautions sont néanmoins prises pour que les inspecteurs disposent le plus rapidement possible de leur acte de nomination, dont la date d'entrée en vigueur sera la date exacte à laquelle leur stage aura pris fin. Dans tous les cas, le décret prévoit que, quelle que soit la date de la nomination, celle-ci produit ses effets le jour de l'admission en stage, c'est-à-dire le 1^{er} février 2023.

Le 14 janvier 2025, une notification de la proposition de nomination a été envoyée aux 63 candidats par courrier recommandé avec accusé de réception. De plus, en collaboration avec la Direction générale des personnels de l'enseignement (DGPE), les pouvoirs organisateurs seront informés des dates de nomination pour qu'ils puissent déclarer vacants les emplois occupés par les inspecteurs stagiaires jusqu'à leur nomination.

Concernant la communication aux inspecteurs stagiaires, une première information a été donnée aux organisations syndicales en même temps que chaque inspecteur stagiaire recevait sa proposition de nomination. Il est aussi prévu d'envoyer cette semaine à chaque inspecteur stagiaire une note de service expliquant le processus de nomination et, en fonction des demandes, une séance de questions-réponses est aussi prévue en présence d'une juriste.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, nos informations se sont donc croisées puisque le dépôt des questions a été effectué au début de la semaine passée, au moment où le courrier en question était envoyé. Il me paraît important de pouvoir rassurer ces stagiaires inspecteurs et de leur expliquer clairement les règles, notamment celles relatives au nombre de jours de stage. Je vous remercie pour vos réponses et j'espère qu'il nous sera possible d'avancer rapidement. Les inspecteurs ont un rôle important. Il faut les rassurer pour qu'ils puissent travailler dans un climat serein après ce qu'ils ont connu ces dernières années.

9.6 Question de M. Alain Deneef, intitulée «La langue française en fête»

M. Alain Deneef (Les Engagés). – La prochaine édition de l'opération «La langue française en fête», qui aura lieu du 15 au 23 mars 2025 et qui aura pour thème «Dis-moi dix mots pour la planète», sera une belle occasion de promouvoir et célébrer la langue française. Cet événement, qui s'inscrit dans une longue tradition, mobilise des acteurs culturels et éducatifs pour valoriser notre patrimoine linguistique. Dans ce cadre, je souhaite vous interroger sur la manière dont votre

ministère soutient cette initiative dans les écoles et auprès des communautés éducatives. En effet, il me semble essentiel que l'enseignement joue un rôle central dans la diffusion et la mise en valeur de ce projet.

Madame la Ministre, comment les écoles sont-elles informées et encouragées à participer activement à cet événement? Quels dispositifs spécifiques sont-ils prévus pour y impliquer les établissements scolaires? Des outils spécifiques de communication sont-ils envisagés pour permettre aux écoles de faire connaître l'événement auprès des élèves et de leurs parents? Quelles actions sont-elles envisagées pour valoriser les initiatives menées au sein des écoles dans le cadre de cette fête? Par exemple, des partenariats avec des médias ou des événements sont-ils à l'ordre du jour pour mettre en lumière les projets des élèves et des enseignants?

Je conclurai en rappelant qu'en tant que vecteur d'expression et de culture, la langue française mérite d'être célébrée et défendue, en particulier dans nos écoles, qui sont le creuset de l'avenir.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Chaque année, une communication précisant les modalités – date, programme, objectifs, etc. – de l'opération «La langue française en fête» et proposant du matériel promotionnel est envoyée par voie électronique à toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'idée est inciter le corps enseignant à s'emparer de cette thématique et à l'exploiter avec les jeunes. Les écoles peuvent ainsi commander divers outils pédagogiques et du matériel promotionnel via un formulaire en ligne. D'ailleurs, cette opération s'est dotée d'un tout nouveau site Internet et la page Facebook compte à ce jour plus de 4 500 abonnés, dont une majeure partie d'enseignants. Notons que ses différentes publications sont relayées sur le site www.culture.be, ainsi que par différents partenaires culturels.

Plus concrètement et afin d'inciter les établissements scolaires à participer davantage à l'opération, de nombreux dispositifs sont mis en œuvre. Évoquons entre autres le dispositif «Ville des Mots»; les ateliers de créativité linguistique pris en charge financièrement par la Direction de la langue française; la mise sur pied d'un concours destiné aux écoles ou encore la mise à disposition d'outils pédagogiques destinés aux enseignants. Comme évoqué, le matériel promotionnel – affiches, badges, signets... – peut être envoyé gratuitement aux écoles qui en font la demande. Ces objets sont conçus pour être distribués aux élèves, pour représenter l'opération «La langue française en fête» et pour faire rayonner l'opération hors des établissements scolaires.

En fonction du thème, des actions sont mises en œuvre pour valoriser les initiatives menées dans les écoles. Des ateliers sont organisés cette année au sein des établissements scolaires pour exploiter en classe le thème «Dis-moi dix mots pour la planète», et ce, en stimulant la créativité linguistique des élèves. Le résultat de ces ateliers est mis en valeur dans l'espace public par certaines «Villes des Mots».

On parle ici d'affichages; de compositions produites par les élèves sur des vitrines commerciales ou culturelles; d'inscriptions éphémères sur des troncs d'arbre ou des jardins publics, comme ce sera le cas à Koekelberg; ou encore d'expositions dans des endroits clés de la ville, comme à Mouscron.

Plus encore, des ateliers spécifiques ont été menés en classe par des animatrices et animateurs spécialisés en vue d'accompagner les élèves dans la création de néologismes autour de l'environnement. Ces derniers ainsi que leurs jeunes créateurs ont été immortalisés dans des capsules audiovisuelles qui seront diffusées durant la semaine de l'opération sur le site événementiel de l'opération «La langue française en fête» et sur sa page Facebook. Cette initiative permet de mobiliser les enseignants et de valoriser les créations réalisées par les élèves durant les ateliers.

Enfin, des capsules de présentation de l'opération ont été réalisées par la Direction de la langue française et elles ont été diffusées sur les réseaux sociaux afin de les faire connaître au plus large public possible, en ce compris les jeunes, très présents sur les réseaux sociaux. Cette année, la marraine de l'édition est Joëlle Scoriels qui s'est prêtée au jeu et a annoncé la diffusion des capsules réalisées par les élèves au mois de mars.

M. Alain Deneef (Les Engagés). – Madame la Ministre, je retiens de votre intervention très positive que beaucoup est fait pour mobiliser les enseignants et pour leur permettre d'exploiter eux-mêmes l'opération «La langue française en fête» avec leurs élèves. Par ailleurs, j'observe que cet événement, doté d'une page Facebook et d'un nouveau site web, reste en phase avec les réalités technologiques de notre temps. Du reste, il est tout à fait judicieux que les élèves portent ce qu'ils ont découvert à l'école en dehors des établissements scolaires et que chacun puisse faire la fête au français. Enfin, il est de bon aloi d'encourager la créativité linguistique des élèves, car ceux-ci sont très prompts à créer des néologismes. Tant mieux, car c'est ce qui fait de la langue française une langue vivante.

(M. Ibrahim Dönmez, vice-président, reprend la présidence)

9.7 Question de Mme Sophie Fafchamps, intitulée «Impact sur la santé de l'utilisation des écrans»

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Un article récemment publié dans «*Le Ligeur*» met en lumière les préoccupations croissantes liées à l'impact des écrans sur la santé visuelle des enfants. Plusieurs études révèlent que l'exposition prolongée aux écrans peut engendrer une fatigue visuelle, se traduisant par des maux de tête, des irritations oculaires et une vision floue. Par ailleurs, la lumière bleue émise par ces dispositifs est suspectée de contribuer à l'augmentation de la myopie chez les jeunes, une tendance qui s'accroît depuis une trentaine d'années.

Madame la Ministre, vous avez été sensible à ces enjeux en travaillant sur un projet de décret visant à encadrer l'usage récréatif des téléphones portables. Je vous en félicite. Cependant, les outils numériques à visée pédagogique sont de

plus en plus intégrés dans les établissements scolaires. Dès lors, il est impératif de s'assurer que leur utilisation ait lieu dans des conditions respectant la santé et le bien-être des élèves.

Disposez-vous d'un relevé sur le taux d'équipement des écoles en tableaux interactifs et tablettes? La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle mené des études pour évaluer l'impact de l'utilisation des écrans sur la santé des enfants, singulièrement en milieu scolaire? Si oui, quels en sont les principaux résultats? Dans le cas contraire, vous appuyez-vous sur d'autres études pour appréhender cette thématique?

Existe-t-il des directives officielles concernant la durée maximale d'exposition aux écrans pour les élèves ou l'aménagement des salles de classe – éclairage, ergonomie particulière – afin de prévenir les problèmes de dos, la fatigue visuelle et les autres problèmes oculaires? Sinon, y êtes-vous favorable? Les enseignants reçoivent-ils une formation spécifique sur les bonnes pratiques d'utilisation des écrans en classe, incluant des conseils pour minimiser les effets néfastes sur la vision des enfants?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question qui aborde une problématique importante à la croisée des enjeux éducatifs, technologiques et sanitaires. Je ne reviendrai pas sur l'interdiction de l'usage récréatif du smartphone à l'école, mais cette mesure sera sans doute suivie d'impacts positifs sur la santé.

La transition numérique dans l'enseignement est une de nos priorités qui doit s'accompagner d'une attention toute particulière pour la santé et le bien-être des élèves.

Au sujet de l'équipement, l'action prioritaire 3.2 de la Stratégie numérique pour l'éducation adoptée en 2018 prévoit la nécessité d'établir un état des lieux du taux d'équipement des écoles. Elle précise l'importance de tenir compte de l'équipement existant afin de déterminer les besoins en équipement minimal et complémentaire des écoles. Cet état des lieux constituerait ainsi une première étape d'un monitoring structurel de l'équipement numérique lors de déploiements futurs.

À l'heure actuelle, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas de cet état des lieux. En effet, la réalisation de celui-ci fait partie des travaux en cours dans le chantier n° 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence. Toutefois, la Région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie sont à l'initiative de questionnaires adressés aux établissements scolaires; ces démarches, bien qu'intéressantes, restent encore disparates et ne permettent pas de disposer de ce fameux état des lieux consolidé dont nous avons cruellement besoin.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le projet «Mes outils numériques», qui propose des outils informatiques à moindre coût grâce à un système d'achat, de location ou de prêt, a permis d'équiper quelque 31 000 élèves d'un ordinateur portable ou d'une tablette numérique depuis 2021. Par le biais du fonds de solidarité de ce mécanisme, ce sont plus de 50 000 ordinateurs portables ou tablettes qui ont été distribués aux établissements scolaires en vue d'être prêtés aux élèves.

Concernant les diverses études sur l'impact des écrans sur la santé des élèves, je rappelle que l'expertise de mon administration se base principalement sur les aspects pédagogiques de l'usage des outils numériques. Cependant, elle mène des actions de sensibilisation pour encourager, auprès des enseignants, un usage raisonné des outils numériques comme soutien aux objectifs pédagogiques afin d'apporter une plus-value aux apprentissages et de développer une littératie numérique des élèves, ou encore pour opérer des activités pédagogiques de différenciation ou de remédiation.

Le Service général du numérique éducatif (SGNE) se focalise actuellement sur le bien-être numérique. Il détaillera les impacts du numérique sur la santé physique et mentale et il fournira des recommandations pour cadrer l'utilisation du numérique chez les jeunes avec, entre autres, des outils et des astuces. Par ailleurs, en 2023, Yapaka a mené une campagne de sensibilisation « Ne laissons pas les écrans faire écran », à l'attention des parents, du grand public et des professionnels de l'éducation.

L'imposition de directives officielles concernant la durée maximale d'exposition aux écrans irait sans doute à l'encontre de la liberté pédagogique des enseignants et de la confiance en leur capacité à évaluer les bénéfices et les limites des outils numériques dans le cadre des activités en classe, destinées à stimuler différents types et méthodes d'apprentissage.

Par ailleurs, l'aménagement des salles de classe n'est pas de la prérogative du pouvoir organisateur en question, mais bien des pouvoirs organisateurs qui gèrent les structures. Cela peut être l'occasion d'attirer leur attention sur les questions que vous venez de soulever lors de nos échanges.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour toutes vos réponses. Il faut vivre en effet avec son temps. C'est très important que l'école instaure une approche pédagogique basée sur des tablettes et des écrans numériques pour familiariser les enfants à leur utilisation au sein de l'école. Cette démarche permettra, plus tard, d'aider à lutter contre la fracture numérique. Par conséquent, il est important de travailler à cette numérisation des enseignements pédagogiques, tout en restant vigilant aux aspects de santé. La volonté n'est cependant pas d'imposer un mode de fonctionnement particulier aux écoles.

Pour ma part, il faut en effet laisser une marge de manœuvre aux écoles. Elles doivent libres de dire comment elles estiment travailler dans ces domaines. Il faut donc trouver un juste équilibre pour que les enfants ne soient pas hyperconnectés à l'école, tout en leur permettant de se déconnecter à la maison. Il serait en effet compliqué de leur dire et de leur expliquer pourquoi le «*full écran*» serait de mise à l'école tandis que le «*zéro écran*» s'imposerait à la maison. Il faut donc absolument un équilibre entre ces deux extrêmes. Votre réponse va dans ce sens.

(*M. Ersel Kaynak, vice-président, prend la présidence*)

9.8 Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «*Réforme de l'orientation vers l'enseignement spécialisé*»

M. Ibrahim Dönmez (PS). – La réforme de l'orientation des élèves vers l'enseignement spécialisé est inscrite dans l'avis n° 3 du Groupe central. Cet avis prévoit de travailler dans une logique de détection et de prévention nettement plus précoce, et ce, dès l'enseignement maternel, au lieu d'attendre que l'enfant soit dans une situation d'échec caractérisée avant d'agir. Ce faisant, la réforme de l'orientation doit s'inscrire dans une démarche évolutive, avec le soutien des pôles territoriaux. Elle doit permettre de s'attaquer aux principaux biais de l'orientation que constituent l'indice socio-économique (ISE), le genre ou encore le fait que l'élève soit atteint de troubles «*dys*».

Madame la Ministre, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit ainsi de repenser le processus d'orientation vers l'enseignement spécialisé afin de garantir que seuls les élèves ayant réellement besoin de cet encadrement y soient dirigés, tout en offrant des alternatives inclusives et adaptées aux autres. Interrogée en commission de l'Éducation au mois de septembre dernier sur la question de l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire, vous confirmiez que le but est d'opérer un changement systémique afin que chaque élève trouve la place qui lui convient et, ainsi, de réduire le nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé au bénéfice de l'enseignement ordinaire. Vous certifiiez également que votre gouvernement devra s'atteler à la réforme de l'orientation, sans fournir de délais à ce sujet.

Une telle réforme nécessite un changement de procédure d'orientation pour garantir les droits des parents et pour offrir un meilleur soutien aux élèves concernés. Elle nécessite cependant aussi un changement de culture chez tous les acteurs et davantage de support aux équipes éducatives chargées de l'intégration des élèves à besoins spécifiques. Les problématiques que rencontrent ces élèves sont intrinsèquement liées à d'autres questions abordées ce jour, à la suite des interviews que vous avez donnés la semaine dernière.

Dès lors, où en sont les travaux du Chantier n° 14 du Pacte pour un enseignement d'excellence? Quelles en sont les orientations? Des contacts avec les acteurs de

l'enseignement ont-ils été pris dans ce domaine? Quel est le calendrier d'adoption et de mise en œuvre escompté?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Les opérateurs du Chantier n° 14 du Pacte pour un enseignement d'excellence travaillent actuellement à la rédaction d'un avant-projet de décret relatif à la réforme de l'orientation vers l'enseignement spécialisé. Pour rappel, les travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence ont souligné l'importance d'une réforme de la procédure d'orientation vers l'enseignement spécialisé en inscrivant celle-ci dans une logique d'approche évolutive de la prise en charge des besoins spécifiques et dans le développement du modèle de l'école inclusive en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette réforme prévoit donc de conditionner l'inscription dans l'enseignement spécialisé d'un élève en provenance de l'enseignement ordinaire au fait qu'il puisse bien bénéficier des aménagements raisonnables. Cette condition permettra de renforcer l'objectivité des décisions d'orientation. La réforme précise que si les partenaires – à savoir les parents, l'école ordinaire, le pôle territorial, le centre PMS et, le cas échéant, les experts externes – constatent, à partir de la deuxième réunion d'évaluation spécifique, que toutes les possibilités d'aménagements raisonnables ont été proposées sans toutefois permettre à l'élève d'évoluer positivement et moyennant des conditions de bien-être satisfaisantes dans ses apprentissages au sein de l'enseignement ordinaire, alors les partenaires de la concertation peuvent envisager un accès à l'enseignement spécialisé pour l'élève.

Si l'accès à l'enseignement spécialisé est envisagé, il sera acté au terme de l'évaluation spécifique du protocole, sous la forme d'une décision qui doit être motivée. La lettre de motivation permettant d'envisager un accès de l'élève à l'enseignement spécialisé portera exclusivement sur le fait que les possibilités d'aménagements raisonnables ont été mises en œuvre par les partenaires, sans toutefois permettre à l'élève d'évoluer positivement au sein de l'enseignement ordinaire. Cette lettre devra porter sur les raisons de l'insuffisance des aménagements raisonnables, mettre en avant les qualités et points forts de l'élève sans évoquer l'incapacité de ce dernier. Elle devra décrire les types d'aménagements raisonnables développés au regard des besoins de l'élève et expliquer les raisons pour lesquelles ces aménagements ne sont plus adaptés ou suffisants pour permettre la continuité de sa scolarité dans l'enseignement ordinaire.

À l'inverse, et à titre exemplatif, la motivation ne pourra pas être liée à des visées ou à des objectifs de nature strictement sommative ou certificative, ni à l'insuffisance de la maîtrise de la langue de l'enseignement, ni à l'origine culturelle ou l'appartenance à un milieu social défavorisé. Ceci me semble évident, mais il est parfois bon de le rappeler. De même, le fait qu'une école ne se mobilise pas et ne mette pas en œuvre des aménagements raisonnables ne constituera pas non plus

un motif légitime pour proposer un accès à l'enseignement spécialisé. De telles motivations seraient irrecevables. La proposition d'accès à l'enseignement spécialisé devra attester du caractère collégial de l'analyse émise. Le rétroplanning du chantier prévoit une adoption du décret pour le début de l'année scolaire 2025-2026, et un début de mise en œuvre pour 2026-2027. L'idée est ici de laisser aux acteurs une période suffisante pour appréhender les changements.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Il s'agit d'un chantier important et nous suivrons son évolution avec attention. Nous reviendrons régulièrement sur ce sujet en commission. Si cette réforme de l'orientation vers l'enseignement spécialisé est essentielle pour les élèves, elle l'est aussi pour leurs familles, y compris dans le domaine de la lutte contre les inégalités de genre et socio-économiques. Nous aimerions d'ailleurs en savoir davantage sur la manière dont les centres PMS et les centres territoriaux seront associés à cette réforme, mais nous aurons l'occasion de poser d'autres questions à ce sujet. Pour assurer une bonne intégration sur le terrain, il faut parvenir à des modalités conciliant les droits des élèves et des parents, tout en veillant à assurer le soutien renforcé aux équipes éducatives.

9.9 Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Intelligence artificielle à l'école»

M. Ibrahim Dönmez (PS). – L'État américain de l'Arizona a récemment autorisé la création d'un établissement au sein duquel les élèves poursuivront leurs apprentissages auprès d'une intelligence artificielle (IA). Le recours à l'IA en lieu et place de vrais professeurs permettra, selon les dirigeants de cet État, d'optimiser et de renforcer l'efficacité du processus d'enseignement en s'adaptant au rythme et au niveau des élèves.

Au-delà de cette forme extrême d'utilisation de l'IA, la piste américaine pose une vraie question en termes d'approche pédagogique. Elle laisse entrevoir l'IA à la fois comme une opportunité pour soutenir certains types d'apprentissages et comme un risque de perte de rapport humain, de dilution de l'esprit critique et de manipulation de l'information. L'éducation aux médias (EAM) et la formation numérique semblent plus que jamais indispensables pour lutter contre les *deepfakes*. Le bon usage de l'IA appelle aussi une formation *ad hoc* des enseignants susceptibles d'y être confrontés et des élèves pour qu'ils en connaissent à la fois les potentialités et les limites.

Pour éviter des dérives, il convient également de poser des balises pour réguler l'espace médiatique, ce qui ne relève pas de vos compétences, Madame la Ministre, et d'en poser dans le cadre de certains usages éducatifs, ce qui entre pleinement dans le champ de vos compétences.

Avez-vous pris connaissance de l'initiative de l'État de l'Arizona? Des initiatives similaires sont-elles susceptibles d'émerger en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Par ailleurs, la question de l'IA est-elle abordée dans le cursus scolaire de nos élèves et dans la formation des enseignants? Si oui, comment?

Votre prédécesseure avait sollicité un rapport de l'administration au sujet des conséquences de l'IA sur les pratiques éducatives. Ce rapport avait été discuté avec des représentants des acteurs de l'enseignement. La concertation s'est-elle poursuivie et des suites y seront-elles données?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Grâce à votre question, Monsieur le Député, j'ai pris connaissance de la décision de l'État d'Arizona d'accepter l'ouverture d'une école en ligne se basant sur des programmes d'IA pour enseigner certaines matières académiques, comme la lecture, les sciences et le calcul, en remplacement des enseignants. Les programmes visant à remplacer les enseignants par de l'IA ne sont pas à l'étude en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'IA n'en reste pas moins un phénomène sociétal et une composante grandissante du quotidien d'un grand nombre de citoyens et, donc, l'école ne peut pas faire l'impasse sur ces sujets. Un usage réfléchi de l'IA pourrait avoir un intérêt certain pour, par exemple, fournir des exercices avec une réponse immédiate à un enfant. Ce procédé est déjà utilisé dans plusieurs écoles, mais sans remplacer un enseignant.

En ce sens, les référentiels du tronc commun abordent les sujets liés à l'IA dans le cadre du cours de formation manuelle technique, technologique et numérique (FMTTN) au sein de son volet numérique. S'y trouvent également les attendus spécifiques à l'IA, comme la capacité à exemplifier les usages de l'IA et la capacité à interroger et à analyser le potentiel d'un algorithme dans le domaine de l'IA. Les compétences concernées portent sur des exemples relatifs à l'interaction entre des humains et les outils d'IA, comme la faculté à discerner qu'un interlocuteur est une IA, plutôt que sur des compétences techniques de l'IA.

Ces référentiels, approuvés par le Parlement en 2022, ont été élaborés selon le cadre européen des compétences numériques pour les citoyens, nommé le «*Digital Competence Framework for Citizens*» (DigComp). De plus, nos enseignants ont désormais la possibilité de s'y former. En effet, parmi les orientations et thèmes prioritaires qui ont été arrêtés par le gouvernement en novembre 2024 et qui doivent être intégrés dans la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des centres PMS se trouve l'IA et en particulier les aspects suivants: les potentialités et les risques de l'utilisation de l'IA par et pour les enseignants, par et pour les élèves, et le développement de l'esprit critique des élèves en lien avec l'IA.

Les contenus en lien avec l'IA sont également élaborés et diffusés par le Service général du numérique éducatif (SGNE), qui a dans ses missions l'éducation au numérique et par celui-ci dans l'enseignement, en vue de favoriser son intégration

dans les pratiques pédagogiques tout en poursuivant l'objectif de soutenir le développement de la littératie numérique des apprenants et des professionnels de l'éducation. Le SGNE a, par exemple, élaboré un dossier spécifique sur l'IA disponible sur la plateforme de contenu e-classe, qui reprend un total de vingt-huit ressources dédiées à l'IA: des capsules vidéo explicatives, des ressources didactiques, des ressources pédagogiques à utiliser avec les apprenants et des ressources abordant les aspects éthiques et juridiques comme le règlement général sur la protection des données (RGPD) lors de l'utilisation d'outils d'IA.

De plus, le SGNE, en lien avec ces ressources, a élaboré une publication spécifique pour le personnel de l'enseignement. Celle-ci vise à aborder, dans le domaine éducatif, l'IA et les questions qui s'y attachent, telles que: qu'est-ce que l'IA? Comment fonctionne-t-elle? Quels sont ses impacts potentiels? Quels sont ses enjeux actuels futurs?». Ce document vise à répondre à ces questions en fournissant des informations de base, en donnant un aperçu synthétique des défis posés par l'IA et en développant les questions liées à l'usage de l'IA dans l'éducation. Le document se conclut par un focus sur les IA génératives afin d'explorer les possibilités et les limites d'outils comme ChatGPT dans les pratiques des apprenants et des enseignants. Cette dernière partie propose des pistes de réponse à des questions concrètes que pourraient se poser des enseignants quant à l'utilisation d'une technologie qui se développe rapidement et dont l'usage se généralise.

Bien entendu, l'IA n'en est qu'à ses débuts dans la société et dans notre enseignement. La formation des enseignants au numérique et en particulier à l'IA sera bien au cœur de mon attention et de notre travail sur le volet numérique. De plus, nous étudierons la possibilité de tester certains outils numériques et d'IA durant la législature actuelle, non pas pour remplacer les enseignants, mais bien pour les outiller et les aider dans leur quotidien.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses rassurantes. Pour le groupe PS, rien ne peut remplacer la présence d'un enseignant face aux élèves dans une classe. La montée en puissance de la droite conservatrice aux États-Unis, en Europe et en Belgique, couplée au soutien des géants du numérique et à la profusion des *fake news* et des *deepfakes*, doit renforcer notre vigilance à tout prix. Cela passe notamment par l'EAM et la formation au numérique.

Il serait pertinent, voire nécessaire d'interroger le Comité de monitoring des référentiels, dès qu'il sera bien installé, afin d'analyser les référentiels tout en intégrant la place de l'IA dans les méthodes d'enseignement et d'apprentissage, car l'IA offre également des opportunités. Loin de moi l'idée de diaboliser à l'aveugle les nouvelles technologies et les révolutions qu'elles entraînent.

9.10 Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Pacte pour un choc pour la simplification administrative (PPCSA)»

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Madame la Ministre, dans une interview au journal *«Le Soir»*, samedi dernier, vous avez déclaré n’être en place que depuis cinq mois et pourtant avoir déjà bossé, citant, entre autres faits, un choc pour la simplification administrative. Nous en déduisons que les travaux dans ce domaine ont déjà bien avancé ou ont déjà abouti. Le gouvernement avait en effet annoncé le fameux Pacte pour un choc pour la simplification administrative (PPCSA). Comment se traduit-il dans vos compétences?

La Déclaration de politique communautaire (DPC) reprend quatre axes distincts du PPCSA: la création de la plateforme CEPAGE pour la gestion et l’autonomisation de la carrière des membres du personnel, une autonomie accrue pour les directions et les équipes pédagogiques, l’accélération de la codification de la législation de l’enseignement, et enfin, l’accélération de la numérisation comme levier de simplification administrative et d’allègement de la charge.

Quelles avancées ont-elles été réalisées, durant ces derniers mois, pour chacun de ces quatre axes? Comment les travaux du chantier 17 du Pacte pour un enseignement d’excellence – chantier précisément consacré à la simplification administrative – s’articulent-ils au PPCSA? Quelle est la feuille de route du chantier 17? Enfin, comment l’Entreprise publique des technologies nouvelles de l’information et de la communication (ETNIC) est-elle associée au PPCSA? Quels travaux prioritaires l’ETNIC devra-t-elle réaliser en 2025?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, la simplification administrative est une priorité pour l’ensemble du gouvernement, et je m’inscris dans la démarche de la ministre Galant qui orchestre le PPCSA. Nous travaillons étroitement avec l’administration et nous consultons les acteurs de l’enseignement.

La DPC identifie en effet quatre axes sur lesquels nous allons œuvrer pour l’enseignement. J’ai sollicité, dès le début de mon mandat, les fédérations de pouvoirs organisateurs pour les interroger sur les mesures de simplification administrative qui pourraient être activées. Nous les analysons en ce moment. Les directions d’écoles et les organisations syndicales ont également été sollicitées. Mes équipes travaillent en étroite collaboration avec l’administration et avec les responsables du chantier 17, qui, comme tous autres chantiers, travaille sur la base d’une feuille de route annuelle, que nous confectionnons ensemble.

Actuellement, nous rassemblons tous les projets de simplification administrative émanant de plusieurs sources, dont l’Administration générale de l’enseignement (AGE) et les fédérations de pouvoirs organisateurs, et nous lançons une consultation des représentants des directions et des organisations syndicales. Le champ des possibilités est large et nos travaux touchent à tous les domaines: allègement des plans de pilotage, simplification des instances liées au décret du 3 avril 2009 relatif à la régulation des inscriptions des élèves dans le premier degré de

l'enseignement secondaire, simplification des procédures des jurys centraux, harmonisation des statuts du personnel, simplification des procédures diverses, simplification des prises de présence des élèves, allègement des contraintes et des contrôles des directions dans l'utilisation de leurs moyens, etc. Tout cela est à l'étude, et s'articulera avec les travaux de la ministre Galant.

Par ailleurs, nous avons communiqué aux établissements une diminution du nombre de circulaires. L'objectif est qu'un destinataire ne reçoive pas plus de 100 circulaires par an, et un nouveau code de couleur a été établi pour assurer une meilleure compréhension de leurs mesures. Nous travaillons à la simplification des plans de pilotage pour le second cycle à venir. Nous avons demandé spécifiquement une consultation des directions concernant des éléments, comme les canevas à remplir lors de l'évaluation finale des plans de pilotage.

Le rythme du changement imposé aux cours des dernières années fait également l'objet d'un travail spécifique, et nous avons entendu bon nombre de plaintes à cet égard. Afin de tenir compte, dès maintenant, de la charge qui pèse sur les établissements, une nouvelle planification des mesures du Pacte est à l'étude, notamment sur le dossier d'accompagnement de l'élève, le dossier d'apprentissage du nouveau parcours d'enseignement qualifiant, le plan de lutte contre le décrochage scolaire, etc. À ce sujet, l'évaluation du Pacte, qui aura lieu au cours du premier semestre 2025, nous éclairera davantage sur la soutenabilité des réformes pour nos directions et notre personnel de l'enseignement, ainsi que sur les amendements à y apporter.

Concernant la codification, le processus continue à être alimenté par les travaux du Pacte, et à terme, le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire comprendra huit livres. La législation sur l'enseignement étant vieillissante, l'intention est d'améliorer la lisibilité des textes en les rassemblant dans un code pour offrir une nouvelle articulation des mesures plus accessible pour les usagers.

Concernant CEPAGE, qui permettra la digitalisation de la gestion de la paie et de la carrière des enseignants, un budget spécifique pour cette année a été dégagé, afin de mettre en œuvre ce projet d'une grande complexité. Ces moyens ont été alloués pour étudier les détails techniques de la plateforme à développer. Un marché public a été lancé par l'ETNIC, l'Administration générale de l'enseignement (AGE) et par le gouvernement. En parallèle, un effort spécifique est réalisé sur la simplification et sur l'harmonisation des statuts par les équipes du projet au sein de l'administration.

Une fois que ce marché aura été réalisé, le gouvernement, avec l'ETNIC et l'AGE, sera en mesure de lancer un second marché public visant à développer, cette fois-ci, la solution. La réalisation de ce projet permettra une simplification majeure des processus, et un soulagement important pour les centaines d'agents traitant les salaires des enseignants, et surtout pour les enseignants qui n'auront plus

d'erreurs dans leur paie. Je suis convaincue que la charge administrative qui pèse sur le monde enseignant est un facteur clé qui contribue à la pénurie des enseignants. Je me suis pleinement engagée dans le PPCSA.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Madame la Ministre, je note que le chantier n'a pas encore abouti, mais que vous y travaillez. C'est un point très positif. Les attentes des acteurs de terrain sont énormes. Le malaise actuel des directions est dû, en grande partie, à la surcharge administrative, ce dont vous avez parfaitement conscience. Il est donc grand temps d'accélérer le processus. Nous serons très attentifs à cette question et nous vous réinterrogerons sur l'état d'avancement du PPCSA.

(M. Ibrahim Dönmez, vice-président, reprend la présidence)

9.11 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Mini-CEB»

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, dans une interview livrée au journal «*Le Soir*» ce 11 janvier, vous avez affirmé avoir «bien bossé» depuis cinq mois. Vous avez cité entre autres le certificat d'études de base, version miniature (mini-CEB). J'en déduis que les travaux ont déjà bien avancé, si pas abouti en la matière. Vous allez donc enfin pouvoir livrer tous les éclairages attendus par cette commission.

Quelles sont les orientations du mini-CEB? Prendra-t-il place en troisième année primaire, comme annoncé dans la Déclaration de politique communautaire (DPC)? Quel sera l'impact exact de cette évaluation externe sur le parcours des élèves, sachant que vous avez déjà annoncé qu'elle ne serait ni certificative, ni non certificative? Qu'en est-il des élèves qui échoueront au mini-CEB? L'administration a-t-elle déjà élaboré les épreuves et testé leur robustesse? Quand et comment cette épreuve sera-t-elle soumise aux élèves? Qui sera chargé de corriger le mini-CEB?

Enfin, si les acteurs de l'enseignement ont déjà été concertés, pouvez-vous me préciser le contenu des avis respectifs des fédérations de pouvoirs organisateurs, de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), des organisations syndicales et des fédérations d'associations de parents sur cette question importante?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Au risque de me répéter, l'évaluation «Calculer, lire et écrire» (CLE) n'est en aucun cas un mini-CEB. Cette épreuve ne donne pas accès à un diplôme et ne sera en aucun cas certificative. Elle ne portera pas sur l'ensemble des contenus attendus définis à ce stade des apprentissages. Elle consiste, avant tout, à établir une «photographie» permettant de détecter les éventuelles compétences non acquises et de confirmer celles qui sont acquises. Cette facette du dispositif a été saluée à l'unanimité par le secteur.

Après concertation avec les acteurs institutionnels de l'enseignement lors d'une réunion du Comité de concertation du Pacte pour en enseignement d'excellence, il a été décidé que les contenus ciblés seront ceux attendus en fin de troisième année primaire et que la passation de l'épreuve se déroulera au début de la quatrième année primaire. Pour rappel, ce sont les apprentissages ou les compétences de base indispensables pour la suite du parcours de l'élève qui seront visés, c'est-à-dire le calcul, la lecture et l'écriture. Je rappelle également que cette épreuve ne nécessitera aucune préparation particulière et ne générera donc aucun stress pour les enfants ou leur famille, mais aussi que la réussite ne dépendra pas d'un pourcentage. Il s'agira simplement d'une évaluation ponctuelle des compétences, lesquelles seront jugées comme acquises, non acquises ou en voie d'acquisition.

L'objectif principal de cette mesure consistera à aider les équipes éducatives à identifier les éventuelles difficultés des élèves afin d'y remédier le plus tôt possible et d'éviter la persistance des lacunes. Il s'agira notamment d'activer, par le biais du dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE), un dispositif de soutien au profit des élèves les plus faibles, et ce, de manière à ce que les difficultés identifiées n'entravent pas la suite du parcours des élèves. Comme je l'ai déjà répété, un test n'a de sens que s'il permet d'aider les élèves présentant des difficultés à poursuivre leur progression.

L'élaboration de l'évaluation CLE n'a pas encore commencé, mais elle sera administrée de la même façon que les autres épreuves externes, c'est-à-dire qu'elles seront basées sur des consignes de passation fixées par le groupe de travail chargé de la conception de l'évaluation, dont l'élaboration sera d'ailleurs placée sous la supervision de la Direction des standards éducatifs et des évaluations. Les corrections seront réalisées en interne, sur la base de consignes de correction déterminées par le groupe de travail *ad hoc*.

Enfin, lors des dernières concertations à ce sujet dans le cadre du Comité de concertation, les représentants ont insisté sur l'importance de la qualité «photographique» de cette évaluation. De plus, ils reconnaissent l'importance d'offrir un retour informatif à chaque parent et ils insistent pour que les équipes éducatives contextualisent ce retour. En d'autres termes, les rapports individuels seront générés par l'administration et transmis aux parents par l'intermédiaire de l'équipe éducative. Ces rapports prendront la forme de concepts qualitatifs univoques plutôt que des notes chiffrées. Les enseignants disposeront également de ce retour individualisé pour les élèves de leur classe.

En conclusion, bien qu'il puisse être tentant de nous attribuer l'image de personnes obsédées par les tests ou par le tri, chacun pourra convenir que ce qui est proposé ici va exactement à l'inverse d'une telle obsession.

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, il est vrai que nous pouvons paraître répétitifs. Toutefois, les parents et les enseignants ont le droit de disposer d'informations précises. Nous découvrons, de manière sporadique, des

informations dans la presse. Mais il y a toujours des éléments manquants. Nous nous réjouissons d'avoir un peu plus de précisions aujourd'hui, même si elles ne sont pas de nature à nous rassurer pleinement. Nous attendrons d'avoir plus d'éléments concrets concernant la mise en œuvre de cette épreuve CLE.

À ce stade, il y a encore bon nombre d'incertitudes. Cela montre un manque de préparations de cette mesure qui devrait être davantage concertée avec les acteurs de l'enseignement.

9.12 Question de Mme Dorothee De Rodder, intitulée «*Quel futur pour le Pacte pour un enseignement d'excellence?*»

Mme Dorothee De Rodder (PS). – Madame la Ministre, si la Déclaration de politique communautaire (DPC) et les décisions budgétaires prises par le gouvernement à l'issue du conclave budgétaire avaient déjà suscité de nombreux doutes quant à l'avenir que vous réservez au Pacte pour un enseignement d'excellence, à ses équilibres et à ses réformes, vos déclarations dans la presse écrite de la semaine dernière ont achevé d'instiller de réelles craintes à ce sujet. Je vous cite, dans les colonnes du journal *«Le Soir»* tout d'abord: «Au final, je veux proposer une nouvelle feuille de route coordonnant le Pacte et la Déclaration de politique communautaire [...]» Vous insistez dans *«La Dernière Heure»*: «Mais j'entends la nécessité de peut-être revoir certaines choses du Pacte. Pour moi, ce n'est pas la Bible.»

Madame la Ministre, quelle est cette nouvelle feuille de route dont vous parlez? Constituera-t-elle un nouveau Pacte? En quoi différera-t-elle de l'avis n° 3 du Groupe central? Que jugez-vous nécessaire de revoir? Vous déclarez par ailleurs que vous ne reviendrez pas sur ce qui a déjà été voté, tout en annonçant «une marge de manœuvre sur l'entrée en vigueur de certaines mesures.» Pouvez-vous lister de manière précise et exhaustive l'ensemble des mesures en question? Quels calendriers alternatifs seront-ils proposés? Ont-ils déjà fait l'objet d'une concertation avec les acteurs de l'enseignement? Enfin, vous expliquez consulter «énormément» pour «comprendre les raisons profondes de la colère». À ce sujet, vous déclarez «qu'il nous faut, ensemble, trouver de nouveaux canaux de communication.» Je vous ai déjà interrogée au sein de cette commission quant à vos méthodes de concertation. Force est de constater qu'elles ne satisfont pas les acteurs, qui descendront en masse dans les rues la semaine prochaine. Comment rétablirez-vous donc le dialogue? Quels sont les nouveaux canaux de communication auxquels vous avez fait référence dans les médias?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Pour rappel, le Pacte pour un enseignement d'excellence a fait l'objet d'un accord en 2017, entre opérateurs de l'enseignement, pour mettre en œuvre une réforme systémique de notre système scolaire, ce qui a entraîné un nombre important de changements sur la plupart des facettes de notre système d'enseignement. Le Pacte a ainsi contribué

à des avancées telles que le renforcement de l'enseignement maternel; un soutien administratif aux directions de l'enseignement fondamental; un renforcement du pilotage des écoles et de leur autonomie, etc.

Cependant, plusieurs constats appellent désormais à une réponse et à des actions de notre part. Ma prédécesseure elle-même ne disait pas autre chose lorsqu'elle pointait que les opérateurs du Pacte avaient probablement surestimé la capacité de l'école à absorber les réformes à un rythme soutenu et, en particulier, lors de la période de la Covid-19. Ces réformes ont en effet été prises et mises en œuvre à un rythme soutenu par l'ensemble des opérateurs qui font fonctionner notre système scolaire au quotidien. Ce n'est pas un fait nouveau que nous découvrons aujourd'hui. Sur ce sujet, nous avons été interpellés à de nombreuses reprises durant la précédente législature, mais aussi lors de la campagne électorale. C'est en particulier la surcharge administrative qui a été pointée du doigt, engendrée par des réformes et des décrets, des circulaires qui s'enchaînent, etc. Je ne peux qu'imaginer que vous avez également été sollicitée de la sorte et il en va de même de la série d'opérateurs que j'interroge depuis le début de mon actuel mandat.

En parallèle des réformes liées au Pacte, les électeurs nous ont également élus pour mettre en œuvre une série de mesures liées en particulier au renforcement des apprentissages de base, à la lutte contre la pénurie d'enseignants ou encore à la simplification administrative. C'est le mandat qui a été fixé dans la DPC qu'il s'agit d'intégrer dans les objectifs du Pacte. Par ailleurs, les travaux liés au Pacte ont été entamés en 2015, il y a près de dix ans donc. Par conséquent, il me semble normal que des sujets nouveaux puissent s'imposer. Je songe par exemple à l'interdiction de l'usage récréatif du smartphone. L'objectif de cette mesure est à la fois d'augmenter la concentration et de lutter contre le cyberharcèlement, phénomène qui n'avait, en 2017, pas l'ampleur qu'on lui connaît aujourd'hui. Nous devons pouvoir adapter certains aspects du Pacte au regard de l'actualité.

Il faut aussi compter avec le fait que certaines mesures issues du Pacte sont partiellement remises en cause. Je songe ici aux mesures de réorientation de jeunes adultes vers d'autres institutions que celles de l'enseignement obligatoire. Nous sommes d'accord pour dire que, bien que prévues initialement dans le Pacte, ces mesures ne semblent plus rencontrer la même adhésion qu'au début. Sur la base de ces constats et comme le prévoit notre DPC, nous allons veiller à articuler les réformes du Pacte et de la DPC de manière transparente pour ceux qui vivent l'enseignement au quotidien.

Sans attendre et sur la base de l'avis majoritaire des opérateurs du Pacte, nous travaillons d'ores et déjà au report de certaines mesures, telles que le plan de lutte contre le décrochage scolaire. Il est en effet jugé difficilement applicable par les équipes pédagogiques. Je rappelle que ce n'est pas moi qui insiste pour que ce plan soit reporté. Il s'agit d'une demande émanant des opérateurs. Ce dernier report a fait l'objet d'une concertation avec les opérateurs du Pacte. Prévue par la

DPC, son évaluation sera réalisée avant la mi-2025, afin d'identifier les ajustements à apporter, en termes tant de temporalité que d'inflexions de fond. En parallèle, je consulte régulièrement les représentants du secteur.

Sur la base de tous ces éléments, nous serons à même de fournir au secteur une feuille de route claire sur les réformes à venir, ce qui a pu manquer les années précédentes. Il ne s'agit donc pas d'un nouveau Pacte, mais de notre manière de le mettre en œuvre en adéquation avec la DPC et en consultant les opérateurs. Concernant précisément votre dernière partie de question sur les concertations, je multiplie, par le biais de rencontres, de visites sur le terrain ou d'interpellations quotidiennes par courriers et courriels, les contacts avec les enseignants, les directions et les fédérations de pouvoirs organisateurs. Je consulte régulièrement leurs organes représentatifs. Ce fut le cas la semaine dernière et je rencontrerai demain des représentants syndicaux. Outre ces éléments, j'ajoute que nous travaillons à la mise sur pied d'un panel consultatif des enseignants et d'une commission consultative des directions dans le cadre des travaux du Pacte.

Enfin, je m'interroge également sur la meilleure manière de communiquer nos mesures aux enseignants. J'ai le sentiment que les circulaires, par exemple, ne sont plus en phase avec les besoins de transparence exprimés par le corps enseignant. Nous ne manquerons pas de travailler à cette question avec les corps intermédiaires au regard de certaines informations qui ont pu circuler. Je pense, par exemple, à cette rumeur – totalement fautive bien entendu – concernant la limitation de l'accès à l'enseignement supérieur quand on obtient un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) de l'enseignement qualifiant. Nous devons donc bien améliorer la communication dans ce dossier.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Madame la Ministre, bien que vous disiez, au début de votre intervention, tout le bien que vous pensez de cet accord qui a fait l'objet de négociations, votre réponse ne suffit pas à calmer mes inquiétudes quant à votre envie de remettre en cause les équilibres inscrits dans l'avis n° 3 du Groupe central. Nous serons donc vigilants vis-à-vis de l'évolution de ce dossier. Par ailleurs, je suis étonnée que vous passiez si vite sur certains sujets – je pense par exemple à la question de l'utilisation du smartphone – et que vous reportiez les discussions concernant le Plan de lutte contre le décrochage scolaire. Il y a pourtant un appel criant du terrain sur ce sujet.

Nous espérons donc que vous pourrez accélérer les choses, afin d'avoir une feuille de route claire. Encore faut-il vraiment tenir compte des avis qui vous reviennent des acteurs de terrain... Certes, il faut avancer avec son temps, mais en consultant ces derniers; c'est absolument nécessaire. Vous parlez notamment d'un panel d'opérateurs que vous allez consulter. Je vous ai déjà interrogée à ce propos et nous espérons que vous veillerez à ce que ce panel soit le plus représentatif possible. Nous ne manquerons pas de revenir très prochainement sur ces différents sujets.

9.13 Question de M. Ersel Kaynak à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Fin annoncée de la nomination des enseignantes et enseignants»

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, les informations que vous avez livrées dans le cadre de votre interview au journal *«Le Soir»* la semaine dernière furent décidément aussi denses et riches que confuses. Malheureusement! Il en allait du certificat d'enseignement de base, version miniature (mini-CEB) ou de la certification «Calculer, lire et écrire» (CLE), de la simplification administrative, de la concertation, de l'inclusion ou encore du co-enseignement. Ces nombreuses thématiques, que vous avez balayées rapidement, sans aucune clarté, ont suscité le dépôt de nombreuses questions orales par les membres de mon groupe politique.

Néanmoins, c'est le dernier paragraphe cité dans l'article qui a retenu le plus notre attention. J'espère que vous pourrez nous apporter tout l'éclairage nécessaire pour le décrypter. Vous déclarez ainsi: «J'ai la volonté authentique d'offrir une perspective de long terme pour les jeunes. Évidemment, ce qui fâche c'est la fin des nominations. Je pense que le sens du dossier, ce sera d'essayer de limiter le décalage entre les deux situations, avec peut-être aussi une discussion sur la réaffectation des malades de longue durée. Il existe une forme de duel entre les syndicats et le gouvernement. Ce n'est pas quelque chose qui m'intéresse. Je préférerais qu'on essaie d'esquisser des pistes de solutions ensemble. »

Où voulez-vous en venir? La fin des nominations est-elle toujours en discussion? Oui ou non? Y a-t-il une marge de négociation avec les acteurs sur cette question? Oui ou non? Avez-vous clarifié la manière dont vous assumerez le coût mirobolant de cette réforme, qui se chiffrera en centaines de millions, voire en milliards d'euros selon des chercheurs universitaires? Y aura-t-il une discussion sur la réaffectation des malades de longue durée? Oui ou non?

Je regrette de vous poser ces questions de manière aussi abrupte, mais il devient difficile de comprendre vos intentions vu les formulations différentes que vous employez d'un jour à l'autre et dont le sens n'est pas toujours évident à saisir.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, je me permets de vous indiquer que l'interview à laquelle vous faites référence ne contient pas d'autres éléments que ceux repris dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Il me semble que, si confusion il y a, elle n'est entretenue par nul autre que vous-même, puisqu'à aucun moment je n'ai parlé de mini-CEB. C'est vous qui en parlez, mais pas moi. Personnellement, j'ai parlé de test CLE. Il y a donc une petite confusion dans votre chef sur le sujet.

Le contrat à durée indéterminée spécifique à la fonction d'enseignant (CDIE) fait toujours l'objet d'une analyse par mon cabinet. À ce stade, je n'ai pas d'éléments nouveaux à vous communiquer sur la question. J'ai dit et je maintiens que ce travail sur le CDIE se fera en concertation avec les acteurs de l'enseignement. C'est une main que je leurs tends.

En ce qui concerne la réaffectation des malades de longue durée, le gouvernement fédéral a en effet adopté un projet de loi visant à favoriser la réintégration des fonctionnaires malades de longue durée. Il a ainsi été mis fin à la pension définitive pour inaptitude physique. Il est dès lors prévu que mon cabinet travaille en collaboration avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et mon administration afin de favoriser la création des trajets de réintégration pour les membres du personnel en maladie de longue durée.

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, je dois bien constater que vous êtes moins prolixes lorsqu'il s'agit de questions plus sensibles ou du moins de questions qui touchent à l'avenir de toute une série de personnes qui attendent des réponses claires. Nous réclamons cependant de la constance.

Vous regrettez la terminologie que j'ai utilisée, mais je vous répète que je suis prêt à utiliser les mots que vous voudrez. Cependant, l'objectif est le même: j'attends de vous de la cohérence dans vos différentes déclarations. Je pense notamment aux propos repris dans la DPC, aux débats qui se sont tenus en fin 2024, à votre campagne sur les *fake news* ou encore à vos déclarations imprécises parues la semaine dernière dans la presse écrite.

Dans «*Jeudi en prime*», la CSC exprimait la possibilité de faire coexister le CDIE avec la nomination. Est-ce envisageable pour votre gouvernement de mettre en place ce CDIE avec le maintien de la nomination? Je n'ai toujours pas reçu de réponse sur ce point. Dans la négative, je ne comprends toujours pas comment ce CDIE pourrait combler les avantages offerts par la nomination, même si je vois bien les avantages qu'il pourrait apporter aux enseignants en début de carrière. Enfin, je suis toujours perplexe par rapport au coût de cette mesure qui entraînera un déficit abyssal pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, alors que votre gouvernement se targue de vouloir limiter l'endettement.

9.14 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Transition numérique adaptée et équilibrée dans l'éducation»

M. Nicolas Janssen (MR). – Les débats sur l'impact du numérique dans l'éducation continuent de susciter de vives préoccupations en Europe et à travers le monde. Les rapports de l'UNESCO et du Programme international pour le suivi des acquis (PISA), ainsi que d'autres rapports d'experts en Espagne, «*Informe del comité de personas expertas para el desarrollo de un entorno digital seguro para la juventud y la infancia*» (octobre 2024), en France, «*Enfants et écrans. À la recherche du temps perdu*» (mai 2024), et au Québec, «*L'Utilisation des écrans en*

contexte scolaire et la santé des jeunes de moins de 25 ans: effets sur la cognition» (novembre 2023), par l'Institut national de santé public du Québec, soulignent les risques liés au basculement vers le «tout au numérique», tels que la diminution de l'attention, les impacts cognitifs sur la mémoire et l'apprentissage, ainsi que les impacts environnementaux d'une surconsommation des outils numériques. Des pays comme la Suède font marche arrière et reviennent à une utilisation généralisée des supports papiers dans les petites classes. On le voit: à une époque où le numérique est souvent porté aux nues, nous devons faire preuve de discernement et considérer non seulement les opportunités qu'il offre, mais également les défis et les risques qu'il impose à nos élèves, à notre système éducatif et à la société dans son ensemble, en tenant compte des effets individuels et collectifs, au-delà de la seule réalité scolaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit veiller à garantir une transition numérique adaptée.

Madame la Ministre, alors que le droit à la déconnexion est reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les membres du personnel, et de plus en plus reconnu comme une nécessité en général, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit-elle d'intégrer cette dimension dans sa politique éducative? Devant cette responsabilité collective, comment s'assurer que les pouvoirs publics jouent pleinement leur rôle: l'école doit agir, car les jeunes et les parents, dépassés et généralement trop peu informés, ignorent comment décider seuls.

La Fédération Wallonie-Bruxelles suit-elle ces recommandations issues des travaux de l'UNESCO, des évaluations PISA, des rapports éloquentes remis en Espagne ou en France, ou encore des pratiques observées en Suède, qui tendent à privilégier un retour au papier pour les journaux de classe et d'autres activités pédagogiques essentielles, afin de préserver la mémoire, l'attention et la motricité fine des élèves? Comment atteindre ce juste milieu?

En outre, afin de se prémunir d'une vision en silo de cette question, ne serait-il pas opportun d'organiser une conférence interministérielle, notamment avec vos homologues flamands, afin d'aborder les aspects sanitaires, cognitifs, éducatifs et sociétaux de la transition numérique?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Depuis 2017, le numérique a été massivement introduit dans le système scolaire suédois, à la fois comme objet et support d'apprentissage. En apprenant à utiliser une tablette ou à programmer un robot dès l'école maternelle, l'objectif initial était de former les élèves le plus tôt possible aux compétences numériques. Toutefois, cette démarche du «tout au numérique» atteint actuellement ses limites, comme vous l'avez souligné, Monsieur le Député.

L'apprentissage du numérique et à l'aide du numérique est également une priorité en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais la situation est différente. La transition numérique du système éducatif se matérialise par l'adoption de mesures et de

dispositifs propres à chaque niveau d'enseignement en vue de répondre à la mutation structurelle de notre société. Ces mesures visent notamment à investir dans les savoirs et compétences numériques afin d'accompagner les acteurs de l'éducation dans leurs usages techno-pédagogiques, de fournir un accès à l'équipement et aux contenus nécessaires et d'assurer à tous les apprenants des chances égales d'émancipation sociale en les préparant à être des citoyens responsables.

Afin d'appuyer cela, le Service général du numérique éducatif (SGNE) a été créé au sein de l'Administration générale de l'enseignement (AGE) et des moyens lui ont été alloués pour soutenir la transition numérique de manière transversale, tous niveaux d'enseignement confondus. Selon l'approche adoptée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'usage du numérique doit servir en priorité à soutenir des objectifs pédagogiques, à apporter une plus-value aux apprentissages et à développer la «littératie» numérique des élèves. Ce terme recouvre des compétences numériques, mais aussi la faculté d'appliquer celles-ci avec recul, discernement et esprit critique.

Ces aspects sont couverts dans les référentiels de formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN). Il s'agit, par exemple, de l'utilisation sociale, citoyenne et éthique des médias numériques ou encore, dans le référentiel d'éducation physique et à la santé, de la surconnexion. De la troisième année primaire à la deuxième année secondaire, l'élève est appelé à déterminer, dans sa vie quotidienne, des points forts et des points faibles par rapport à un style de vie sain, notamment en étant sensibilisé à l'influence négative du temps passé devant un écran.

Afin de soutenir ces apprentissages, différentes ressources pédagogiques ont été mises en ligne sur la plateforme e-classe. Il s'agit notamment d'un carnet du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) proposant des pistes pour développer l'esprit critique des élèves face aux influenceurs, mais aussi d'un dossier intitulé «Assuétude numérique» contenant une trentaine de ressources, dont des jeux à réaliser en classe, des fiches pédagogiques et des brochures informatives pour alimenter les réflexions et permettre aux enseignants de sensibiliser les élèves à cette thématique.

De plus, les effets néfastes de la surexposition aux écrans et de la surconnexion font l'objet d'une sensibilisation. Yapaka, qui coordonne la prévention de la maltraitance en Fédération Wallonie-Bruxelles, organise régulièrement des campagnes de sensibilisation sur le sujet, accompagnées de matériel informatif et pédagogique élaboré par des experts. La dernière de ces campagnes, organisée en 2023, était intitulée «Ne laissons pas les écrans faire écran» et s'adressait aux parents et au grand public comme aux professionnels de l'éducation et de l'enfance. Elle reprenait, issue d'une campagne précédente, l'idée des seuils d'âge «3-6-9-12», c'est-à-dire 3 ans, 6 ans, 9 ans et 12 ans, pour permettre aux enfants d'accéder respectivement aux écrans, à une console de jeu, à internet et aux

smartphones. Ces campagnes proposent aussi régulièrement un équilibre entre l'utilisation d'écrans et la pratique d'autres activités.

En plus de ces référentiels et des ressources soutenant les apprentissages de manière structurée, la Fédération Wallonie-Bruxelles compte aussi des projets relatifs à l'équipement numérique. Ces initiatives tiennent compte de toutes les recommandations susmentionnées; de plus, le SGNE adopte, dans ses publications, une position équilibrée face au numérique et à ses usages en proposant, dans une approche d'esprit critique, des sujets d'information et de sensibilisation: la fracture numérique, l'impact environnemental du numérique ou encore le rapport des filles au numérique, étant donné le désinvestissement de ce public par rapport à certaines filières.

De plus, parmi ses travaux en cours, le SGNE élabore notamment une publication destinée aux écoles, laquelle porte sur le bien-être numérique et vise à expliquer les thèmes liés à la déconnexion numérique: temps d'écran recommandé, cyberdépendance, droit à la déconnexion, place du smartphone à l'école, usage raisonné du numérique ou encore *fear of missing out* (FOMO), c'est-à-dire la peur de manquer quelque chose suivie d'un comportement addictif pour maintenir des connexions sociales. Bien entendu, cette publication évite toute diabolisation des outils. En outre, elle détaillera également les effets du numérique sur la santé physique et mentale des élèves afin de les sensibiliser aux mécanismes d'addiction. Elle donnera aussi des recommandations pour encadrer l'utilisation du numérique chez les jeunes avec, entre autres, des outils et des astuces. Ces publications sont systématiquement accompagnées d'une banque de ressources dédiée à la thématique abordée; celle-ci permet aux enseignants désireux d'aller plus loin de s'emparer des différents sujets.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas mentionner d'autres décisions, en particulier l'interdiction de l'usage récréatif du smartphone dès la rentrée prochaine, qui vise à améliorer la concentration des élèves. En résumé, les questions que vous soulevez à propos d'une transition numérique adaptée et équilibrée dans l'éducation sont au cœur des référentiels de notre enseignement, des ressources mises à la disposition du public et de l'élaboration des politiques numériques éducatives.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir pris le temps de faire cet historique de notre positionnement sur les enjeux numériques, d'avoir présenté les risques, les opportunités, les pratiques recommandées tout en rappelant que la sensibilisation du public se poursuivait.

9.15 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Création de nouvelles filières en immersion linguistique et suspension ou fin de l'immersion en raison de la pénurie»

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, la question de l'enseignement des langues, en particulier du néerlandais, a refait récemment surface dans le

débat public. Lors de la dernière séance plénière, vous l'avez évoquée en soulignant notamment l'efficacité des filières en immersion linguistique dans l'apprentissage des langues. Nous en avons pris la mesure, notamment à l'occasion des États généraux de l'immersion qui s'étaient tenus dans notre commission au cours de l'année scolaire précédente.

Nul n'ignore cependant la pénurie d'enseignants de langues et, particulièrement pour les filières en immersion linguistique, d'enseignants «*native speakers*». Cette situation met la continuité de certaines filières d'immersion véritablement en péril, les écoles devant, temporairement, suspendre leur projet immersif faute d'enseignants en langue cible.

La progression constante des filières en immersion linguistique, toutes langues confondues, montre l'engouement des parents pour ce type d'enseignement. La pénurie d'enseignants pourrait cependant dissuader des écoles de faire le choix d'ouvrir une filière en immersion. Les écoles qui souhaitent instaurer un projet d'immersion linguistique à la rentrée doivent en informer vos services au mois de mars de l'année scolaire précédente. Combien d'écoles ont-elles notifié à votre administration, en vue de cette année scolaire 2024-2025, l'ouverture d'une filière en immersion linguistique via la «déclaration d'organisation d'un apprentissage par immersion»?

Les écoles qui ont une filière en immersion linguistique peuvent faire le choix de changer la langue cible de leur apprentissage immersif. Des écoles ont-elles fait ce choix et ont-elles rentré à cet effet une nouvelle déclaration en vue de cette année scolaire 2024-2025?

Par ailleurs, la pénurie d'enseignants peut également conduire des écoles à suspendre temporairement leur programme d'immersion, voire à mettre fin à l'enseignement en immersion. Compte tenu du fait que l'objectif premier de l'enseignement en immersion reste d'amener les élèves à la maîtrise des savoirs et des compétences tels que définis dans les référentiels et les programmes, il est essentiel que les cours soient assurés afin que les élèves puissent atteindre ces objectifs.

En conséquence, en cas d'absence provoquant l'impossibilité de débiter ou de poursuivre les cours en immersion, si l'école ne peut pourvoir au remplacement ou au recrutement d'un membre du personnel, l'école ou le pouvoir organisateur doit faire, auprès de votre administration et du Service général de l'inspection (SGI), une déclaration de suspension de l'immersion. Dès la reprise d'un ou de plusieurs cours en immersion, après une suspension de ceux-ci, l'école ou le pouvoir organisateur doit également en informer votre administration et le SGI via une déclaration de reprise de l'immersion linguistique. Des écoles en immersion ont-elles rentré une telle déclaration de suspension de l'immersion, cette année scolaire 2024-2025? Certaines d'entre elles ont-elles pu reprendre l'immersion? En ont-elles notifié votre administration?

Enfin, les écoles qui décident de ne plus organiser un apprentissage par immersion sont tenues d'en informer votre administration et de préciser les motifs de cette décision. Des écoles ont-elles fait ce choix, cette année scolaire et dans les deux dernières années? Le cas échéant, quels motifs sont-ils invoqués à l'appui de l'arrêt de l'immersion?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, l'immersion linguistique est une filière que le gouvernement entend soutenir et valoriser. Pour l'année scolaire 2024-2025, mon administration dénombre six demandes de déclaration d'organisation d'un apprentissage par immersion dans l'enseignement fondamental, dont une école à Bruxelles et cinq en Wallonie. Pour l'enseignement secondaire, elle a reçu une demande cette année. Aucune école de l'enseignement fondamental ou secondaire n'a demandé à modifier la langue cible de l'apprentissage immersif organisé cette année scolaire.

En ce qui concerne les déclarations de suspension de l'immersion, 72 écoles ont introduit une demande pour cette année scolaire. Elles étaient 140 en 2023-2024 et 100 en 2022-2023. Néanmoins, ces chiffres doivent être contrebalancés par les écoles qui reprennent l'apprentissage par immersion, soit 16 à ce jour, 52 durant l'année 2023-2024, et 77 en 2022-2023.

Au-delà de ces chiffres, peu d'écoles décident de cesser d'organiser un apprentissage par immersion. Durant l'année scolaire 2022-2023, une seule école fondamentale, située dans la province de Namur, a souhaité arrêter l'apprentissage immersif pour cause de pénurie d'enseignants «*native speakers*» de la langue cible. La même année, deux établissements de l'enseignement secondaire ont franchi le pas sans invoquer de motif. Deux autres ont abandonné une des deux langues en immersion qu'elles proposaient, sans motif également. Depuis, une seule autre école secondaire est venue s'ajouter au tableau au début de cette année scolaire.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse complète et pour les chiffres instructifs qu'elle comporte.

9.16 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «État des lieux du décret relatif à l'interdiction des smartphones à l'école»

M. Nicolas Janssen (MR). – Le journal «*L'Avenir*» a consacré récemment une pleine page à l'interdiction des smartphones dans un collège de Huy. Depuis la rentrée de septembre, le règlement d'ordre intérieur (ROI) de cette école secondaire a en effet été modifié afin d'interdire l'utilisation des GSM à tous les collégiens, la seule exception permise étant l'usage pédagogique et encadré par les enseignants en classe. Selon l'article, les élèves auraient rapidement obtempéré à cette nouvelle règle et la confiscation des smartphones est rare. L'article est élogieux à l'égard de cette mesure, précisant que «si les effets attendus sur la

concentration des élèves sont supposés, ceux sur la qualité des interactions dans la cour de récréation sont vérifiés.»

Madame la Ministre, nous pouvons véritablement nous réjouir du succès de cette mesure qui permet aux élèves de reprendre une véritable vie sociale au sein de leur école. Cependant, certaines écoles semblent préférer attendre des consignes claires de la Fédération Wallonie-Bruxelles avant de se lancer dans une interdiction totale des smartphones. Dès lors, quel est l'état d'avancement du projet de décret relatif à l'interdiction de l'usage récréatif des smartphones en classe?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – J'ai bien pris connaissance de l'article de presse que vous mentionnez, Monsieur le Député, et je partage votre enthousiasme. Les résultats observés dans cette école correspondent en tout point aux objectifs poursuivis par l'avant-projet de décret en cours de préparation, à savoir l'amélioration du climat scolaire et l'amélioration des résultats des élèves.

L'avant-projet de décret, qui a été adopté par le gouvernement en deuxième lecture le 20 décembre dernier, est actuellement soumis pour avis à la section de législation du Conseil d'État. L'avis est attendu dans les prochains jours et le projet de décret devrait être déposé sur le bureau du Parlement dans le courant du mois de février. Sans toutefois présenter exhaustivement ce texte, je vous confirme qu'il ambitionne bien d'instaurer une interdiction de principe qui ne trouve pas à s'appliquer aux usages pédagogiques des téléphones portables et de tout autre équipement de communication électronique.

En outre, une importante exception existera pour les cas de santé, notamment les lésions spécifiques nécessitant l'utilisation, par les élèves concernés, de ces équipements. Par exemple, un enfant qui doit être suivi pour un problème de santé pourra toujours utiliser son smartphone. Il est prévu que le ROI des établissements pourra modaliser l'interdiction de principe. Il pourrait s'agir par exemple de modalités relatives à l'utilisation à des fins de communication privée entre l'élève et sa famille ou encore de modalités liées à l'utilisation lors des classes vertes.

Ce texte se veut coller au plus près de la vie de nos élèves et des pouvoirs organisateurs qui ont, pour leur grande majorité, très bien accueilli l'avant-projet dans le cadre des négociations menées en première lecture. Ce texte sera d'application dès la rentrée prochaine dans tous les établissements de l'enseignement maternel, primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française. Cela laisse suffisamment de temps à tous les établissements pour modifier leur ROI.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces précisions. Je suis impatient de voir les effets d'une telle décision.

9.17 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «La pension des enseignants est-elle en danger?»

M. Ersel Kaynak (PS). – Le lundi 13 janvier dernier, 30 000 personnes ont défilé dans les rues de Bruxelles afin de manifester leur crainte de voir la future majorité Arizona attaquer notre régime de pensions. Au vu des notes qui ont fuité dans la presse, je suis extrêmement inquiet quant à la préservation des droits existants des membres du personnel autant que pour les droits futurs.

Madame la Ministre, mes collègues vous ont déjà interrogée à ce sujet lors de la séance plénière du 27 novembre. Elles avaient alors mentionné la «supernote» du formateur, qui proposait des ajustements au calcul, ajustements susceptibles d’aboutir à une diminution de 15 % du montant de la pension actuellement versée aux enseignants nommés. Vous avez répondu qu’il ne vous appartenait pas de commenter les négociations pour la formation d’un gouvernement fédéral. Or, nous ne vous demandons pas de commenter des mesures inexistantes; nous vous demandons de soutenir les droits acquis du secteur que vous représentez, *a fortiori* dans un contexte de colère, de gronde, de grèves et de manifestations qui animent tous les acteurs concernés.

Votre parti est en première ligne dans les actuelles négociations de la future majorité Arizona. Vous disposez dès lors d’un accès privilégié pour défendre la préservation des droits des enseignants vis-à-vis de leur pension. Votre silence devient dérangeant, pour ne pas dire suspect.

Avez-vous alerté les négociateurs sur les incidences des mesures envisagées dans l’enseignement? Des contacts ont-ils eu lieu? Quelle est, tout simplement, votre position sur le sujet?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement de promotion sociale. – Le fait de dire que mon silence sur la question des pensions est suspect revient à me prêter des intentions fausses et à attiser la crainte des enseignants. Comme je l’ai indiqué en séance plénière le 27 novembre dernier, il ne m’appartenait pas de me positionner sur une version non définitive d’une note – dont je ne savais pas très bien quel était le statut ou même si elle était authentique – qui avait fuité dans la presse au sujet d’un dossier qui était traité à un autre niveau de pouvoir.

Il ne me semble toujours pas opportun de m’exprimer sur la question à ce stade-ci, dès lors que les négociations pour la formation d’un gouvernement fédéral sont toujours en cours. Je reste attentive et j’aurai bien entendu des contacts avec le prochain ou la prochaine ministre des Pensions.

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, nos inquiétudes persistent en ce qui concerne la formation du gouvernement Arizona et ce qu’il nous réserve. Nous sommes inquiets face au manque de soutien explicite envers les enseignants quant à la préservation de leurs droits en matière de pension et face à votre manque de

volonté, en tant que ministre de l'Éducation, dans la défense des intérêts du secteur auprès de votre président de parti. Nous sommes également soucieux des conséquences qui viendront se cumuler avec la fin envisagée de la staturisation.

9.18 Question de M. Jean-Paul Bastin, intitulée «Enseignement des langues, spécificités de l'est de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

9.19 Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Cohérence des actions dans le cadre de l'obligation de l'apprentissage du néerlandais en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, dernièrement, la question de l'obligation d'apprendre le néerlandais pour nos élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles a refait surface dans la presse. Cette question ouvre la porte d'une réflexion approfondie sur l'enseignement des langues, notamment à la lumière des réalités spécifiques de certaines régions de notre Fédération.

Dans l'est de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit en provinces de Liège ou de Luxembourg, les bassins de vie sont souvent plus orientés vers la Communauté germanophone, l'Allemagne ou le Grand-Duché de Luxembourg. Dans ces régions, la seconde langue la plus plébiscitée est souvent l'allemand, ce qui répond aux dynamiques locales et aux besoins socio-économiques.

À ce jour, certaines communes de cette région sont confrontées à des obligations légales spécifiques. Par exemple, dans les communes à statut linguistique spécial de Malmedy et Waimès, il est obligatoire d'organiser des cours d'allemand dès la troisième année primaire, à raison de trois périodes par semaine, bien que le financement ne couvre que deux périodes. En cinquième et sixième années primaires, cette obligation s'élève à cinq périodes, avec un financement limité à trois périodes à charge des pouvoirs organisateurs. Cette situation crée des tensions budgétaires pour les écoles concernées, qui doivent financer elles-mêmes ces périodes supplémentaires, tout en faisant face à la pénurie de professeurs.

Madame la Ministre, comment la volonté de rendre obligatoire l'enseignement du néerlandais peut-elle s'inscrire dans une réflexion plus large qui prendrait en compte les spécificités régionales et la situation que je viens d'évoquer?

Avez-vous repris le dialogue initié par votre prédécesseure pour offrir davantage de liberté aux communes de ces bassins germanophones? Ou faut-il se limiter au strict respect des prescriptions légales concernant le choix d'organiser des cours d'une autre langue nationale, en l'occurrence l'allemand?

Par ailleurs, les initiatives visant à favoriser les échanges entre professeurs de langues issus des différentes Communautés n'ont pas donné les résultats

escomptés, faute de candidats et de mesures incitatives adaptées pour compenser les défis logistiques, notamment liés aux distances plus importantes. Considérez-vous la possibilité de relancer un programme d'échange de *native speakers* entre les Communautés? Faut-il tenir compte des leçons tirées des échecs passés afin de renforcer l'offre en enseignants qualifiés?

Enfin, seriez-vous favorable à la création d'un programme de type «Erasmus intrabelge», permettant aux élèves de vivre une immersion dans une autre région linguistique pendant un trimestre, un semestre ou une année scolaire? Une telle initiative aurait un double avantage: elle renforcerait les compétences linguistiques des élèves tout en contribuant à une meilleure compréhension et à une plus grande cohésion sociale entre les différentes Communautés du pays.

M. Fabian Maingain (DéFI). – Votre président de parti, outre sa volonté de faire disparaître les compétences de la culture de votre collègue, vient contredire vos déclarations quant à l'apprentissage des langues, avec un vieux fantasme qui me rappelle Mme Onkelinx, du Parti socialiste, qui prétendait au début des années 1990, je crois, que tout le monde serait bilingue: l'obligation d'apprendre le néerlandais dans l'enseignement francophone. Cela me paraît illusoire, compte tenu de la pénurie d'enseignants, mais aussi contreproductif avec les choix de modèle éducatif des parents, et les bassins de vie qui orientent parfois vers d'autres langues étrangères. Et puis, rappelons à M. Bouchez que les adultes ne peuvent pas s'inscrire dans l'enseignement obligatoire: ce n'est donc pas là qu'il pourra apprendre le néerlandais.

Un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les politiques de l'emploi et de formation en Région bruxelloise a souligné que le système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles présentait déjà des lacunes importantes dans l'apprentissage des langues étrangères, notamment du néerlandais.

Plutôt que choisir les écrans de fumée médiatiques qui font diversion, ne serait-il pas plus intéressant, avant de prendre des mesures telles que l'obligation d'apprendre le néerlandais dans nos écoles, d'effectuer avant tout un état des lieux complet et détaillé de l'apprentissage des langues en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'évaluer les forces et les failles du système? Le rapport sur l'enseignement des langues en Europe le suggère également.

Nous devrions nous concentrer sur l'amélioration de l'apprentissage des langues en Fédération Wallonie Bruxelles, notamment du néerlandais, mais pas exclusivement, avant d'imposer une telle obligation – ainsi que le préconisent les rapports précités.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Messieurs les Députés, je vous remercie pour ces différentes questions. Tout d'abord, et pour répondre à

M. Maingain, l'enseignement pour adultes délivre de formidables formations linguistiques. Il n'y aura donc nul besoin pour la personne concernée de retourner à l'école.

L'apprentissage des langues est l'une des priorités de notre DPC. En Europe, comme cela a pu ressortir implicitement de vos questions, la Fédération Wallonie-Bruxelles est la seule entité fédérée à ne pas imposer l'apprentissage d'une autre langue nationale, en l'occurrence le néerlandais ou l'allemand, à l'exception de la Région de Bruxelles-Capitale et de certaines communes dotées d'un régime spécial.

Considérant les termes de la DPC, et dans un souci d'alignement avec les dispositions en vigueur en Flandre et en Communauté germanophone, il apparaît aujourd'hui opportun de généraliser l'enseignement du néerlandais ou de l'allemand comme langue moderne 1 en Wallonie, comme c'est le cas pour le néerlandais à Bruxelles.

L'objectif est de renforcer un sentiment d'appartenance nationale, l'employabilité des élèves issus de l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi, plus généralement, d'œuvrer aux rapprochements culturels entre les Communautés. La note d'orientation approuvée par le précédent gouvernement est à la base des réflexions qui sont en cours au sein de mon cabinet.

Concernant le choix de la langue nationale, Monsieur Bastin, la note souligne qu'une option pourrait être de laisser le choix aux pouvoirs organisateurs de proposer l'allemand ou le néerlandais, mais qu'il pourrait être préférable de procéder à une régulation de ce choix sur une base territoriale. Ainsi, l'allemand serait la langue moderne 1 dans les zones frontalières de l'Allemagne, du Luxembourg et de la Communauté germanophone, tandis que le néerlandais serait obligatoire partout ailleurs en Wallonie. Vous l'aurez compris, cette question n'est pas définitivement tranchée.

Ensuite, Monsieur Maingain, il convient de rappeler que dans le cadre du déploiement du tronc commun, une plus grande importance est donnée à l'apprentissage des langues. Ainsi, les élèves se familiarisent avec les langues dès l'enseignement maternel via l'éveil aux langues, à savoir une initiation aux langues permettant à l'élève de s'ouvrir progressivement à d'autres sonorités et d'autres cultures, et ce, jusqu'en deuxième année primaire.

Vient ensuite l'apprentissage à proprement parler de la langue moderne 1 en troisième année primaire. Désormais, grâce à la réforme du tronc commun, tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles apprennent une langue étrangère dès la troisième année. Auparavant, les élèves wallons ne démarraient cet apprentissage qu'en cinquième année primaire, ce qui était vraiment tardif.

Dans les nouveaux référentiels du tronc commun, le niveau attendu en fin de sixième année correspond au niveau A2.1, soit le niveau actuellement attendu à la fin de la deuxième année secondaire selon les socles de compétences. Pour être complète, le niveau visé en fin de deuxième année secondaire est le niveau A2.2, tandis que celui visé en fin du tronc commun est le niveau B1.1.

Par ailleurs, tous les élèves entameront l'apprentissage d'une langue moderne 2 dès la deuxième année secondaire, avec un niveau A2.2 attendu en fin de troisième année.

Concernant les échanges entre les Communautés, ils sont encouragés et toute initiative de ce genre est à saluer. De plus, Monsieur Bastin, la mise en place d'un Programme «Erasmus» intrabelge permettant aux élèves de vivre en immersion dans une autre région linguistique pendant un trimestre, un semestre ou une année scolaire est une idée qu'il faut étudier. Cela existe déjà par ailleurs pour l'enseignement supérieur.

Il reste que les échanges de professeurs de langues entre Communautés sont trop rares. Les raisons sont multiples et vous en avez déjà énuméré quelques-unes.

Pour l'année scolaire 2024-2025, seuls deux professeurs flamands sont détachés en Fédération Wallonie-Bruxelles, et deux professeurs francophones sont en congé pour mission en Flandre.

Néanmoins, la réflexion sur le renforcement des contacts entre Communautés est en cours et des réunions ont déjà eu lieu entre mon cabinet et ceux des ministres de l'Enseignement flamand et germanophone. J'envisage également d'entamer un dialogue avec mes homologues allemands et néerlandais.

L'objectif n'est pas le bilinguisme et nous ne devons effectivement pas créer des attentes irréalistes. Devenir bilingue suppose soit un enseignement en immersion, soit des contacts nourris en dehors de l'école dans un contexte familial, professionnel ou amical. Nous souhaitons avant tout offrir à nos élèves de solides bases grammaticales et de vocabulaire permettant, par exemple, une insertion socio-professionnelle.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, je souligne votre volonté d'encourager l'apprentissage des langues nationales en insistant de manière égale sur le néerlandais et l'allemand.

Concernant la carte géographique à laquelle vous faites référence, j'attire votre attention sur l'importance de la concertation. En effet, si le choix est simple pour les communes directement limitrophes d'une frontière linguistique, celles qui sont situées un peu plus loin ne se sentent pas toujours versées dans les mêmes bassins. Il y a lieu d'avoir des discussions au sein de chaque commune, certaines écoles étant parfois plus tournées vers le néerlandais ou vers l'allemand. Ce sujet est extrêmement sensible d'un point de vue local. Par exemple, Welkenraedt et

Plombières sont des communes à statut linguistique spécial au sein desquelles il existe une obligation d'enseigner l'allemand et le néerlandais.

Quant aux différents niveaux escomptés en fin de sixième année primaire, en fin de deuxième année secondaire ou à l'issue du tronc commun, je vous interrogerai probablement ultérieurement au sujet d'éventuels mécanismes d'évaluation afin de savoir si l'apprentissage commencé plus tôt a une incidence et si celle-ci est positive. Il conviendra de s'assurer que cette mesure, que je soutiens, est efficace relativement aux montants engagés.

Je souligne également votre ouverture à d'autres initiatives, qu'il s'agisse des Programmes «Erasmus» ou des *native speakers*, même si les chiffres actuels à ce sujet ne sont pas flatteurs.

M. Fabian Maingain (DéFI). – Madame la Ministre, sur ce dossier, je ne vous rejoins pas. Vous connaissez la réalité du terrain. La crainte est qu'en imposant l'apprentissage du néerlandais à l'ensemble des élèves wallons en cours obligatoires, cela va créer la pénurie.

D'abord, cela contrevient, dans une Belgique et une Europe de plus en plus internationales, à la définition d'un projet pédagogique qui correspond peut-être à d'autres aspirations que celle de travailler et vivre en Belgique pour un certain nombre de parents. La question pourrait même se poser demain à Bruxelles au vu du cosmopolitisme de notre Région. Je pense que si vous allez trop vite pour imposer le néerlandais comme seconde langue, nous aurons encore plus de difficultés, car nous savons à quel point, aujourd'hui, les cours de langues, et certainement de néerlandais, sont soumis à la pénurie de professeurs et ne sont pas toujours donnés.

Je préférerais qu'on travaille à réformer l'apprentissage des langues dans nos écoles et à ouvrir plusieurs options pour permettre à chacun d'apprendre la langue qui lui semble la plus adaptée dans son projet de vie, plutôt que d'avoir cette espèce de fantôme belge qui consiste à croire qu'à travers l'école, on va rapprocher les Communautés de ce pays et recréer de l'union nationale, de la cohésion sociale et ainsi permettre à chacun de se comprendre.

Je pense qu'on se trompe dans le projet pédagogique et qu'on vient mêler des considérations et des vieux fantasmes très politiques à ce qui devrait constituer une vraie priorité. Il paraît essentiel de renforcer la langue d'apprentissage (nous connaissons les dégâts générés dans l'apprentissage de nos élèves par la non-maîtrise de la langue maternelle) et d'ouvrir un catalogue de langues étrangères qui soit le plus large possible dans le contexte actuel d'une Belgique de plus en plus internationale, de plus en plus connectée au monde et des différents projets de vie des étudiants qui fréquentent notre enseignement.

Je ne partage pas la vision que vous comptez imposer aux étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et aux enfants wallons en particulier.

9.20 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «*Décision initiale de deux écoles d'Anderlecht de ne pas participer à une commémoration de la Shoah*»

9.21 Question de M. Fabian Maingain, intitulée «*Mesures législatives et concrètes pour préserver la transmission de la mémoire de la Shoah dans nos écoles face aux pressions extérieures*»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, le 9 janvier dernier, la presse a rapporté que deux écoles d'Anderlecht avaient décidé de ne pas participer à une commémoration de la Shoah prévue le 10 janvier, en invoquant la situation géopolitique actuelle au Proche-Orient. Cette décision a suscité de nombreuses réactions. Les autorités communales ont dès lors réagi pour dissiper tout malentendu, assurant finalement la participation des élèves à l'événement. Cette participation a été soulignée comme un témoignage de l'importance accordée à la mémoire de la Shoah.

Dans un tel contexte international sensible, comment veillez-vous au respect des valeurs de mémoire et d'éducation aux droits de l'homme dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans quelle mesure accompagnez-vous les établissements scolaires pour leur permettre de maintenir leur engagement dans de tels événements, même dans des périodes marquées par des tensions géopolitiques? Comment soutenez-vous les écoles dans la gestion des tensions internes et des divergences de points de vue au sein de leurs équipes pédagogiques lors de la prise de telles décisions?

M. Fabian Maingain (DéFI). – Marius Renard, héros de la Résistance et victime de la barbarie nazie a dit: «Qu'il s'agisse des prisonniers, des mères, des orphelins, des veuves, des condamnés, tous font partie de l'armée de la souffrance, toute entière». Nous avons un devoir universel de transmission de la Shoah, en particulier de la mémoire des victimes de ce crime contre l'humanité et il est impensable d'en réduire l'importance à un contexte ou à des considérations politiques actuelles.

Le cas des deux écoles anderlechtoises qui ont initialement refusé de participer à la cérémonie de la pose de pavés de la mémoire, en invoquant la situation internationale liée au conflit à Gaza, illustre un climat préoccupant. Cet incident met en lumière un amalgame entre des événements historiques de portée mondiale et un conflit contemporain, certes important et dont nous devons nous soucier. Il soulève la question du respect de la mémoire de la Shoah dans nos établissements scolaires.

Le refus initial de ces écoles et la réaction de certains responsables scolaires sont symptomatiques d'une pression croissante qui pèse sur les enseignants et les

établissements, parfois au point de remettre en cause leur autonomie dans la transmission de valeurs universelles, telles que la lutte contre l'antisémitisme. Cette situation témoigne d'un climat scolaire compliqué, qui semble bien éloigné des principes de neutralité et de liberté pédagogiques. La Shoah est un événement universel dont la transmission ne saurait être affectée par les contextes politiques internationaux, qu'importe leur nature désastreuse. De tels amalgames et la confusion qu'ils créent menacent l'intégrité de la mémoire historique et l'universalité du message qu'elle porte.

L'autocensure dans le cadre scolaire est un phénomène d'autant plus inquiétant qu'il se produit dans un contexte où l'antisémitisme est en forte hausse en Belgique. Des chiffres récents révèlent que 52 % des Juifs belges estiment que l'antisémitisme fait partie de leur vie quotidienne. L'antipathie envers les Juifs atteint des niveaux inquiétants, notamment à Bruxelles, où 22 % des habitants expriment de tels préjugés.

Dans le contexte actuel, où la pression extérieure sur les écoles et les amalgames entre des événements historiques et des conflits contemporains se multiplient, il est fondamental de s'interroger sur la manière dont la transmission de la mémoire de la Shoah est protégée. La création d'un cadre législatif spécifique pourrait constituer une réponse appropriée à cette problématique afin de garantir que cette mémoire soit préservée dans nos écoles sans ingérence, pression ou dénaturation. Il est crucial que nos écoles puissent la transmettre de manière sereine et indépendante de toute influence politique ou sociale. Dans cette optique, des mesures concrètes doivent être prises pour garantir un environnement scolaire propice à la compréhension et au respect de la Shoah, dans sa dimension universelle.

Madame la Ministre, considérez-vous qu'il est nécessaire de créer un cadre législatif spécifique pour encadrer la transmission de la mémoire de la Shoah dans nos écoles, face aux pressions extérieures et aux amalgames actuels? Quelles sont vos propositions face aux écoles ou aux responsables qui, sous la pression ou par négligence, viendraient à tolérer ou encourager l'autocensure concernant ce devoir de mémoire?

Par ailleurs, quelles mesures concrètes sont à l'étude pour assurer une transmission sereine et indépendante de la mémoire de la Shoah dans un environnement scolaire exempt de pressions politiques et sociales? Enfin, comment entendez-vous vous assurer que les enseignants, les intervenants et les responsables scolaires puissent transmettre ce message historique sans influence extérieure qui pourrait en dénaturer le sens et la portée universelle?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Messieurs les Députés, vos questions abordent un thème crucial, la transmission de la mémoire de la Shoah, mais aussi l'éducation aux droits humains et la préservation des valeurs

fondamentales de notre société, même dans un contexte international marqué par des tensions.

La mémoire de la Shoah constitue un pilier essentiel de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce devoir de transmission dépasse les clivages et les préoccupations contemporaines pour ancrer, dans l'esprit de chaque élève, une leçon universelle: celle de la vigilance face à la haine, à l'exclusion et aux dérives de l'humanité.

Les circonstances entourant la participation, initialement refusée et – après notre réaction – confirmée, des écoles anderlechtoises à la cérémonie de pose des pavés de la mémoire, ont suscité beaucoup de débats. À cet égard, je tiens à saluer le travail des directions, des enseignants et des autorités communales, pour modifier leur position initiale et assurer la participation des élèves à cet hommage essentiel.

J'ai répondu favorablement à l'invitation des organisateurs de la cérémonie, où j'ai réaffirmé l'importance de la mémoire collective. Je compte également répondre favorablement à l'invitation d'un enseignant d'une école voisine à assister à un témoignage en lien avec la commémoration de la Shoah. Il me semble très important d'être présente: d'une part, les écoles sont à quelques centaines de mètres de la pose des pavés et, d'autre part, il y a un vécu particulier lié à la Shoah à Anderlecht, puisque des familles de cette commune ont été déportées.

L'éducation aux droits humains, et notamment à la Shoah, figure explicitement dans les référentiels scolaires. Les enseignants disposent d'outils et de formations pour aborder ce sujet avec rigueur et sensibilité, même dans des contextes marqués par des tensions internationales. Ils doivent se sentir soutenus pour oser le faire et résister aux éventuelles pressions. Les équipes mobiles d'accompagnement (EMA), par exemple, peuvent les soutenir. Des écoles osent et réalisent un travail éducatif approfondi à travers des activités comme la lecture du «*Journal d'Anne Frank*» ou des sorties pédagogiques dans des lieux de mémoire.

Nous devons rester vigilants pour rappeler encore et toujours le principe de neutralité de notre enseignement et prendre le pouls de la situation sur le terrain. J'ai fait réaliser une enquête que nous avons intitulée «Baromètre du respect», pour prendre la mesure du phénomène d'autocensure de certains enseignants que vous mentionnez, Monsieur Maingain. Dans le questionnaire qui leur a été adressé, sept répondants sur dix ont répondu qu'ils s'étaient déjà autocensurés, avec la précaution méthodologique qu'il y avait 10 000 répondants sur 130 000 membres de personnel.

Vos questions permettent de rappeler que l'école doit rester un lieu d'apprentissage et de transmission des valeurs universelles. La peur de faire l'objet de pressions en raison d'amalgames entre des événements histrioniques telle que la Shoah et des conflits géopolitiques contemporains est inacceptable. Des

confusions comme celle-ci compromettent le message universel porté par la mémoire de la Shoah.

Afin de prévenir ces situations, nous souhaitons renforcer l'accompagnement des établissements par des directives claires qui rappellent le rôle fondamental de l'école dans la transmission de la mémoire et de la lutte contre l'antisémitisme, par une mobilisation accrue des médiateurs scolaires pour répondre aux tensions éventuelles au sein des communautés éducatives ainsi que par une communication proactive avec les directions des écoles. Cela, pour garantir leur soutien face à d'éventuelles pressions externes. Dans tous les cas, les écoles concernées me trouveront à leurs côtés.

Je suis ouverte à une réflexion sur un cadre législatif spécifique pour protéger la transmission de la mémoire de la Shoah dans les écoles qui doit se faire en concertation avec les acteurs de l'éducation et les partenaires de la société civile. Nous devons veiller à ce que ce devoir de mémoire reste inaltérable, quelles que soient les circonstances. Par ailleurs, nous envisageons d'intensifier nos campagnes de sensibilisation à la lutte contre l'antisémitisme et valoriser les initiatives éducatives promouvant le respect mutuel et la tolérance.

Les enseignants et les directions d'école jouent un rôle clé. J'ai rappelé à plusieurs reprises que le gouvernement est à leurs côtés pour les soutenir face à toute forme de pression. Ils doivent pouvoir exercer leurs missions dans un cadre apaisé et protecteur, car la mémoire de la Shoah nous engage collectivement et est un rempart contre les discriminations, une boussole morale pour les générations futures. Pour cette raison, je continuerai à œuvrer pour que cette mémoire soit préservée.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir mis en avant le devoir de mémoire, si important. Votre présence sur le terrain à la suite de la volonté de l'école, qui s'est finalement rétractée, montre votre volonté d'accompagner les établissements dans ce devoir de commémoration. Votre soutien est important, et il se matérialise par des actions concrètes, parfois en parallèle avec les difficultés que ressentent les enseignants pour s'exprimer librement et l'autocensure en est une des facettes. Je réitère par ailleurs mon engagement auprès de vous dans ce parcours.

M. Fabian Maingain (DéFI). – Cet événement d'Anderlecht, démontre la confusion qui peut avoir lieu entre des événements si dramatiques et pour lesquels ce travail de contextualisation historique est essentiel, notamment avec ce qui se passe à Gaza. La montée de l'antisémitisme remet en question cette chose qui, universellement, nous espérons ne plus connaître, et qui se traduit notamment par la nécessité du devoir de mémoire de la Shoah. Il y a un enjeu à apporter un cadre plus solide encore au monde de l'enseignement pour aborder ces questions si complexes.

9.22 Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Sous-représentation des femmes dans les filières de science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM)»

M. Fabian Maingain (DéFI). – Madame la Ministre, il s’agit d’un sujet qui me tient particulièrement à cœur. L'article paru dans *«L’Avenir»* le 11 janvier 2025 met en lumière les inégalités de genre persistantes dans l'enseignement et les carrières scientifiques, à savoir la sous-représentation des femmes dans les filières de science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM). Selon cet article, les initiatives visant à sensibiliser les jeunes filles à ces domaines pourraient parfois renforcer les stéréotypes plutôt que les combattre.

Madame la Ministre, êtes-vous consciente de cette problématique et des défis qu'elle pose pour l'égalité des chances quant à l'orientation scolaire et professionnelle? Soulignons également que, demain, le fait d’être formé à l’un de ces métiers du numérique permettra d’avoir plus facilement accès à un avenir professionnel. Quelles mesures envisagez-vous pour contrer ces biais de genre et favoriser un meilleur accès des jeunes filles aux formations et carrières dans les STIM?

Disposez-vous de statistiques récentes concernant la répartition des genres dans les différentes filières de formation dans les STIM en Fédération Wallonie-Bruxelles? Une analyse fine de ces chiffres pourrait-elle être mieux orienter les politiques publiques dans ce domaine?

Enfin, plusieurs acteurs, tels qu'Interface 3 ou Girleek pour ne citer qu’eux, jouent un rôle majeur dans la formation et l'accompagnement des femmes vers ces métiers et pour briser le plafond de verre et les croyances limitatives que des femmes ont pu développer par rapport à certains métiers. Quelle reconnaissance et quel soutien la Fédération Wallonie-Bruxelles entend-elle leur apporter afin de renforcer leur action et de maximiser leur impact?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Je suis consciente des problématiques et des défis qui sont liés à cette question et je connais votre engagement à ce sujet, Monsieur le Député. J’étais très sensible à cette question des filières STIM et d’une sous-représentation féminine lors de mon mandat précédent, lorsque j’étais ministre de l’Enseignement supérieur. Nous avons soutenu de initiatives comme le «Printemps des sciences» avec une mention spécifique pour les filles.

Au sein du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Direction de l’égalité des chances a été créée et a pour mission de veiller au respect et à la mise en œuvre efficace de la politique d’égalité des chances. Dans l’enseignement, cette direction observe que l’égalité entre filles et garçons est encore loin d’être une réalité. Ainsi, il y a une inégalité, que vous pointiez dans votre question, dans la répartition des filles et garçons dans différentes sections et orientations scolaires, avec une sous-

représentation des filles dans les filières scientifiques et dans les STIM. On constate aussi la présence de nombreux stéréotypes dans les manuels scolaires.

La question de la participation des filles doit encore être approfondie. En effet, le manque de progrès significatif ces vingt dernières années dans la plupart des pays industrialisés tend à montrer que les actions et campagnes visant à promouvoir les STIM de manière globale ont encore du mal à porter leurs fruits auprès du public féminin. Il convient donc de mettre en avant des rôles modèles. C'est apparemment ce qui marche le mieux, selon les enquêtes réalisées par l'administration.

Toutefois, on peut constater que beaucoup d'initiatives publiques et privées ont pour objectif de promouvoir les STIM et de donner le goût de ces disciplines et de s'assurer que le premier contact, en particulier des jeunes filles, avec ces matières soit positif.

Concernant plus particulièrement les initiatives en fédération Wallonie-Bruxelles, mentionnons «Science et enseignement» qui s'adresse aux élèves, de la maternelle à la fin de l'enseignement secondaire, ainsi que le renforcement de la mission de découverte des métiers techniques et technologiques dévolus aux trente centres de technologie avancée. Je me suis récemment rendue à une activité développée par Technobel dans ce domaine. Citons également le partenariat entre la Fédération et les cités des métiers en vue de renforcer les actions d'orientation positives et la découverte des métiers, avec un focus sur les STIM, notamment grâce au détachement de quinze conseillers en orientation.

La Fédération dispose de statistiques genrées pour toutes les formations qu'elle organise. Le déséquilibre entre filles et garçons dans les filières STIM qualifiantes continue à être observé dans de nombreuses formations. Les filles représentent moins de 10 % des élèves inscrits dans les options du secteur de l'industrie. La situation est plus contrastée dans le secteur des sciences, car les filles sont majoritaires dans certaines options, comme la chimie. On voit bien que le point d'attention concerne l'enseignement qualifiant et plus particulièrement les options du secteur de l'industrie.

La Direction générale de l'enseignement obligatoire ne collabore pas directement avec Interface 3 et Girleek, mais restera à l'écoute de demandes de partenariat.

M. Fabian Maingain (DéFI). – Madame la Ministre, il s'agit d'un sujet sur lequel j'ai l'intention de vous interroger souvent, car j'ai vraiment envie de faire bouger les choses. Plus tôt les apprentissages numériques ont lieu, plus tôt ils rentreront dans les référentiels. En organisant des cours de codage dès l'enseignement primaire, on peut instiller rapidement un goût pour les nouvelles technologies de manière non genrée puisque les stéréotypes n'ont pas eu le temps de s'installer à cet âge. Je pense que cela sera un des défis de l'enseignement obligatoire et j'interrogerai votre collègue, Mme Degryse, pour l'enseignement supérieur afin de

déterminer comment faire évoluer les mentalités puisque j'entends que les statistiques ne montrent absolument pas une parité. À cette fin, il me semble pertinent de se doter d'un plan d'action.

Enfin, je vous rejoins sur le rôle que peuvent jouer des modèles visant à faire émerger des envies et des carrières voire à déconstruire un certain nombre de croyances limitantes. Des partenariats sont peut-être à nouer entre établissements scolaires et instituts pour déconstruire ces stéréotypes qui affichent ces métiers comme étant des métiers d'hommes. Il suffit pourtant de voir le talent d'un certain nombre de femmes qui travaillent dans les STIM. Il y a sans doute des profils à valoriser aussi au sein de nos écoles pour donner le goût des STIM et casser ces croyances et ces stéréotypes genrés.

10 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, de M. Loïc Jacob, intitulée «Réforme de l'enseignement de promotion sociale», de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Inclusion des élèves à besoins spécifiques», et de Mme Manon Vidal, intitulées «Volonté de revoir la liste des motifs d'absences justifiées des élèves» et «Volonté exprimée dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) de revoir les motifs permettant d'exclure définitivement un élève», sont retirées.

La question orale de M. Hajib El Hajjaji à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, intitulée «Cohérence avec les nouveaux référentiels à la suite du jugement sur les enfants métis», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h50.*